

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LIAISON

Energie-Francophonie

NUMÉRO 110 — 4^e TRIMESTRE 2018



GESTION DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Enjeux et défis pour l'environnement et les sociétés

La revue Liaison Énergie-Francophonie est publiée trimestriellement par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: 1 418 692-5727
Télécopie: 1 418 692-5644
Courriel: ifdd@francophonie.org
Site Internet: www.ifdd.francophonie.org

Directeur de la publication

Jean-Pierre Ndoutoum

Rédacteur en chef invité

Nasser Ary Tanimoune

Coordination technique

E. Lionelle Ngo Samnick
Simon Desrochers
Claire Schiettecatte

Coordination éditoriale

Louis-Noël Jail et Marilyne Laurendeau

Comité éditorial interne (IFDD)

Nicolas Biron	Tounao Kiri
Ibrahima Dabo	Mamadou Kone
Henriette Dumont	Jean-Pierre Ndoutoum
Louis-Noël Jail	Lionelle Ngo-Samnick

Comité scientifique

Samir Allal	Panja Ramanoelina
Lori-Ann Cyr	Ahmed Senhoury
Sophie Lavallée	Raoul Sieméni
Stephane Pouffary	Nasser Ary Tanimoune

Collaboratrice à l'édition et responsable de la diffusion

Marilyne Laurendeau, marilyne.laurendeau@francophonie.org

Édition et réalisation graphique

Marquis Interscript

Tirage

2 400 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEF n'impliquent de la part de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros)

40 \$ CAD

Poste-publications - Convention N° 40034719

Imprimé au Canada

..... SOMMAIRE

Mot du directeur..... 4
Jean-Pierre Ndoutoum

Éditorial..... 5
Nasser Ary Tanimoune

Le Pacte mondial pour les migrations..... 6

État des lieux

Migrations : approche, actions et perspectives pour la Francophonie 9

Migration des populations et dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest 11
Mourad Briki et Mustapha Mimouni

Péril sécuritaire des mouvements migratoires incontrôlés en Afrique 14
Barnabé Denon et Yaovi Appollinaire Houessou

Enjeux et défis de la gouvernance territoriale des migrations en Afrique dans le contexte des Objectifs de développement durable 16
Claude Céleste Coumaye

Le Cameroun est-il une terre d'accueil des migrants au sud du Sahara? 21
Philippe Mbevo Fendoung et Gilles Yvans Akamba

Modèle camerounais d'accueil et d'intégration des réfugiés : entre respect des normes internationales et solidarité africaine 24
Joseph Yves Zoa Zoa et Alain Thierry Ovono Zoa

L'impact de l'implantation des réfugiés et déplacés au Cameroun : étude à partir des sites d'accueil de Minawao et de Zamay 25
Daouda Sakinatou, Madeleine Christelle Njiki Bikoi et Pierre Mboumbouo

Conditions des femmes oasiennes dans le sud-est du Maroc face au phénomène migratoire: un aperçu 28

Driss El Ghazouani

Interactions entre l'environnement, les migrations et la sécurité

Migrations, environnement et sécurité – Une équation complexe, avec de nombreuses variables31

Mariam Traore Chazalnoel et Dina Ionesco

Kyé-ossi dans le Bassin forestier du Congo: des migrations à la déforestation34

Abêt Mongbet

Migrations paysannes et bovines et gestion des conflits agro-pastoraux en Afrique centrale: une situation sécuritaire délicate au Cameroun.....37

Cedric Yasser Nzouakeu Nyandjou

Migrations à l'Est de la République démocratique du Congo: enjeux et défis pour la gestion durable de l'environnement.... 40

Magloire Djemo Y. Moninga

Impacts de la migration sur les écosystèmes et la santé humaine lors des conflits armés en République démocratique du Congo42

Nicolas Shuku Onemba, Ayaovi Locoh, Évelyne Thiffault et Étienne Berthold

Conflits armés et déplacements massifs: un désarroi des ONG engagées dans la relève environnementale, dans l'Est de la République démocratique du Congo 46

Placide Mubalama et Nicolas Shuku Onemba

Migrations écologiques, enjeux et perspectives47

Faye Seny

Migrations dans les stratégies de développement

Changement climatique, santé et migrations: prioriser la recherche dans les Antilles51

Patrick Cloos, Dimitri Béchacq et Jean-Raphaël Gros-Désormeaux

Le Maghreb face aux migrations de crise: défis et opportunités.....54

Mohamed Saïb Musette

Le potentiel de l'adaptation aux changements climatiques pour relever le défi de la protection des migrants environnementaux57

Adam Chabi Bouko

La gouvernance de la migration: une opportunité pour le développement des territoires 60

Matcheu Ouafô

PRESEC: une réponse à la vulnérabilité, la migration et l'insécurité nutritionnelle dans le septentrion camerounais..... 63

Armel Mewouth

Vers un droit pour les déplacés environnementaux 64

José António Tietzmann E Silva

Hommage à Bernard Dubois 68

30 ans d'actions au service du développement durable70



Jean-Pierre NDOUTOUM

Directeur de l'Institut
de la Francophonie pour
le développement durable

Mot du directeur

Face aux défis sociétaux et environnementaux, améliorons la gouvernance en matière de migrations

L'Assemblée générale des Nations Unies a organisé les 10 et 11 décembre 2018 au Maroc la Conférence Internationale sur la Migration, au cours de laquelle a été adopté le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il s'agit du premier accord intergouvernemental destiné à couvrir toutes les dimensions des migrations internationales à travers une approche exhaustive qui permette d'améliorer la gouvernance en matière de migrations, de faire face aux défis, et de renforcer la contribution des migrants et des migrations au développement durable. Il s'inscrit en cela dans la continuité du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prévoit plusieurs indicateurs pour améliorer la défense des droits des travailleurs migrants, en particulier les femmes, et ventiler les données par statut migratoire.

Tout récemment, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Erik Solheim, et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, William Lacy Swing, affirmaient dans une tribune conjointe que « le changement climatique et la dégradation environnementale créent des niveaux inacceptables d'insécurité humaine. Si notre environnement est géré de manière durable, nous aurons une meilleure chance de faire respecter la dignité, les droits et opportunités des migrants ».

Il apparaît donc important pour l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) de convier les experts francophones à un partage de réflexions et d'expériences autour des interactions entre environnement, société, migration et sécurité, et des enjeux qui en découlent. Ce numéro 110 de la revue Liaison Énergie-Francophonie vise à faire ressortir les approches et initiatives développées dans les pays francophones pour répondre à ces défis.

Les thèmes abordés dans ce numéro concernent les facteurs clés qui accentuent le phénomène migratoire, la gouvernance territoriale des migrations en Afrique face, notamment, à l'ampleur du phénomène, et les enjeux pour les collectivités et les dialogues de haut niveau. La prise en compte de la dimension genre, de la multi-culturalité et de l'intégration socio-économique dans la gestion durable de l'environnement y est également évoquée. Les exemples de plusieurs régions francophones, en particulier celles d'Afrique centrale, du Maghreb et des Antilles, permettent de bien illustrer cette problématique d'actualité.

Je tiens à remercier le rédacteur en chef invité de ce numéro spécial, Monsieur Nasser Ary Tanimoune, Professeur agrégé à l'Université d'Ottawa, pour son importante contribution à ce numéro, ainsi que tous les auteurs pour leurs généreux apports.

Bonne lecture !

jean-pierre.ndoutoum@francophonie.org



Éditorial

Nasser Ary TANIMOUNE

Nasser Ary Tanimoune est Professeur agrégé à l'École de Développement International et Mondialisation, Université d'Ottawa (Canada), et Professeur associé à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger). Ses travaux de recherche portent sur le financement du développement, les déterminants environnementaux et socio-économiques des conflits, et sur la sécurité et les déplacements des populations dans les zones de conflits au Sahara.

Migration environnementale et enjeux de société : faire un bond, pour de bon !

Le mois de décembre 2018 fera date dans les annales de la communauté internationale du développement pour ce qui a trait au phénomène migratoire. En effet, il y a à peine quelques semaines, la Conférence de Marrakech (Maroc) a adopté le Pacte mondial pour les migrations, avec une ratification en vue par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Il ne fait donc aucun doute que les migrations, qu'elles aient lieu à l'intérieur d'un espace national ou qu'elles soient internationales, constituent un véritable enjeu de dignité humaine et, de fait, posent des défis en matière de développement.

Les causes de la migration sont multiples. Il ne s'agira donc pas ici de les lister, ni de revenir sur chacune d'elles. Tout comme l'objectif n'est pas de dénombrer les multiples conséquences, positives ou négatives de la migration. Toutefois, il ressort de l'état des connaissances actuelles sur la migration qu'un volet crucial mérite une attention particulière : la migration dite environnementale et climatique.

En effet, il est de la nature de l'être humain – tout comme celle du castor, au Canada – d'influer, voire de modifier son milieu de vie. Et il est bien connu que les milieux de vie, et leurs changements, influencent les individus. Il n'est donc raisonnablement pas surprenant que ce lien de corrélation entre « être humain » et « milieu de vie » se retrouve, d'une façon ou d'une autre, dans le cadre de la problématique des migrations.

Ce numéro de la revue *Liaison Énergie-Francophonie* présente ainsi une série de réflexions sur la **Gestion des mouvements migratoires : enjeux et défis pour l'environnement et les sociétés**, organisée en trois parties.

La première partie, intitulée **État des lieux**, propose un tour d'horizon du phénomène des migrations, allant de sa dimension institutionnelle mondiale, de ses spécificités dans l'espace francophone, à des expériences de sa gestion à un niveau national.

Dans la deuxième partie, les réflexions portent sur les corrélations multiples, telles qu'elles ont été observées dans des situations de migrations internationales ou nationales. Plus spécifiquement, il est ici question des **Interactions entre l'environnement, les migrations et la sécurité**.

Enfin, la troisième partie, **Migrations dans les stratégies de développement**, est composée d'un ensemble d'articles qui situent le phénomène migratoire par rapport aux voies et moyens consciemment et volontairement mis en œuvre pour améliorer la qualité et les conditions de vies des populations.

En définitive, vous l'aurez compris, à travers la lecture de ce numéro, il ne sera nullement question de proposer des solutions clés en main pour la prise à bras le corps d'un phénomène (la migration) aux enjeux multiples (notamment pour l'environnement et les sociétés), unanimement reconnu, mais qui demeure encore très controversé. En revanche, les études de cas, les expériences factuelles et très diverses (notamment dans les pays francophones) seront de nature à édifier et, très assurément, à encourager la réflexion sur des problématiques de dignité humaine qui touchent chacune et chacun de nous.

Bonne lecture, à toutes et à tous.

Nasser.arytanimoune@uottawa.ca



Le Pacte mondial pour les migrations¹

En 2018, plus de 258 millions de migrants dans le monde vivaient hors de leur pays de naissance. Ce chiffre devrait augmenter pour un certain nombre de raisons, notamment la croissance de la population, les déséquilibres démographiques, le développement de la connectivité, le commerce, les inégalités grandissantes et les changements climatiques. La migration offre d'immenses possibilités aux migrants, aux communautés d'accueil et aux communautés d'origine. Cependant, mal réglementée, elle peut créer des problèmes importants. Ces défis incluent des infrastructures sociales surchargées avec l'arrivée inattendue d'un grand nombre de personnes, une augmentation des pressions subies par l'environnement et une atteinte à la santé et la sécurité des migrants entreprenant des périples souvent dangereux.

En septembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé, par l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, d'élaborer un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Plusieurs événements et activités de consultation et de négociation ont rythmé le processus d'élaboration de ce pacte entamé en avril 2017 et qui a duré 18 mois.

Le 13 juillet 2018, les États membres des Nations Unies ont finalisé le texte du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il a ensuite été adopté au cours de la Conférence intergouvernementale qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech, au Maroc.

La Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières s'est tenue les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech, au Maroc.

Le Pacte mondial

Le Pacte mondial pour les migrations est ainsi le tout premier accord global des Nations Unies sur

une approche commune de la migration internationale dans toutes ses dimensions. Juridiquement non contraignant, il repose sur des valeurs telles que la souveraineté des États, le partage des responsabilités, la non-discrimination et les droits de l'homme, et reconnaît la nécessité d'une approche coopérative pour optimiser les avantages généraux de la migration, tout en tenant compte de ses risques et défis pour les individus et les communautés des pays d'origine, de transit et de destination.

Construit autour de 23 objectifs pour une meilleure gestion de la migration aux niveaux local, national, régional et mondial, le pacte mondial :

- vise à atténuer les facteurs défavorables et les facteurs structurels qui empêchent les personnes de créer et de maintenir des moyens de subsistance durables dans leur pays d'origine ;
- entend réduire les risques et les vulnérabilités auxquels les migrants sont confrontés à différentes étapes de la migration en protégeant et respectant leurs droits fondamentaux, tout en leur fournissant soins et assistance ;
- cherche à répondre aux préoccupations légitimes des États et des communautés, tout en reconnaissant que les sociétés subissent des changements démographiques, économiques, sociaux et environnementaux à différentes échelles pouvant avoir des conséquences sur les migrations et en découler ;
- s'efforce de créer des conditions propices permettant à tous les migrants d'enrichir nos sociétés par leurs capacités humaines, économiques et sociales, et de faciliter ainsi leurs contributions au développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial.

Dans son article 16, le Pacte mondial pour les migrations précise, dans un encadré intitulé «Notre cadre de coopération», la liste de ses 23 objectifs.

1. Source : <https://refugeesmigrants.un.org/migration-compact> et <http://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

Notre cadre de coopération

Avec la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, nous avons adopté non seulement une déclaration politique mais aussi un ensemble d'engagements. Nous réaffirmons la Déclaration dans son intégralité et allons plus loin en définissant le cadre de coopération ci-après, qui comprend 23 objectifs et prévoit des moyens de mise en œuvre

du Pacte mondial ainsi que des mécanismes de suivi et d'examen. Chaque objectif est associé à un engagement, suivi d'une série de mesures regroupant des moyens d'action et des pratiques optimales. Nous puiserons dans ces actions pour atteindre les 23 objectifs et faire en sorte que les migrations soient sûres, ordonnées et régulières à toutes les étapes. 🌱

OBJECTIFS POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits
2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine
3. Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration
4. Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats
5. Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples
6. Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent
7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire
8. Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus
9. Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants
10. Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales
11. Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée
12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés
13. Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange
14. Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire
15. Assurer l'accès des migrants aux services de base
16. Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale
17. Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues
18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences
19. Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays
20. Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants
21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable
22. Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis
23. Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



Crédit photo: Oxfam East Africa (Wikimedia commons)



Crédit photo : DFID - UK Department for International Development (Wikimedia commons)

ÉTAT DES LIEUX

Photo du haut: Famine dans la corne de l'Afrique

Photo du bas: Camps des réfugiés

Migrations : approche, actions et perspectives pour la Francophonie

On compte près de 250 millions de personnes (hommes, femmes, jeunes ou enfants) en situation de migration et plus de 68 millions sont contraintes de migrer à cause de situations politiques, économiques ou climatiques désastreuses. C'est dans ce contexte que la Secrétaire générale de la Francophonie a présenté son rapport sur les migrations dans le cadre de la 31^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Erevan (Arménie) qui s'est tenue les 10 et les 11 octobre 2018. Ce rapport intitulé «Migrations : approche, actions et perspectives pour la Francophonie» s'appuie sur les actions engagées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs de la Francophonie pour réduire l'impact des facteurs à l'origine de ces mouvements de population.

Constitué de trois chapitres, ce rapport analyse dans un premier temps les facteurs de migrations et met en lumière l'importance du phénomène en Francophonie. Puis, il présente les conséquences et effets positifs, dresse un bilan des acteurs de la Francophonie en matière de lutte contre les causes des migrations et propose dans un ultime chapitre des perspectives et propositions pour améliorer les actions déjà engagées, notamment en renforçant les capacités des acteurs impliqués.

Comprendre, analyser et prévenir les causes des phénomènes migratoires en Francophonie

Le rapport examine les causes profondes à l'origine des mouvements de populations et montre comment l'OIF agit à travers ses différents programmes de coopération, de développement et de soutien économique. Le rapport présente les trois chantiers prioritaires d'intervention :

- La prévention des conflits et des menaces (guerres, respects des droits de l'homme).
- La construction d'un modèle de développement humain économique, inclusif et durable (amélioration de l'alphabétisation des populations et

des systèmes d'éducation, soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes).

- La réduction des risques liés aux changements climatiques, à l'origine des grandes catastrophes naturelles ou de pénuries matérielles et/ou alimentaires.

Le réchauffement climatique, un facteur majeur de migration

Si les facteurs économiques ou politiques apparaissent comme les principales causes de mouvements des populations, le réchauffement climatique constitue un facteur croissant de migration. En 1992 lors du Sommet de Rio puis en 2012 (Rio+20), la Francophonie s'est mobilisée en faveur du climat pour signaler le lien étroit entre la dégradation de l'environnement et l'exil forcé des populations. L'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat en 2015 ont à nouveau permis à la Francophonie de mettre l'accent auprès des États et gouvernements sur le lien étroit entre l'économie, l'environnement et les sociétés.

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) joue, depuis sa création en 1988, un rôle moteur en soutenant les États et les décideurs dans les négociations internationales en faveur de l'environnement, notamment par la mise à leur disposition de documents stratégiques comme les guides des négociations. La maîtrise des outils de gestion de l'environnement est également au cœur de cette démarche, car ces derniers servent à analyser les modalités de développement économique et social, et à orienter les décisions dans une optique d'optimisation des ressources naturelles, de limitation des déchets et d'équité sociale. En outre, l'IFDD soutient les États et gouvernements membres dans la lutte contre le réchauffement climatique par un meilleur accès à des services énergétiques durables, modernes et renouvelables.

Un engagement politique fort

Dans la Déclaration du 17^e Sommet de la Francophonie, tenu les 11 et 12 octobre 2018, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont souhaité rappeler les valeurs et engagements chers à ces pays, en particulier sur le thème des migrations et du développement durable. Dans l'article 34 de la Déclaration portant sur le thème du «vivre ensemble dans le partage des valeurs humanistes», ils ont condamné les violences commises vis-à-vis des populations migrantes et renouvelé leur engagement à mettre en place les outils juridiques nécessaires pour lutter contre la torture et la criminalité transnationale.

Dans l'article 35, les États et gouvernements membres ont en outre émis le souhait de mettre en place un système de gestion concerté pour les pays concernés par les flux migratoires, afin que les déplacements de populations puissent servir au développement des pays d'origine des migrants et faciliter la coopération entre le pays de départ et le pays d'accueil.

Enfin dans l'article 36, les États et gouvernements membres ont reconnu la contribution de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie, tels que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), dans le traitement des causes et des conséquences des migrations, et les efforts déployés conformément aux résolutions adoptées lors de la 31^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. 🌿

■ Pour aller plus loin :

OIF. (2018). Déclaration d'Erevan. En ligne : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/som_xvii_decl_erevan_2018.pdf

OIF. (2018). Migrations dans l'espace francophone : approche, actions et perspectives pour la Francophonie. Paris, France. En ligne : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/rapport_migrations.pdf



Photo des chefs d'État et de gouvernement au XVII^e Sommet de la Francophonie.

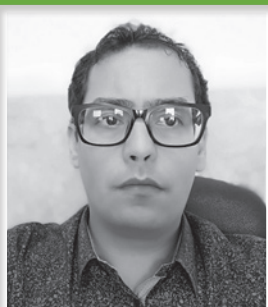
Crédit photo : OIF



Migration des populations et dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest

Mourad BRIKI

Né en 1971 à Alger (Algérie), Mourad Briki est ingénieur en Écologie et environnement – option écosystèmes steppiques et sahariens. Il a entamé sa carrière à l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumédiène d'Alger en tant qu'enseignant. Il a ensuite rejoint l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en 2004 où il a coordonné respectivement les projets « Système Maghrébin d'alerte précoce à la sécheresse » et « Amélioration de la résilience des populations sahéniennes aux mutations environnementales ». Depuis 2018, il est coordinateur de la fonction « Observatoire » à l'OSS.



Mustapha MIMOUNI

Né en 1981 à Saïda (Algérie), Mustapha Mimouni est ingénieur en informatique avec un master en télédétection-SIG et un autre en information géographique. Il a démarré sa carrière à l'Agence spatiale algérienne en tant que chef d'études principal. Il a rejoint en 2014 l'Observatoire du Sahara et du Sahel en qualité d'expert en télédétection où il a été impliqué dans l'élaboration des cartes thématiques et l'analyse des séries temporelles de données d'observation de la terre pour le suivi de la gestion des ressources naturelles. Depuis 2018, il prépare une thèse de doctorat portant sur l'apport des approches de *Machine Learning* dans le suivi des Objectifs de développement durable.

mourad.briki@oss.org.tn
mustapha.mimouni@oss.org.tn

Phénomène complexe, la migration humaine ne peut être dissociée de l'état du développement des sociétés de départ et d'accueil. Elle est, de ce fait, la résultante d'une variété de facteurs économiques, sociaux, culturels, conflictuels, environnementaux ou sanitaires. Il existait, en 2015, près de 244 millions de migrants internationaux (ONU, 2015). En 2013, 75 % des 21 millions de migrants subsahariens étaient installés dans un autre pays d'Afrique subsaharienne (AFD, 2015).

Située entre le Maghreb et l'Afrique Centrale, avec une façade importante sur l'océan atlantique, l'Afrique de l'Ouest a été de tout temps le siège d'intenses mobilités et déplacements de populations. En accédant à leurs indépendances en 1960, certains pays ouest africains, généralement côtiers, ont réussi à asseoir une relative stabilité économique (Côte d'Ivoire, Nigeria...), ce qui les a rendus plus attractifs pour les populations alentour. Terre d'immigration, l'Afrique de l'Ouest est aussi devenue une terre d'émigration dès la période coloniale, avec d'importants mouvements de population des pays du centre de la sous-région vers les pays côtiers, mais aussi vers d'autres pays africains et, dans une moindre mesure, vers les anciennes métropoles coloniales (Charrière et Frésia, 2008).

L'Afrique de l'Ouest est actuellement au cœur d'une phase de transition et de migrations que les autres régions en développement ont connue auparavant. Au cours des 70 dernières années, la population ouest africaine est passée de 70 à 345 millions de personnes en 2017 (BM, 2017). Depuis 1971, plus de 80 millions d'Africains de l'Ouest ont de plus migré de la campagne vers les villes (Grisci et Trémolières, 2006).

Plusieurs raisons expliquent les mouvements migratoires. Il s'agit des facteurs classiques comme la recherche d'emploi et les problèmes économiques et politiques, mais aussi de nouvelles causes, notamment l'état de l'environnement ou l'insécurité, qui deviennent aujourd'hui des facteurs importants de déplacement des populations en Afrique de l'Ouest.

■ Des migrations environnementales

Il n'existe donc pas de cause unique aux phénomènes des migrations en Afrique de l'Ouest, même si certaines variables peuvent peser plus que d'autres.

Depuis la fin des années 1990, il est ainsi de plus en plus accepté que l'état de l'environnement et des ressources naturelles influence les choix de migration vers des lieux plus riches en ressources. Une fois le point de rupture des

équilibres écologiques atteint, les opportunités de subsistance se trouvent affectées jusqu'à un point de non-retour (AFD, 2010).

Au nombre des causes des migrations, les facteurs environnementaux sont parmi les plus importants à prendre en compte en Afrique de l'Ouest (Gonin et Lassailly-Jacob, 2002). Déjà 3000 ans avant notre ère, l'une des premières migrations de l'Homme, provoquée par le climat, a eu lieu au Sahel avec l'expansion bantoue (P. Lavachery, 1998). Mais si le phénomène n'est pas nouveau, il a pris ces dernières années une dimension sans précédent. Les sécheresses, la désertification, la déforestation, la montée du niveau de la mer et les inondations se sont renforcées en nombre et en gravité au cours des dernières décennies. Les sécheresses cycliques, elles, continuent de menacer les récoltes, les élevages et les hommes. Ces catastrophes engendrent des situations de famine et des exodes dont les effets sont aggravés par une prévention insuffisante, des organisations territoriales déficientes et des dysfonctionnements institutionnels (Lassailly-Jacob, 2009).

Pendant la sécheresse de 1983-84, les Peuls nomades et les Touaregs du Niger ont ainsi dû abandonner leurs parcours habituels pour rechercher des pâturages vers les savanes du Sud peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils sont entrés en conflit (Lassailly-Jacob, 2009). Globalement, l'accroissement de l'émigration dans les régions sahéliennes a été favorisé par la gravité des sécheresses et des crises alimentaires qui ont affecté le Niger, le Burkina Faso et le Mali en 1973-74 et en 1984-85 (Bonnassieux et Pliez, 2009).

Aujourd'hui, la définition des migrations pour cause environnementale est réduite aux seuls impacts du changement climatique. Alors que l'Organisation internationale du travail (2013) estime qu'un africain sur 10 pourrait vivre hors de son pays d'origine en 2025 (Unesco, 2009), l'Institut pour l'Environnement et la sécurité humaine (lié à l'ONU) évalue à 50 millions le nombre de personnes appelées à se «déplacer» d'ici une décennie en raison des catastrophes liées aux changements climatiques (ISEH, 2005).

Par ailleurs, les prévisions des changements climatiques montrent que l'Afrique subsaharienne fera partie des zones les plus vulnérables à l'évolution des conditions climatiques (Gemene, 2011). Selon le cinquième rapport du GIEC, les températures pourraient augmenter de 3 à 6°C

dans le Sahel, d'ici la fin du siècle, ce qui s'accompagnera vraisemblablement d'une augmentation sensible des catastrophes qui pourraient exacerber les migrations dans cet espace (GIEC, 2015). En effet, des recherches menées auprès d'individus et de communautés de migrants ont permis de montrer que les migrations ont lieu lorsque les moyens de subsistance ne peuvent plus être garantis, en particulier, lorsque l'agriculture ou l'élevage sont sévèrement altérés par la dégradation de l'environnement ou par des événements extrêmes» (PNUE, 2011).

Les flux migratoires et l'environnement

Les travaux réalisés dans la région ont permis de montrer que les principaux flux migratoires dans la région s'organisent autour de trois sous-espaces :

- Est : le Nigéria attire surtout le Bénin, le Burkina-Faso et la Gambie.
- Centre : la Côte d'Ivoire et le Ghana attirent surtout des migrants du Mali, du Burkina-Faso, de la Gambie ou encore du Bénin.
- Ouest : le Sénégal et la Gambie attirent le Cap vert, le Liberia et la Guinée Bissau.

De façon générale, les zones côtières plus humides apparaissent comme des zones d'accueil des migrants, provenant principalement des zones sahéliennes.

Les zones centrales soudaniennes de savane et méridionales forestières et côtières de l'Afrique de l'Ouest, dont les conditions environnementales permettent de disposer de plus de potentialités, apparaissent comme des zones d'accueil des migrants en Afrique de l'Ouest. Ceci explique sans doute le fait que la plupart de ces pays sont des pays d'immigration.

Par contre, les pays sahéliens, plus soumis à d'importantes contraintes climatiques et environnementales, passent pour être des zones de départ des migrants. Les figures 1 et 2 illustrent ces flux migratoires en 2007 en les superposant aux précipitations (1983 – 2015).

L'Afrique de l'Ouest est un espace marqué par d'importants mouvements de populations. Trois principaux itinéraires migratoires existent. Il s'agit de l'itinéraire Sud côtier, l'itinéraire sahélien et l'itinéraire «médian». Il ressort que les causes des flux migratoires sont liées à des

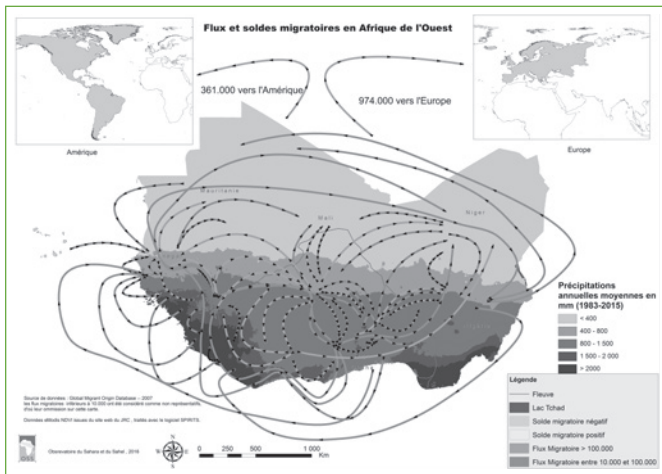


Figure 1
Flux migratoires et précipitations en Afrique de l'Ouest
Source: OSS, 2016. p.13 et 28

facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux. Les effets positifs et négatifs de ces déplacements de population sont ressentis aussi bien par les pays d'origine que par les pays d'accueil.

L'Afrique de l'Ouest est exposée à des catastrophes et à de sévères contraintes environnementales. Les populations de ces pays sont particulièrement vulnérables aux modifications environnementales, du fait qu'elles dépendent largement de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et des ressources naturelles, qui n'arrivent plus à leur fournir suffisamment de moyens d'existence, les contraignant à se déplacer pour survivre. D'autres facteurs, notamment politiques, sociaux, démographiques, économiques ou sécuritaires, se conjuguent à ces changements pour accentuer la vulnérabilité des moyens d'existence des populations. Ainsi, la dégradation de l'environnement apparaît souvent comme un élément aggravant des vulnérabilités des populations. En Afrique de l'Ouest, les migrations sont perçues comme des stratégies d'adaptation aux changements environnementaux. 🌱

■ Bibliographie

- AFD, 2010. Migrations internes et internationales 2010-2013. 54 p.
 AFD, 2015. Migrations subsahariennes : les idées reçues à l'épreuve des chiffres. Questions de développement n°29, novembre 2015.
 Banque Mondiale, 2017. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.pop.totl>
 Bonnassieux A. & Pliez O., 2009. Migrations africaines : les raisons du départ? 11 pages.
 Charrière F. & Frésia M., 2008. L'Afrique de l'Ouest comme un espace migratoire et espace de protection. HCR, 52 p.

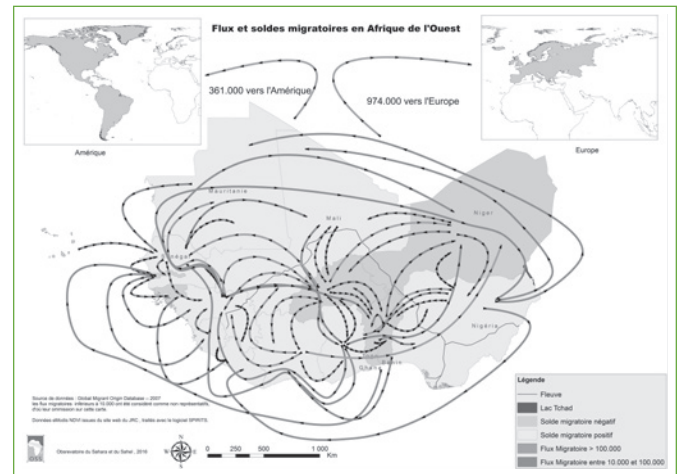


Figure 2

- Gemenne, F., 2011. « Climate-induced population displacements in a 4 C+ world », *Philosophical Transactions of the Royal Society A : Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 369, pp. 182-195
 GIEC, 2015. 5^e rapport d'évaluation : rapport de synthèse. 180 p.
 Gonin, P. et Lassailly-Jacob, V. 2002. Les réfugiés de l'environnement. Une nouvelle catégorie de migrants forcés? *Migrations et environnement*, vol.18-n°2, 139-160
 Grisci D. & Trémolières M., 2006. Atlas de l'Intégration Régionale A en Afrique de l'Ouest. Sous la direction de Bossard L., Série Population.
 ISEH, 2005. Rapport de l'institut pour la Sécurité Environnementale et Humaine (Université des Nations Unies, Bonn). 11 octobre 2005.
 Lassailly-Jacob V., 2009. Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne. Perspectives de la géographie en Afrique sub-saharienne, Université de Cocody, Abidjan.
 Lavachery, P., 1998. Le peuplement des grassfields : recherche archéologique dans l'ouest du Cameroun. *Afrika Focus*, vol. 14 N 1. pp 17-36
 ONU, 2015. Tendances des migrations internationales : la révision de 2015
 OSS, 2016. Les mobilités et les migrations des populations en Afrique de l'Ouest. Etude réalisée par Ousséni A et Zakari S. 46 p.
 PNUE, 2011. Sécurité alimentaire des moyens d'existence. Changement climatique, migrations et conflits au Sahel, Genève, 108 p.
 UNESCO, 2009. Migrations sans frontières : essai sur la libre circulation des personnes. pp 241-242

Péril sécuritaire des mouvements migratoires incontrôlés en Afrique

Barnabé DENON

Barnabé Denon, originaire du Cameroun, est titulaire d'un doctorat en philosophie morale et politique. Il est maître-assistant des universités du CAMES, enseignant chercheur au département de philosophie de l'Université d'Abomey-Calavi, et secrétaire académique et pédagogique de l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest au Bénin.

Yaovi Appollinaire HOUSSOU

Yaovi Appollinaire Houessou, originaire du Bénin est titulaire d'un doctorat en sociologie/anthropologie du développement. Il est aussi titulaire d'un Master en Management de Projets et d'un BAPES en études germaniques. Il enseigne dans les collèges et universités du Bénin.

Depuis plus d'une décennie, l'immigration africaine vers l'Europe occupe les grands discours politiques en ce sens que la gestion du flux qu'il induit soulève d'importantes préoccupations. L'article met en lumière la problématique des migrations incontrôlées auxquelles les nations africaines sont confrontées et leurs conséquences sur la préservation de la paix et de la stabilité sociale. Dans une démarche à la fois théorique et empirique, la compréhension des nouvelles formes de migrations des peuples est clairement circonscrite, car elles peuvent être des menaces ou des opportunités aussi bien pour les migrants que pour les pays d'accueil.

La migration s'entend comme le déplacement d'une personne, d'un animal (migration pastorale) ou d'un bien, d'un lieu (émigration) à un autre (immigration) pour des raisons diverses. Dans son acceptation la plus courante, la migration se définit comme le déplacement d'un individu ou groupe d'individus pour des raisons conscientes ou inconscientes, connues ou ignorées, relevant d'un saut dans l'inconnu ou non.

La question de la migration s'identifie à la destinée de l'individu, qui ne peut s'accomplir qu'à travers l'errance; ce qui peut conduire à la stabilité de son être ou à sa destruction. Les mouvements migratoires aboutissent à des formes de vie qui ne sont pas toujours conformes à celles de départ et qui nécessitent l'adaptabilité du migrant.

Transport routier entre le Mali et la Côte d'Ivoire



Crédit photo: Dukhan, Michel

bardenon@yahoo.fr
houppon@yahoo.fr

En Afrique, la question de la migration est très ancienne, et cette dernière explique le peuplement actuel de certaines régions ou localités. De nos jours, ce phénomène se retrouve encore au centre des préoccupations, parmi lesquelles le défi sécuritaire à relever. En effet, le migrant se retrouve dans un milieu à tendances variables où des antivaleurs peuvent être la contrainte à laquelle il est tenu de se conformer au plus vite, au risque de lui faire perdre ses repères. C'est dans cette dynamique que certains sont enrôlés dans des groupes parfois extrémistes. Les conditions sont ainsi remplies pour que s'enregistrent des actes de violence, d'assassinats ou toutes formes de crimes.

L'allure que prend le mouvement migratoire peut également conduire à un climat d'instabilité et mettre en difficulté le pays d'accueil. « Les mouvements des réfugiés en raison de l'intensité et de la soudaineté de leur flux, posent de multiples problèmes aux États qui les accueillent de gré ou de force » (Fall et Cissé, 2007). N'étant pas identifiés et répertoriés, les migrants peuvent de plus devenir un vivier où l'on recrute des gens pour se livrer à des besognes indignes et inhumaines.

Si le saut dans l'inconnu est la boussole de la plupart des démarches migratoires, plusieurs défis attendent donc les migrants engagés dans ces déplacements. Et l'itinéraire des migrants apparaît comme un parcours initiatique semé

de peur, de violences, de misère, mais parfois aussi de bravoure et de témérité.

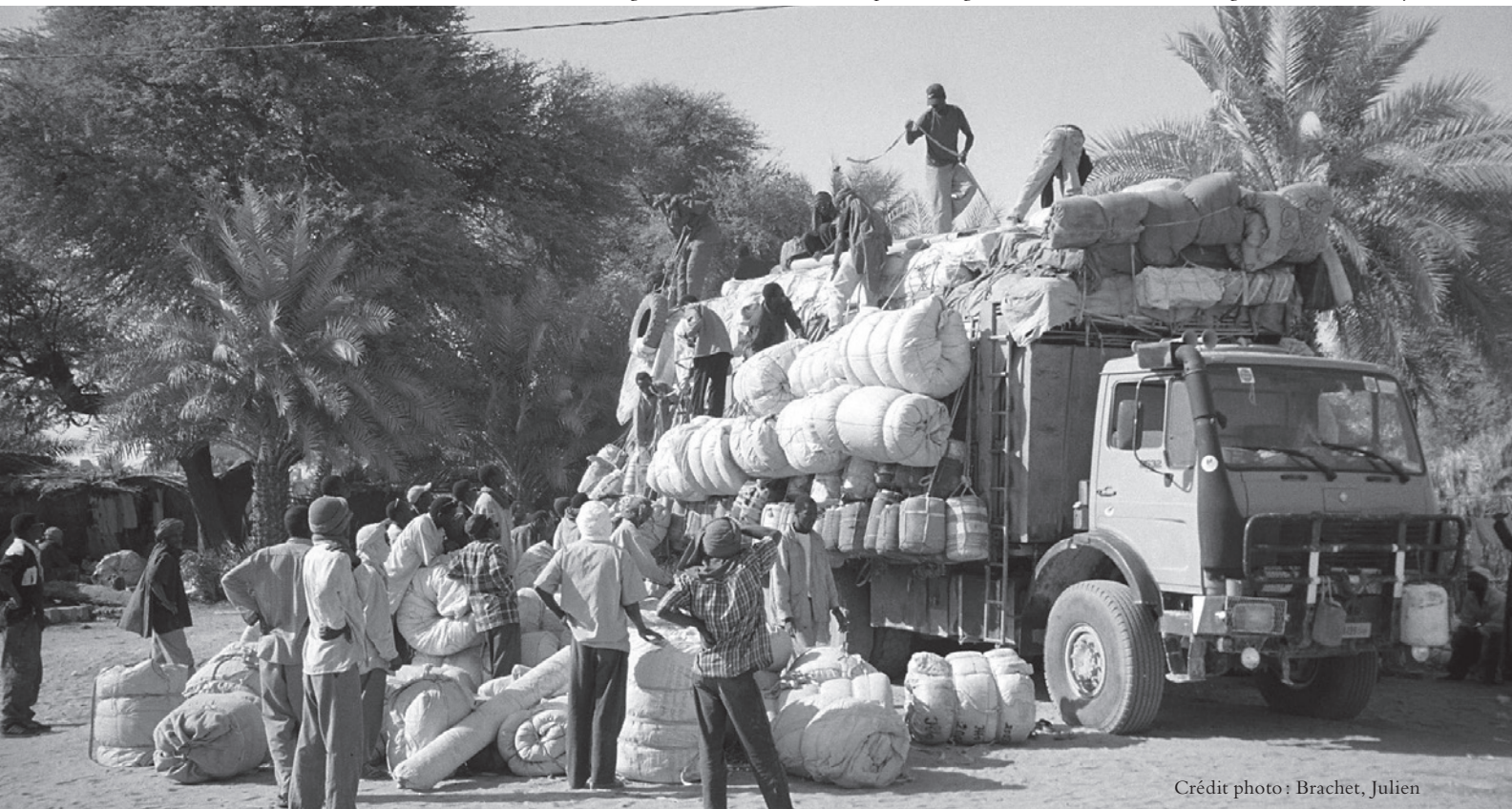
En effet, la migration n'est pas sans effet, aussi bien pour le milieu d'adoption que pour le pays de provenance, car elle a un impact considérable sur les conditions de vie et d'existence, affecte la démographie locale et crée de nouvelles conditions de vie et d'existence. Mais, « la gestion des migrants est un des défis critiques des États actuellement, dans la mesure où ces migrants, s'ils sont bien gérés, ont le potentiel de produire des avantages significatifs pour les pays d'origine comme de destination » (Fall et Cissé, 2007). Toutes les dimensions de la vie s'en trouvent alors concernées et apportent un enrichissement à l'être sujet à la migration.

La réalité des mouvements migratoires incontrôlés en Afrique, observée de nos jours, laisse cependant perplexe. Peut-on encore rechercher l'asile et se faire accepter sans crainte? Aujourd'hui, suite aux mouvements migratoires, la quiétude n'est plus de mise aussi bien pour le postulant que pour l'accueillant. 🌿

■ Bibliographie

Fall, A. et Cissé, R. 2007. Migrations Internationales et Pauvreté en Afrique de l'Ouest, Institut Fondamental d'Afrique Noire, Dakar, N°5.

Chargement d'un camion de transport de migrants et de marchandises au Niger, de retour de Libye



Crédit photo : Brachet, Julien



Enjeux et défis de la gouvernance territoriale des migrations en Afrique dans le contexte des Objectifs de développement durable

Claude Céleste COUMAYE

Claude Céleste Coumaye est diplomate indépendant et expert en coopération internationale et développement durable. Titulaire d'un master en relations internationales et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit international public, il a animé pendant près de trois ans des activités de formation en ligne et en présentiel dans plusieurs écoles de formation universitaire au Cameroun (ESSTIC, IRIC, ENSTP). Fondateur du bureau d'études 3D Conseil, il a également participé à l'élaboration de plusieurs plans de développement durable.

Inscrite dans les Objectifs de développement durable, la gestion des migrations nécessite une approche de la gouvernance qui soit adaptative et à l'épreuve des faits et des enjeux contemporains. Le présent article apporte des éléments d'éclairage à même d'orienter la réflexion et l'action des acteurs (États, collectivités territoriales, Organisations non gouvernementales, Organisations internationales) face aux défis environnementaux et sécuritaires liés aux migrations.

Fondements et enjeux de la gouvernance territoriale des migrations en Afrique

Tout au long de son histoire, l'Afrique a connu des mouvements migratoires. Ces derniers temps, ces mouvements sont devenus un sujet de préoccupation majeure. Les migrations forcées procèdent pour l'essentiel de l'insuffisance des perspectives d'insertion socio-économique, de l'instabilité socio-politique, des exactions terroristes et, de plus en plus, du changement climatique.

L'ampleur du phénomène

Les données statistiques font état d'un phénomène en pleine expansion. Le nombre de migrants internationaux a atteint 244 millions en 2015, soit une augmentation de l'ordre de 41 % par rapport à 2000, tandis que le nombre de migrants internationaux en Afrique a atteint 34 millions (Union africaine, 2017). En 2015, l'on compte environ 21 millions de migrants en Afrique, dont 18 millions proviennent de l'Afrique et le reste des autres régions du monde. Plus de 80 % des migrations ont lieu en Afrique (Union africaine, 2017). Les migrants sont confrontés de plus en plus à des traitements inhumains et dégradants qui portent parfois atteinte à leurs vies. Cette situation est devenue préoccupante pour la communauté internationale.

De la réalité du phénomène migratoire à sa nécessaire régulation

Très tôt, la communauté internationale a été sensibilisée aux enjeux et défis relatifs aux migrations. La création de l'Organisation internationale pour les migrations en 1951 constitue en ce sens un acte phare. Plusieurs cadres internationaux de concertation ont aussi été organisés à cet effet. L'on peut citer le Sommet des Nations unies sur les réfugiés et les migrants de 2016 qui a conduit à l'adoption de la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*. En vertu de cette déclaration, les membres des Nations unies se sont engagés

 coumayeclaudeceleste@yahoo.fr



Travail d'enquête au Niger

Crédit photo : Boyer, Florence

à négocier le *Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières* et le *Pacte mondial sur les réfugiés*.

L'Afrique n'a pas été en reste par rapport à cette prise de conscience internationale. En effet, l'Union Africaine s'est dotée d'un *Cadre de politique migratoire* en 2006. Ensuite, en 2015, il y eut l'adoption de la *Déclaration sur les migrations* de l'Union africaine. Le plan d'action annexé au Cadre de politique migratoire de l'Union africaine accorde une place de choix aux collectivités territoriales dans la gestion des migrations.

Quels enjeux pour les territoires ?

Les territoires sont confrontés au quotidien à la gestion des besoins des migrants. Pour ce faire, la définition des mesures y relatives ne saurait faire fi du rôle que les territoires jouent ou peuvent jouer. Seulement, en l'état actuel des dispositifs existants, les territoires ne bénéficient pas d'un accompagnement adéquat. Pourtant, leur proximité avec les migrants constitue un atout susceptible d'être capitalisé dans le processus de relèvement des défis migratoires. Cela étant, le traitement de la gouvernance des migrations à l'échelle des territoires vise ici à identifier des axes stratégiques à même d'orienter leur action opérationnelle dans le cadre de la promotion des *migrations sûres, ordonnées et régulières*.

Les migrations, si elles sont bien gérées, peuvent générer des avantages importants pour les pays d'origine (transferts des fonds et des compétences, investissements, etc.) et de

destination (couverture des besoins de main d'œuvre, partage d'expériences, consommation, épargne, etc.). Toutefois, les migrations deviennent un fardeau pour les territoires lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une planification stratégique, d'une mise en œuvre concertée et d'un suivi-évaluation régulier. Il revient donc aux acteurs territoriaux de s'organiser de manière à capitaliser la présence des migrants sur leurs territoires tout en accordant une attention particulière aux questions environnementales et sécuritaires qui en découlent.

Défis de la gouvernance territoriale des migrations en Afrique

La prise en compte des enjeux migratoires analysés sous le prisme des enjeux environnementaux et sécuritaires nécessite que les différentes interactions soient identifiées de façon systématique.

Il faut bien le rappeler, la dégradation de l'environnement et l'insécurité constituent à la fois des causes et des conséquences des migrations. En tant que cause, elles s'expliquent par le fait que la désertification, l'épuisement des ressources marines, les guerres civiles portent atteinte à la vie ou à la qualité de vie des populations, ce qui oblige celles-ci à se déplacer. Du point de vue des conséquences, les migrants, une fois sur le territoire d'accueil, exercent une pression supplémentaire sur les ressources disponibles qui, assez souvent, sont déjà insuffisantes pour les populations hôtes. Cette situation conduit à la cherté de la vie,

engendre une compétition pour l'accès aux ressources et conduit assez souvent à des conflits qui contribuent à développer des conditions d'insécurité. Quant à la dégradation de l'environnement, elle procède des pratiques de déboisement en vue de l'aménagement des espaces d'habitation, de la pratique d'activités agro-pastorales et de l'utilisation du bois de chauffe.

Des pratiques territoriales louables, mais perfectibles

Les contextes marocain et sénégalais offrent des pratiques intéressantes en matière de gouvernance territoriale des migrations. Souss-Massa et Oriental au Maroc, Sedhiou et Diourbel au Sénégal constituent des collectivités territoriales qui ont servi de base à l'analyse. L'examen de ces expériences révèle que la thématique « migration et développement » a fait l'objet de planifications stratégiques (Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement – ICMD, 2016 et 2017). Pour l'essentiel, les actions découlant de ces planifications participent à la promotion de la sécurité entre les communautés d'accueil et les migrants, même si elles restent perfectibles. Seulement, la dimension environnementale, qui est aujourd'hui indissociable des préoccupations du développement, est insuffisamment prise en compte.

Pour la plupart, la gestion des migrations par les collectivités territoriales relève davantage d'une démarche spontanée. Une telle démarche amenuise l'efficacité et réduit aussi leurs capacités de gestion des interactions entre les migrations, l'environnement et la sécurité.

Des perspectives porteuses d'efficacité

Parmi les facteurs d'amélioration de la gouvernance des migrations, figure en bonne place les exigences du développement durable. Leur ancrage dans la gestion du phénomène migratoire permet d'obtenir une approche nouvelle, en l'occurrence la gouvernance durable des migrations (GDM). Cette approche en quête de conceptualisation est aussi fondée sur les considérations environnementales et sécuritaires dans la mesure où celles-ci font partie intégrante des exigences du développement durable. La mise en œuvre d'une telle approche requiert en réalité une pédagogie devant conduire à son appropriation par les acteurs. La *gestion du changement* tant dans sa visée que dans son mode opératoire, apparaît comme une démarche porteuse d'efficacité. Elle est d'autant plus importante que les mesures prises pour accompagner la

transition vers des sociétés durables, ne produisent pas toujours les résultats escomptés. La *gestion du changement* permet donc de déconstruire de manière méthodique un certain nombre de perceptions et de pratiques qui se sont cristallisées au fil des ans, de manière à amener progressivement les acteurs à intégrer les valeurs et les principes du changement. Son intérêt ici réside dans le fait qu'elle pourrait favoriser l'instauration d'une pédagogie propice à la pratique de la GDM.

Dans son contenu, la GDM repose sur l'instauration d'une instance de gestion (cadre institutionnel), l'intégration du facteur de la mobilité dans la planification du développement (cadre de coordination), la formation aux techniques de gestion (renforcement des capacités), l'interdépendance et la complémentarité dans l'action de gestion (transversalité des pratiques), l'implication des populations (approche participative), l'archivage et la diffusion publique des données et informations (transparence) et la responsabilité des acteurs responsables de la gestion (réédition des comptes).



Crédit photo : Simonneaux, Vincent

Caravane dans les dunes du désert tunisien

Facteurs de gouvernance durable des migrations à l'échelle des collectivités territoriales

FACTEURS DE GOUVERNANCE	FACTEURS DE GOUVERNANCE DURABLE DES MIGRATIONS
Cadre institutionnel	Instance territoriale de gestion des migrations : création d'un service en charge des migrations et/ou désignation d'un point focal qualifié en la matière.
Cadre de coordination	Planification de l'action de gestion des migrations : intégration de la dimension de gestion des migrations dans l'Agenda 21 territorial et élaboration d'un plan d'action spécifique de gestion des migrations.
Renforcement des capacités	Formation des acteurs territoriaux en matière de gestion des migrations : adoption d'un planning de formation ou de recyclage des acteurs territoriaux en matière de gestion des migrations.
Transversalité des pratiques	Gestion concertée de l'interdépendance et de la complémentarité des actions de gestion des migrations : identification et prise en compte des interactions entre les migrations et les autres secteurs d'activités de la collectivité territoriale. Cela nécessite l'implication systématique des acteurs territoriaux organisés, dont la gestion des migrations a des incidences dans leurs domaines d'intervention.
Approche participative	Implication des acteurs territoriaux non organisés dans la gestion des migrations : mise en place d'outils de recueil des propositions de la population dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques ou programmes/projets migratoires.
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Information et communication sur les actions de gestion des migrations: mise en place d'outils de développement de la connaissance du public sur les actions de gestion des migrations. • Appréciation des politiques, des programmes/projets de gestion des migrations par le public: mise en place d'outils de recueil des avis du public sur les actions de gestion des migrations.
Rédition des comptes	Contrôle de l'action des acteurs territoriaux en charge des migrations : Production et diffusion des rapports de suivi-évaluation sur la gestion des migrations (mettre en évidence les implications sociale, économique, écologique, culturelle et politique). Organisation annuelle de cadres de concertation publique sur la gestion des migrations. Adoption d'un code de sanctions des mauvaises pratiques de gestion des migrations.

Grille d'évaluation de la gouvernance durable des migrations à l'échelle des collectivités territoriales

TYPLOGIE D'INDICATEURS	INDICATEURS DE GOUVERNANCE DURABLE DES MIGRATIONS (GDM)	SOUS-INDICATEURS DE GOUVERNANCE DURABLE DES MIGRATIONS	ÉVALUATION 1-4
Indicateurs de structuration	1- Cadre d'action pluri-acteurs en charge des migrations	Instance de gestion mise en place	
		Composition fondée sur la représentativité et la qualification des acteurs territoriaux	
		Conformité du dispositif organisationnel et fonctionnel aux textes nationaux	
		Budget alloué et exécutoire	
	2- Instrument(s) d'orientation et de planification des migrations	Présence de la dimension de gestion des migrations dans l'Agenda 21 territorial	
		Existence d'un plan d'action spécifique de gestion des migrations	
Adéquation des orientations territoriales avec les orientations nationales			

Grille d'évaluation de la gouvernance durable des migrations à l'échelle des collectivités territoriales (suite)

TYPLOGIE D'INDICATEURS	INDICATEURS DE GOUVERNANCE DURABLE DES MIGRATIONS (GDM)	SOUS-INDICATEURS DE GOUVERNANCE DURABLE DES MIGRATIONS	ÉVALUATION 1-4
Indicateurs de dynamisation	1- Mesures de renforcement des capacités des acteurs territoriaux en matière de gestion des migrations	Planning et ressources de formation définies	
		Formations suivies	
	2- Financements des actions de gestion des migrations	Adéquation entre financements et besoins de gestion	
	3- Mise en œuvre effective des actions de gestion des migrations planifiées	Actions de gestion des migrations mises en œuvre	
		Pertinence des actions	
	4- Interdépendance et complémentarité dans l'action de gestion des migrations	Interactions traitées	
	5- Mécanisme de participation	Acteurs territoriaux impliqués dans la gestion	
	6- Dispositif d'information et de communication sur la gestion des migrations	Actions de communication déployées	
	7- Dispositif de contrôle de l'action des responsables en charge des migrations	Production et diffusion des rapports d'activités	
		Concertations publiques organisées	
Code de sanctions adopté			
Cas de violation sanctionnés			
8- Dispositif de suivi-évaluation de la gestion des migrations	Production et diffusion du rapport annuel de suivi-évaluation		
	Recommandations mises en œuvre		
Indicateurs de résultat	1- Efficacité dans la gestion	Atteinte des objectifs fixés	
	2- Efficience dans la gestion	Rationalité des dépenses	
Indicateurs d'impact	1- Connaissance de la gouvernance durable des migrations	Culture de gouvernance durable des migrations	
	2- Pratiques de gouvernance durable des migrations	Changements concrets opérés	
Seuil de la GDM	Faible : 1 à 49 points. Moyenne : 50 à 79 points. Bonne : 80-100 points.		

En définitive, on peut annoncer sans trop de risque de se tromper que l'efficacité de la GDM reste largement tributaire de la qualité des dispositifs nationaux. Cela étant, la dynamisation de l'action des collectivités territoriales passe aussi par l'amélioration de la gouvernance migratoire nationale, ainsi que le renforcement de la décentralisation. L'action des collectivités territoriales apparaît donc comme un axe stratégique à capitaliser en matière de relèvement des défis migratoires en lien avec les questions environnementales et sécuritaires. L'adoption de l'approche de GDM ancrée dans la *gestion du changement* est de nature à contribuer à la dynamisation de leurs actions. 🌱

■ Bibliographie

COUMAYE, C, C. (2018). Gouvernance durable des Collectivités territoriales, l'ancrage du développement durable dans la gouvernance territoriale, Paris, l'Harmattan, 146 p.

ICMD, (2017). Comment intégrer la migration dans la planification locale? Guide méthodologique à l'attention des collectivités territoriales marocaines. 102 p.

ICMD. (2016). Étude de cas. L'intégration de la migration dans les plans de développement locaux. Sedhiou et Diourbel. Sénégal. 57 p.

Union africaine (2017). Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action 2018-2027. 44 p.



Le Cameroun est-il une terre d'accueil des migrants au sud du Sahara ?

Philippe MBEVO FENDOUNG

Philippe Mbevo Fendoung est titulaire d'un master recherche en géographie physique et d'un master professionnel en Géomatique (cartographie, télédétection et systèmes d'informations géographiques appliqués à la gestion durable des territoires) de l'Université de Yaoundé I – Cameroun. Il poursuit des recherches doctorales sur la question de la vulnérabilité des zones côtières du Cameroun face aux aléas climatiques.



Gilles Yvans AKAMBA

Gilles Yvans Akamba est géographe environnementaliste et professeur des lycées d'enseignement général (PLEG) en géographie, diplômé de l'École Normale Supérieure de Yaoundé (Université de Yaoundé).

Le Cameroun est signataire de tous les grands traités internationaux et régionaux sur les réfugiés et demandeurs d'asile, que ces derniers relèvent ou non de la responsabilité du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

L'afflux des migrants au Cameroun : une problématique à la fois sécuritaire, socio-économique et environnementale.

Le nombre de déplacés au Cameroun a quadruplé depuis 2014, générant un accroissement brutal des besoins humanitaires, autant pour les arrivants que pour les populations locales (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2015a). Au regard de la multiplicité des nationalités des réfugiés au Cameroun, il y a lieu de dire que ce pays constitue une terre d'accueil, et ce bien que certaines régions du Cameroun fassent encore face aux épineux problèmes de malnutrition et de sous-alimentation et que les réfugiés mettent souvent à mal la situation sécuritaire du pays (Kilembe, 2014). Les raisons qui poussent ces migrants vers le Cameroun sont multiples.

La raison sécuritaire apparaît comme la principale. En effet, la conséquence directe d'une instabilité politique qui conduit à des affrontements violents pour la conquête du pouvoir, dans la plupart des cas, est génératrice d'exodes de populations (Pourtier, 2006). Les pays comme la République centrafricaine et le Nigéria sont les plus concernés. En effet, depuis 2007, les conflits en République centrafricaine ont provoqué le déplacement de



Mobé, un village de l'Est du Cameroun

Crédit photo : Amcaja (wikimedia commons)

phijppesmbevo@yahoo.fr
akambagilles@gmail.com

plus de 250 569 réfugiés en direction du Cameroun (UNHCR, 2015). Ces réfugiés se sont installés majoritairement dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua, mais aussi dans les centres urbains de Yaoundé et Douala où ils sont pris en charge par les autorités administratives et les organisations humanitaires. Au Nigéria, les conflits orchestrés par la secte islamiste Boko Haram ont également mobilisé un flux important de migrants vers le Cameroun. En plus de la situation sécuritaire, d'autres se déplacent au Cameroun en raison de contextes économiques peu favorables dans leur pays d'origine. C'est le cas des ressortissants tchadiens, guinéens et ivoiriens, qui se déplacent essentiellement vers le milieu urbain où de multiples opportunités leur sont offertes.

Cependant, les aménagements de terrain nécessaires à l'ouverture de camps de réfugiés et les prélèvements du bois énergie ou du bois d'œuvre pour les charpentes des abris se font au détriment des formations végétales environnantes. En plus des personnes, une autre enquête diligentée par le HCR sur l'estimation du cheptel des réfugiés en 2014 a dénombré un effectif non exhaustif de près de 110 000 têtes, toutes espèces confondues. L'entretien de ce bétail nécessite une disponibilité en ressources environnementales, notamment végétales (fourrage, pâturages) et hydriques (point d'abreuvement). Bien que transitoire, cette situation engendre une pression supplémentaire sur les ressources locales en raison de l'accroissement des besoins des populations et des animaux, surtout dans la zone soudano-sahélienne, l'une des plus grandes parties de la zone d'accueil. Il pourrait en découler un impact sur l'environnement, en plus de créer des tensions intercommunautaires entre autochtones et réfugiés sur les principes d'accès et d'utilisation des ressources.

La nécessité de quantifier plus précisément le nombre de migrants résidant au Cameroun s'impose donc, afin de juguler les implications sociales, environnementales et même sécuritaires liées à leur présence.

De l'état des réfugiés résidant au Cameroun

Le nombre de réfugiés sans cesse croissant au Cameroun nécessite ainsi une mise à jour, de façon à être en mesure de proposer une meilleure prise en charge de cette catégorie de la population. Les statistiques du HCR et des organismes locaux sont déterminantes. En 2014, toutes nationalités confondues, le Cameroun a recueilli 276 265 réfugiés. Ce nombre est passé à 459 650 en 2015, puis à 595 935 en 2016 (UNHCR, 2018).

D'abord, au niveau des régions de l'Est et de l'Adamaoua, depuis 2017, le Cameroun a accueilli plus de 250 000 réfugiés le long de la frontière avec la République centrafricaine (UNHCR, 2015). Ce mouvement de la population fait suite à l'instabilité chronique que connaît la RCA depuis plus de 10 ans. En juin 2015, les statistiques indiquaient 159 905 réfugiés dans la région de l'Est (65,6%), 63 093 dans l'Adamaoua (25,9%); le reste est réparti dans les régions du Centre, du Littoral et du Nord. Dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua, qui accueillent environ 91,5% des réfugiés, les sept camps de réfugiés sont situés dans cinq communes : Djohong, Garoua-Boula, Kentzou, Kétté et Yokadouma.

Ensuite, dans la région de l'Extrême-Nord, le Cameroun accueille un afflux significatif de migrants tchadiens et centrafricains depuis l'indépendance de leurs pays dans les années 1960. Fidèle à cette tradition d'octroi de l'asile à des centaines de milliers de réfugiés, le Cameroun a accueilli plus de 85 000 nigériens, dont plus de 60 000 installés dans le camp de Minawao (BAD, 2017) fuyant les exactions de la secte islamiste Boko Haram.

On dénombre ainsi plusieurs camps de réfugiés dans le pays. Il existe de plus une proportion importante de migrants non identifiés ou en cours d'identification. Ceux vivant autour du camp se livrent à de petites activités lucratives, mais aussi dans certains cas à des actes de vandalisme, qui se manifestent par des agressions, des vols et même des viols. De même, compte tenu de la dégradation des conditions de vie, ces déplacés exercent une pression considérable sur les ressources naturelles. Ces écosystèmes subissent ainsi un préjudice énorme, dans un contexte marqué par la désertification (Ahidjo, 2016).

Enfin, dans plusieurs centres urbains de nombreux réfugiés ont également été identifiés. En effet, le rapport du projet de protection légale des réfugiés urbains (FODEC-UNHCR, 2016) indique que plus de 22 222 réfugiés ont été dénombrés en milieu urbain.

Le Cameroun est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Et, tel que souligné par le rapport du Programme Humanitaire et Développement (2016), le pays est demeuré fidèle à sa tradition d'accueil des réfugiés, notamment centrafricains. Toutefois, avec l'accueil d'autant de migrants, le Cameroun fait face à un impératif: mettre en place des politiques et des stratégies de gestion adaptées afin d'être en mesure de mieux contrôler les enjeux et défis de cette situation.



Une salle de classe au Cameroun

Crédit photo : Martin, Jean-Yves

■ La gestion des migrants au Cameroun

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2015b) a défini un plan d'actions humanitaires pour répondre aux besoins des migrants et déplacés internes. En l'occurrence, il déploie de nombreux efforts pour mieux accueillir les demandeurs d'asile. Par exemple, le terrain pour la construction du camp de réfugiés de Minawao a été gracieusement fourni par les autorités camerounaises. De même, il est intéressant de remarquer que la majorité des réfugiés centrafricains vit au sein de communautés d'accueil, et près de 30% d'eux vivent dans les camps (comme par exemple ceux de Djohone, Gado et Lolo) construits sur des terres également allouées par les autorités.

Les efforts entrepris par le Cameroun sont appuyés par de nombreux bailleurs de fonds. Il s'agit, entre autres, des États Unis d'Amérique, de la Corée du Sud, du Royaume Uni, de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Dutch Postcode Lottery (NPL), du Canada, de l'Espagne, du Japon, de Bill & Melinda Gates Foundation et du Programme des Nations Unies de lutte contre le HIV/Sida. En 2018, leur contribution a été évaluée à 15 649 674 \$ US. À titre illustratif, le HCR joue un rôle crucial dans l'épanouissement des réfugiés au Cameroun. Il octroie des moyens financiers et matériels pour la construction et la sécurisation des camps de réfugiés et des rations alimentaires.

Enfin, au plan diplomatique, le HCR et les Gouvernements du Nigéria et du Cameroun ont signé un accord tripartite le 2 mars 2017 concernant le rapatriement volontaire des nigériens. Les déplacés camerounais vivant dans la région de l'Extrême nord devraient également rentrer dans leurs villages d'origine. Un groupe de travail technique a élaboré un plan d'action pour les activités de rapatriement qui ont démarré en janvier 2018 au regard du retour à la normale du point de vue sécuritaire.

En définitive, et bien que les statistiques avancées par les différents auteurs et organismes divergent, le Cameroun reste une terre d'accueil des réfugiés. Malgré sa situation humanitaire et sécuritaire assez fragile, il s'efforce à garantir une protection aux réfugiés. Ces derniers exercent une pression considérable sur l'environnement, en prélevant abondamment les ressources naturelles locales. La bonne gestion des conflits sociaux, et la mise en place de politiques foncières cohérentes et intégrées s'avère nécessaire pour mieux gérer les conflits en Afrique et leurs répercussions socio-économiques et environnementales. 🌱

■ Bibliographie

- Ahidjo, P. (2016). Migration tchadienne et centrafricaine au nord Cameroun : enjeux humanitaires et problématique de la dégradation de l'environnement. Edition Galati University Press, ISSN 2065 -1759.
- BAD (2017). Cameroun proposition visant l'octroi d'une aide humanitaire d'urgence de 1 000 000 dollars EU au titre de don destine aux refugies de l'extrême-nord du Cameroun.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires. (2015a). Aperçu des besoins humanitaires. Rapport. Yaoundé, Cameroun.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2015b). Plan de Réponse Humanitaire (PRH). Rapport. Yaoundé, Cameroun.
- FODEC-UNHCR (2016). Rapport du projet de protection Légal des réfugiés urbains à Yaoundé.
- Kilembe, F. (2014). Assurer la sécurité en République centrafricaine : mission impossible ?
- Pourtier, R. (2006). Les réfugiés en Afrique centrale : une approche géopolitique (Refugees in central Africa : a geopolitical approach). In : Bulletin de l'Association de géographes français, 83^e année, 2006-1 (mars). Territoires d'exil : les camps de réfugiés. pp. 50-61 ; Programme Humanitaire et Développement (2016). Crise centrafricaine mouvements de retour transfrontaliers : Analyse de scénario à l'horizon 2018.
- UNHCR (2015). Statistiques des refugies centrafricains dans l'Est, l'Adamaoua et le Nord du Cameroun au 20 Décembre 2015.
- UNHCR (2018). Résumé du plan 2018. Rapport. Yaoundé, Cameroun.

Modèle camerounais d'accueil et d'intégration des réfugiés : entre respect des normes internationales et solidarité africaine

Joseph Yves ZOA ZOA

Joseph Yves Zoa Zoa, Ph.D. en géographie, est chargé de recherche au Centre National d'Éducation du MINRESI au Cameroun. Il y est chef de département des études environnementales et économiques. Ses travaux de recherche portent sur les migrations et les phénomènes géographiques.

Alain Thierry OVONO ZOA

Alain Thierry Ovono Zoa, doctorant en géographie est Attaché de recherche au Centre National d'Éducation du MINRESI au Cameroun. Ses recherches portent sur la géographie du développement et économique.

yveszoa@yahoo.fr
thierryovono14@yahoo.com

Aujourd'hui, alors que de nombreux dangers menacent l'équilibre des États du fait des migrations internationales, le Cameroun se distingue par la cohérence de son hospitalité envers ces déplacés. La majorité des pays du Lac Tchad sont des hypocentres de tensions et de conflits sociaux internes. Les violences extrêmes subies par les populations riveraines créent une instabilité qui déclenche des mouvements migratoires vers le Cameroun plus sécurisé. Ces déplacés se composent en majorité de femmes, d'enfants, et de personnes âgées et handicapées ayant des besoins spécifiques.

Grâce aux initiatives gouvernementales et des populations locales, environ un million de migrants/refugiés sont accueillis au Cameroun, selon les statistiques du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. À cet effet, on relève la création et le fonctionnement d'un comité interministériel en charge de la question des réfugiés et de la construction de camps d'accueils diversifiés, qui atteignent présentement

seize (16) camps fixes-mobiles situés dans les espaces ruraux frontaliers des pays d'origine des déplacés, trois (3) camps-transit pour les déplacés en attente de transit vers de nouveaux camps et enfin huit (8) camps fixes dans certaines villes moyennes du pays. Ces migrants y retrouvent un socle d'accueil qui leur permet de se réaliser comme des citoyens du monde et de s'insérer dans la société.

On relève aussi l'approvisionnement régulier des déplacés en dons offerts par les associations de femmes politiques locales, les organisations caritatives locales et internationales, les religieux, les élus et les membres de la société civile. Ces caravanes caritatives distribuent aux réfugiés les produits alimentaires, hygiéniques et domestiques nécessaires à une vie décente et à un réconfort psychologique et matériel conséquents.

Enfin, les déplacés bénéficient également de formations en technologies de l'information et de la communication pour la réalisation de commandes en produits alimentaires via le transfert d'argent au vendeur détaillant par téléphone. 🌿



Grande pêche traditionnelle au Nord-Cameroun

Crédit photo : Lévêque, Christian

L'impact de l'implantation des réfugiés et déplacés au Cameroun : étude à partir des sites d'accueil de Minawao et de Zamay



Daouda SAKINATOU

Daouda Sakinatonou est sociopolitiste de formation. Attachée de recherche au Centre national d'éducation du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation du Cameroun, elle est doctorante en science politique à

l'université de Dschang au Cameroun. Membre de l'équipe de chercheurs du Centre national d'éducation à Minawao, elle est spécialiste des questions de genre et politique, de minorités, de participation politique, d'anthropologie politique et de sociologie politique.



Madeleine Christelle NJIKI BIKOI

Madeleine Christelle Njiki Bikoi est politologue de formation. Attachée de recherche au Centre national d'éducation du Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation du Cameroun, elle est doctorante en science politique à l'Université de Douala au Cameroun.

Membre de l'équipe de chercheurs du Centre National d'Éducation à Minawao, elle est spécialiste en études internationales, des questions migratoires et de l'instrumentation de l'action publique.



Pierre MBOUOMBOU

Dr Pierre Mbouombou est sociologue et maître de Recherche au Centre national d'éducation du Ministère de recherche scientifique et de l'innovation. Il a coordonné les enquêtes de terrain du Centre National d'Éducation à Minawao sur la réhabilitation des personnes vulnérables du fait des déplacements dans l'Extrême-Nord et l'Est

du Cameroun. Spécialiste des questions de développement urbain, des minorités et des personnes vulnérables, il a travaillé notamment sur les minorités sociodémographiques Mbororo et Pygmées, la crise sociale de février 2008 au Cameroun ou la crise de l'habitat urbain. Intéressé par les questions de sociologie de la connaissance, il dispense des enseignements y relatifs à l'Université de Yaoundé I au Cameroun.

daoudasaki@yahoo.fr
crysbiroi@hotmail.com
mbouomsp@yahoo.com

La problématique des réfugiés et des déplacés fait l'objet d'une attention de plus en plus accrue des pouvoirs publics et des milieux scientifiques (Guichaoua, 2004). C'est ainsi qu'une enquête pluridisciplinaire a été menée par le Centre National d'Éducation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Cameroun (CNE/MINRESI) sur les réfugiés et déplacés de Minawao et de Zamay (Cameroun). Les réfugiés et déplacés qui fuient les exactions et les attentats des éléments de la nébuleuse Boko Haram constituent, pour l'essentiel, les pensionnaires des camps de Minawao et de Zamay dans l'Extrême-Nord (Tandonnet, 2007). Ils mettent en place des techniques et stratégies de socialisation pour s'adapter à leur nouvel espace de vie. La présente réflexion vise à rendre compte de l'impact de l'implantation des migrants sur le développement socioculturel des localités hôtes (Withol de Wenden, 2005 ; Quinimal, 2009).

Installation des migrants sur le territoire camerounais

Pour favoriser l'installation des réfugiés et déplacés sur son territoire¹, l'Etat camerounais a créé plusieurs sites d'accueil à l'instar de celui de Minawao et de Zamay. Minawao est réparti en deux centres d'accueil, le centre de transit de Minawao, avec une capacité d'accueil de 500 personnes, et le site d'installation des réfugiés, qui abrite environ 58 000 personnes. Créé en 2016, le site de Zamay, baptisé « Madagascar », a une capacité d'accueil de 145 personnes.

1. Loi de 1980 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais ; Loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers de la République du Cameroun ; Loi du 27 juillet 2005 portant statut de réfugié au Cameroun. *Et enfin*, le Décret n° 2000/286 du 12 octobre 2000 précisant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.



Crédit photo : Boyer, Florence

Travail d'enquête

Dans leur quête d'intégration et d'adaptation, les réfugiés et les déplacés mettent en place des stratégies diverses et variées d'appropriation et de compréhension du territoire d'accueil (Robette, 2011).

Adaptation culturelle et linguistique pour l'accès aux services sociaux de base

Les camps de Minawao et de Zamay sont composés en grande majorité de peuls. Ils partagent la même langue que les populations locales, ce qui participe à leur adaptation rapide. Par contre, le camp multi-ethnique de Madagascar est constitué des peuples Kanuri, Arabe Choa, Mandara, Sirata, etc. L'intégration est plus complexe pour cette catégorie de personnes aux réalités sociologiques relativement différentes. Leurs difficultés d'adaptation réduisent leur capacité à se procurer des denrées alimentaires suffisantes, des produits de première nécessité (vêtements, savon, etc.), à s'approvisionner en eau potable, à accéder à des terres cultivables ou à réaliser des activités génératrices de revenu (Bafeli, 2015).

Pour ce qui est des difficultés d'adaptation, les déplacés font face à un problème d'hygiène et d'assainissement au sein du camp de Magabi, notamment

pour l'entretien de leur logement et des alentours du camp. L'insertion sociale est d'autant plus difficile que la position du camp par rapport au centre-ville de Zamay participe plus à isoler les déplacés qu'à favoriser leur insertion progressive.

Impacts sur l'environnement social : interaction et conditions de vie

L'influence indirecte des réfugiés et des déplacés sur l'environnement hôte est perceptible à travers l'action concertée des pouvoirs publics et de leur partenaire au développement.

L'affluence des réfugiés dans les camps des localités hôtes de même que l'éruption de relations de plus en plus tendues entre ces derniers et la population locale ont conduit le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et le ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire à signer en octobre 2006 une convention relative à l'appui au développement des localités d'accueil des réfugiés. L'objectif visé est l'amélioration des conditions de vie des populations locales, de même que celles des réfugiés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord.

Dans le même élan, les principaux investissements initiés par l'Etat camerounais et ses partenaires à l'endroit des réfugiés du camps de Minawao concourent à la détermination des sites d'hébergement, à la veille sécuritaire accordée aux populations, à la prise en charge nutritionnelle, à l'approvisionnement en eau potable, à l'encadrement sanitaire et à l'assainissement, de même qu'aux services rendus dans le secteur de l'éducation, de l'électrification, de l'aménagement des voiries et du soutien financier aux plus vulnérables.

L'impact négatif est le plus souvent causé par les coupes irresponsables des arbres, la pollution de l'eau et des sols.

Stratégies développées face aux problèmes rencontrés

La réalisation ou l'amélioration des services sociaux de base tels que les salles de classe ou les forages équipés de pompes à motricité humaine destinés aux réfugiés et déplacés et à la population locale contribuent à réduire les problèmes générés par les nouveaux arrivants.

Toutefois, des difficultés demeurent encore. Le 4 décembre 2015, la CAMWATER s'est jointe au HCR pour apporter une solution durable aux besoins des réfugiés en eau en alimentant plus de 80 000 réfugiés de même que les villages environnants tels que Ziver, Zamay, Mouhour, Mozogo, Koza, Kolofata en eau potable. De même, la fourniture de plaques solaires facilite l'accès à l'électricité. La construction de latrines et de douches améliore quant à elle l'hygiène des populations de ces villages.

Pour les travaux publics, l'on note le reprofilage de plusieurs routes pour faciliter l'accès aux sites d'hébergement des réfugiés et des déplacés. À cet effet, les voies terrestres Mokolo- Maroua, Dourbé-Boukoulou, Bourha-Mogode-Mokolo, Koza-Mayo,

Moskota-Kolofata-Mora et Mayo Louti-Mayo Tsanaga-Mayo Sava sont concernées par cette stratégie de développement de l'infrastructure routière.

Au regard de la prise en charge des migrants vivant au Cameroun, la gestion des réfugiés fait partie des priorités du gouvernement camerounais en matière de politique extérieure pour venir en aide aux sinistrés. De l'installation à l'adaptation parfois controversée des réfugiés et déplacés dans leurs sites d'accueil sur le territoire camerounais, les réfugiés et déplacés font désormais partie intégrante du vécu quotidien des Camerounais. 🌿

Bibliographie

- Guichaoua, A. (Dir). 2004. *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala.
- Tandonnet, M. 2007. *Géopolitique des migrations : la crise des frontières*, Paris, Ellipses.
- Robette, N. 2011. *Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires*, Paris, Les Collections du CEPED.
- Withol De Wenden C. 2005. « Réfugiés ou migrants volontaires », *Atlas des migrations*, Paris.
- Quiminal, C. 2009. « Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes », *Autrepart*, n°14.
- Bafeli, F. 2015. Cameroun camp des réfugiés : Minawao alimenté en eau potable <https://bit.ly/2RR7AME>.
- République du Cameroun. Loi de 1980 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais.
- République du Cameroun. Loi n° 97/012 du 10 janvier 1997, fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun
- République du Cameroun. Loi du 27 juillet 2005 portant statut de réfugié au Cameroun.
- République du Cameroun. Décret n° 2000/286 du 12 octobre 2000 précisant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.
- Centre National d'Éducation. 2016. Stratégies de réhabilitation des personnes vulnérables du fait des déplacements, rapport de site : Minawao et Zamay, 2016-2017.



Conditions des femmes oasiennes dans le sud-est du Maroc face au phénomène migratoire : un aperçu

Driss EL GHAZOUANI

Driss El Ghazouani est doctorant contractuel au centre doctoral « Homme, Société et Éducation » de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Mohamed V de Rabat (Maroc). Il y travaille sur la mobilité spatiale au Maroc. Membre fondateur de l'Observatoire Marrakech de Sociologie (OMS), il est auteur d'un ouvrage en arabe portant sur l'« Espace et enracinement de la violence dans les villes nouvelles du Maroc : approche socioanthropologique » et de plusieurs articles dans des revues nationales et internationales.

L'article propose un aperçu des contraintes amplificatrices que font peser les migrations rurales sur les difficiles conditions des femmes oasiennes. L'étude est basée sur une analyse qualitative des pratiques agricoles d'un échantillon représentatif de soixante femmes actives, réparties dans les quatre douars de Zagora, dans le sud-est du Maroc.

La population du Maroc aujourd'hui est plus urbaine que rurale et le pourcentage de la population urbaine est en progression constante. Aussi, l'urbanisation du pays se consolide et l'exode rural (notamment à partir des zones oasiennes) vers les zones urbaines marque la mobilité des populations (Zerari, 2006). Mais ces migrations rurales ne sont pas sans conséquences sur les structures oasiennes et la condition des femmes rurales. Pour mieux saisir toutes les dimensions du phénomène, il est nécessaire de bien comprendre la participation et le rôle socio-économique et culturel de la femme rurale, que nous étudierons ici à travers le prisme de la province de Zagora.

D'une superficie totale de 2 180 307 ha, le territoire de la province de Zagora fait partie de la zone d'action de l'Office régional de mise en valeur agricole (ORMVA) de Ouarzazate, et couvre quatre douars¹ : Ouled Driss, Tazrout, Ait Lhaj Hsein et Tamezmout. Ces douars présentent certaines caractéristiques communes que l'on retrouve dans d'autres régions oasiennes : une augmentation du décrochage scolaire chez les filles après la sixième année du primaire ; des types d'habitation variant des constructions en boue à des bâtiments en ciment ; l'approvisionnement en eau potable demeure un défi, et les activités agricoles organisées sous forme de petites et moyennes exploitations à côté d'oasis ont pour objectif principal l'autosuffisance alimentaire pour les familles.

« Partout, les régions oasiennes sont en déficit hydrique, jamais les besoins n'ont été couverts dans leur totalité, les superficies cultivables ont baissé de plus de 20 %, les productions de 16 %, les niveaux d'intensification de 45 %, et le palmier dattier a vu sa production chuter de 34 % » (Direction de l'Aménagement du Territoire, 2004).

Les échanges menés dans le cadre de cette étude avec les femmes et les Moqadems² des douars nous ont permis d'identifier les contraintes liées à la participation de la femme oasienne dans les petites et moyennes exploitations agricoles, et de faire ressortir leurs sensibilités aux diverses questions relatives aux ressources et leurs usages.

1. Un douar désigne un petit village ou groupements d'habitations rurales.
2. Les Moqadems sont des délégués de quartier. Chef d'un quartier chargé de l'exécution et de la facilitation des procédures administratives, il représente le pouvoir à l'échelon d'un quartier ou d'un douar.

driss.chercheur@gmail.com



Oasis au Maroc

Crédit photo : MATEILLE, Thierry

La femme, dans la zone oasienne de Zagora, participe activement à la production agricole, que cette dernière soit animale ou végétale. Cependant, il est difficile de quantifier leur niveau d'engagement, car la distinction des activités féminines est établie sur la base de leurs participations aux travaux de l'exploitation. Or, en milieu rural, il n'y a pas de frontière entre le travail aux champs, l'élevage, les tâches domestiques, la collecte de l'eau et des combustibles, l'artisanat, la cuisson, la transformation, l'entretien et la décoration des habitations. Les femmes rurales font généralement tout et sont rarement oisives. Elles se lèvent à l'aube et sont les dernières à se coucher (Nafaa, 2003).

L'analyse factuelle de la situation de la femme oasienne rurale conduit à déduire, pour l'essentiel, que malgré leurs contributions, les femmes, n'occupent pas la place qui leur est due dans la société, n'ayant par exemple toujours pas la possibilité de posséder des terres. Traditionnellement, les hommes ont été responsables de tout en dehors du foyer et les femmes de tout à l'intérieur de celui-ci³. De ce fait, les femmes se retrouvent de facto systématiquement exclues de l'appropriation de terres, alors que ces dernières constituent une forme de richesse symbolique dans le monde rural. Cette situation inéquitable à l'endroit des femmes oasiennes est d'autant plus cruciale qu'il s'agit d'une agriculture de subsistance. En définitive, cela a pour effet d'affecter la gestion consensuelle de la société traditionnelle oasienne telle qu'idéalisée par le Code la Famille, affectant les pratiques communautaires de solidarité et de discipline.

À cela s'ajoute l'ampleur prise par les migrations rurales. En effet, ces dernières semblent être au nombre des facteurs qui favoriseraient le déclin des systèmes traditionnels

de solidarité et de gestion collective. En effet, le mouvement migratoire, réponse naturelle trouvée par les communautés oasiennes pour résister au déclin économique et environnemental, a encouragé les déplacements d'une partie seulement des membres de la famille hors de leur communauté d'origine pour diversifier les revenus du foyer. Ce phénomène affecte profondément les relations au sein de la famille oasienne et se répercute négativement sur la répartition des tâches dans une famille où un membre, souvent le père, est absent, et où les conditions de vie sont assez délicates. En somme, ces mouvements de la population ont des répercussions négatives sur les différentes composantes économiques, sociales et psychologiques de la famille.

L'agriculture oasienne reste le fondement essentiel du développement local, elle est à la fois le ciment sociétal autour duquel peuvent s'organiser les solidarités et l'intimité familiale. Elle est le catalyseur économique qui garantit l'avenir. Cette agriculture est avant tout sociale et environnementale, et la sauvegarde des oasis passe inéluctablement par la stabilisation de cette activité, aujourd'hui fortement compromise à la fois par la limitation hydrique, et par la migration à destination des zones urbaines qui n'est pas sans conséquence sur la condition déjà difficile de la femme oasienne. 🌿

■ Bibliographie

- Direction de l'Aménagement du Territoire (2004). Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc – 2004
- Nafaa, R. (2003). Femmes rurales Marocaines et développement : inventaire du savoir-faire féminin dans la gestion des ressources. *Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Mohammedia, Maroc.*, 375-383.
- Zerari, H. (2006). Femmes au Maroc entre hier et aujourd'hui : quels changements? *Recherches internationales*, 3(77), 65-80.



Femme au labour dans l'Anti-Atlas marocain

Crédit photo : Michon, Geneviève

3. El Harras, Mokhtar. Les mutations de la famille au Maroc. 50 ans de développement humain et perspectives 2025, 2006.



Crédit photo: MONUSCO / Myriam Asmani



Crédit photo: DFID (wikimedia Commons)

INTERACTIONS ENTRE L'ENVIRONNEMENT, LES MIGRATIONS ET LA SÉCURITÉ

Photo du haut: Assistants de liaisons communautaires sur l'environnement de travail dans la ville de Goma en RDC

Photo du bas: Les réfugiés de la République démocratique du Congo quittent le camp de transit de Nyakabande en Ouganda



Migrations, environnement et sécurité – Une équation complexe, avec de nombreuses variables

Mariam TRAORE CHAZALNOEL

Mariam Traore Chazalnoel est experte – Migration, Environnement et Changements Climatiques à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)



Dina IONESCO

Dina Ionesco, Cheffe de la Division « Migration, Environnement et Changements Climatiques » à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La question des migrations environnementales est souvent abordée sous un prisme sécuritaire. La dégradation environnementale et les changements climatiques sont fréquemment perçus comme des menaces pour la paix et la sécurité des États. Le sujet est régulièrement discuté à un haut niveau politique, par exemple, lors du récent sommet mondial sur le climat de San Francisco en 2018, la Semaine Africaine aux Nations Unies de 2017 et la conférence de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 2017.

Ces discussions se focalisent sur la manière dont les changements climatiques peuvent et vont multiplier les risques dans des contextes déjà fragiles et sur les possibles conséquences sur la stabilité mondiale. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme que les sécheresses augmentent de manière significative le risque de conflit et que les impacts des changements climatiques représentent également une menace émergente sur les migrations et le déplacement de populations (GIEC, 2018:243).

Des liens factuels entre l'environnement, la migration et la sécurité

Il est communément admis que les impacts néfastes des changements climatiques sur la migration peuvent affecter – souvent indirectement- la sécurité d'un pays ou d'une région de différentes manières.

Le cas du bassin du Lac Tchad représente un exemple emblématique de ces problématiques. La disparition progressive du bassin liée aux effets des changements climatiques se situe dans un contexte de conflit dû à la présence de Boko Haram; ces éléments se combinent à d'autres facteurs tels que la pression démographique et affectent directement la vie quotidienne et les sources de revenus de plusieurs millions de personnes. Ces conditions contribuent à leur tour à des mouvements migratoires internes aux pays et régions. Une étude récente de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) confirme l'interrelation des facteurs environnementaux et sécuritaires sur les décisions migratoires (OIM, 2018b) et de nombreux ménages interrogés mentionnent avoir migré en premier lieu à cause des conditions sécuritaires et en deuxième lieu en lien avec les facteurs environnementaux, tels que les sécheresses ou les inondations.

Les exemples d'insécurité liés aux sécheresses au Soudan et en Somalie (Ionesco et al., 2016) représentent d'autres illustrations parlantes de la manière dont les facteurs environnementaux et sécuritaires se superposent et



mchazalnoel@iom.int
dionesco@iom.int

interagissent pour induire directement ou indirectement des mouvements de population, qui peuvent à leur tour contribuer à une déstabilisation régionale. Ces situations résultent souvent d'un enchaînement d'évènements néfastes et les variables de l'équation environnement, migration et sécurité sont donc nombreuses.

De la complexité des causes de la migration

Cependant, l'équation porte encore un grand nombre d'inconnues. Les preuves solides liant directement changements environnementaux et conflit restent ainsi contradictoires. Il est donc critique de ne pas simplifier ces liens éventuels. Dans la majorité des cas, les facteurs environnementaux représentent une raison parmi un ensemble complexe de facteurs d'instabilité, et «un conflit climatique est aussi un conflit politique» (Ionesco et al., 2016).

D'autre part, l'impact des changements climatiques sur la sécurité humaine est également un élément important à prendre en compte, car les migrations forcées peuvent mettre en danger la survie, les moyens de subsistance et la dignité des individus. Les conséquences des migrations environnementales forcées sur les personnes déplacées sont multiples. Celles-ci peuvent aller des impacts sur la santé de l'exposition aux températures extrêmes, aux problèmes d'insécurité liées à la vie dans les camps.

Un exemple pertinent est la traite des êtres humains dans le contexte de la migration environnementale (OIM, 2017). Les migrants environnementaux se retrouvent fréquemment dans des situations de vulnérabilité qui peuvent amener à des situations de traite. On peut penser ici aux personnes migrant de manière irrégulière en faisant appel à des passeurs et qui sont ainsi exposées à des risques d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Les migrants réguliers ne sont pas non plus à l'abri de telles menaces, comme dans le cas des personnes quittant les zones rurales vers les villes à cause de l'impact des changements climatiques sur l'agriculture, l'élevage ou la pêche. Les

trafiquants d'êtres humains recrutent souvent dans les zones péri-urbaines insalubres où peuvent se retrouver ces migrants, qui peuvent par exemple être forcés à travailler dans les secteurs du travail domestique ou de la construction. Les personnes déplacées par des catastrophes naturelles qui trouvent refuge dans des camps sont également à risque à cause de leur vulnérabilité accrue. On retrouve de tels exemples en Asie, où des études de l'OIM ont révélé des cas de traite de migrants liés à la sécheresse entre le Cambodge et la Thaïlande et des cas de traite suite au cyclone Haiyan aux Philippines en 2013.

Les migrations, le visage humain des changements climatiques ?

Il est souvent souligné que les défis que rencontrent les migrants environnementaux représentent le visage humain des changements climatiques et que la lutte contre les changements climatiques doit placer les hommes à son centre. Une approche se basant sur la sécurité humaine peut permettre de répondre à certains de ces défis, en privilégiant les besoins des individus et en encourageant les actions au niveau des communautés qui accueillent les migrants ou les communautés d'origine des migrants. Cette approche peut également être pertinente lorsque l'on cherche à catalyser les bénéfices de la migration. Par exemple, des migrants peuvent influencer positivement et durablement la vie quotidienne de leurs communautés dans leurs régions d'origine en investissant dans l'action climatique et les infrastructures, soutenant ainsi la capacité de résilience des communautés face aux effets néfastes du dérèglement climatique.

Il reste à trouver comment répondre à ces immenses défis. Les actions de terrain doivent être soutenues par l'action politique, que ce soit au niveau global, régional ou national. La communauté diplomatique œuvrant dans les négociations sur le climat qui se tiennent sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a pris progressivement conscience du besoin de prendre en compte les questions migratoires. En 2015, l'Accord de Paris sur le Climat a requis la création d'une équipe spéciale (Taskforce on Displacement) (OIM, 2018c) chargée de développer des recommandations pour prévenir, minimiser et répondre aux déplacements de populations en lien avec les changements climatiques. Ces recommandations ont été présentées à la 24^e conférence des Parties de la CCNUCC en Pologne en décembre 2018. Ces travaux politiques représentent un progrès majeur, car ils officialisent la volonté des États de développer des solutions aux problématiques migratoires et de créer des ponts entre les spécialistes du climat et les professionnels de la migration.



Haïti, Sécheresse dans la zone de Savanne Désolée.

Une deuxième avancée primordiale est le développement d'un Pacte mondial sur les migrations sous l'égide des États membres des Nations Unies. Ce Pacte non-contraignant est le premier accord négocié entre gouvernements qui traite de manière globale de la migration internationale ; il a été finalisé en juillet 2018, et son adoption prévue lors d'un sommet de haut niveau à Marrakech, Maroc, en décembre 2018. Le texte articule une série d'engagements et de mesures que peuvent adopter les États membres des Nations Unies pour gérer les migrations actuelles et futures. Lors des négociations menant à la finalisation du texte du Pacte, de nombreux pays – en particulier les petits États insulaires et certains pays africains – ont souligné la nécessité absolue de prendre en considération les menaces environnementales et climatiques dans la gouvernance mondiale des migrations. Ainsi, la version finale du texte contient un éventail exhaustif d'objectifs et d'engagements cherchant à soutenir la gestion des différentes facettes des migrations environnementales (Ionesco et Traore Chazalnoel, 2018).

Le texte articule la nécessité de prioriser les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les régions menacées afin d'éviter les migrations forcées qui peuvent se dérouler dans des conditions indignes. Cet élément sous-entend la nécessité pour les acteurs de la migration de travailler avec les professionnels du climat, et vice versa, pour les programmes d'action climatiques d'analyser et intégrer les dimensions migratoires, notamment dans les endroits où les bouleversements environnementaux mènent déjà à des mouvements de population. Il est possible que ce type de dispositions permette aussi d'encourager le développement de projets de plus grande ampleur traitant des migrations environnementales qui seraient financés par les fonds climat, tels que le Fonds vert pour le climat.

Une autre dimension intéressante est la reconnaissance du fait que dans certains cas, il sera impossible pour les populations de s'adapter aux changements climatiques et que des options de migrations régulières telles que des visas spéciaux doivent être envisagées et développées. Ces dispositions représentent une grande avancée politique. C'est la première fois qu'un texte politique global sous l'égide des Nations Unies mentionne le développement d'options de migrations régulières pour répondre aux effets irréversibles des changements climatiques.

Malgré des débats politiques houleux, beaucoup d'espoirs reposent sur la possibilité d'une action ambitieuse autour de la phase de mise en œuvre du Pacte. L'élan politique suscité par le Pacte – mais aussi les travaux des États parties de la CCNUCC –, peut mener au développement de



Haïti, Vue du bidonville de Jalouzi où habitent de nombreux migrants environnementaux en provenance des zones rurales.

politiques et programmes globaux et nationaux qui permettent de répondre de manière ciblée aux besoins des États mais aussi à ceux des migrants. Des acteurs tels que l'OIM – qui se prépare à coordonner un réseau d'agences onusiennes dédié à la mise en œuvre du Pacte –, en partenariat avec d'autres agences onusiennes, mais aussi des acteurs non-gouvernementaux, ont déjà mis la difficile équation des migrations environnementales dans leurs priorités d'action. Ils auront un rôle important de soutien à jouer, afin de permettre aux États de répondre à ce qui sera peut-être le plus grand défi migratoire des prochaines décennies. 🌿

■ Bibliographie

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Global Warming of 1.5 °C - An IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5 °C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty ; p243 ; 2018.

Ionesco D, Mokhnacheva D, Gemenne F. Atlas des Migrations Environnementales. Paris : Presses de Sciences Po. ; 2016.

Ionesco D, Traore Chazalnoel M. The Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration (GCM) - Perspectives on Environmental Migration. Genève : OIM ; 2018.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). IOM Conducts First Climate Data Tracking in Lake Chad Basin. | Publié le 18 septembre 2018. Genève : OIM ; 2018b.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). Mapping Human Mobility (Migration, Displacement and Planned Relocation) and Climate Change in International Processes, Policies and Legal Frameworks - Implementation of the Workplan of the Task Force on Displacement under the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage, United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). Genève : OIM ; 2018c.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). The Climate Change-Human Trafficking Nexus. Genève : OIM ; 2017.



Kyé-ossi dans le Bassin forestier du Congo : des migrations à la déforestation

Abêt MONGBET

Abêt Mongbet est titulaire d'une Licence en géographie, d'un Master professionnel en démographie et d'un Master II en Géographie. Il est fonctionnaire depuis 2014 au Ministère camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Doctorant dans le laboratoire MIGRINTER (Migrations Internationales, Espaces et Sociétés), son projet de recherche porte sur les mobilités, la dynamique frontalière et l'intégration sous-régionale en zone CEMAC. Il travaille depuis 2016 au Bureau Central des Recensements et des Études de la Population (BUCREP) où il est chargé de l'analyse de la thématique « Migrations » pour le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

Depuis les premiers travaux sur le climat¹, la dégradation de l'environnement, notamment l'appauvrissement des sols, la sécheresse, l'irrégularité des pluies ayant entraîné les raretés de ressources et les conflits sociaux ont jusqu'ici fait l'objet d'une analyse climat-migration. Cet article propose une analyse de la causalité inverse, migration-climat, illustrée par le cas de Kyé-ossi, une localité située à la frontière commune entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans laquelle les migrations conduisent à la dégradation de la forêt.

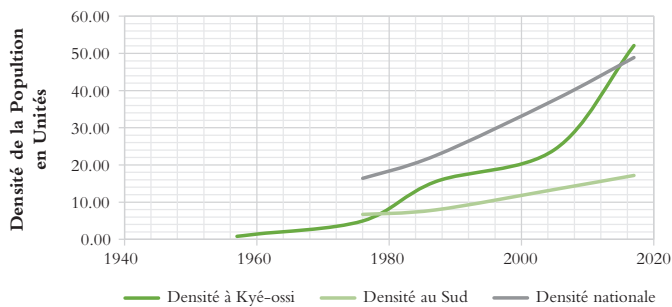
Dans la majorité des travaux scientifiques, on note un lien causal a priori allant des crises aux migrations, les premières constituant une solution ou alternative aux secondes (Ouattara et al., 2008 ; Véron, 2012 ; Gaudin, 2015 ; Tchokouagueu et al., 2016). En effet, comme le souligne Veron (2012), « [...] la migration peut être considérée comme une variable d'ajustement, permettant aux populations de s'adapter à la modification de leur environnement, que ce changement prenne une forme soudaine, brutale, ou soit continue, progressif ». Ainsi, dans cette perspective, les migrations s'inscrivent dans une dynamique de « nouvelles figures aux nouveaux enjeux »² et posent des problématiques économiques, sociales, politiques et environnementales (Mimche et Kamdem, 2016).

Face aux applications différenciées de la libre circulation en zone CEMAC émanant des pays voisins comme le Gabon et la Guinée équatoriale, les camerounais se trouvent contraints de se sédentariser à Kyé-ossi (Mongbet, 2015). Les arrivées massives de ces derniers en quelques décennies, grâce à l'explosion des revenus pétroliers en Guinée équatoriale et au Gabon, ont entraîné une pression sur la nature à Kyé-ossi, intensifiant simultanément les échanges économiques entre le Cameroun et ces pays voisins.

La figure ci-après montre à partir de 1980 une hausse dans la dynamique démographique à Kyé-ossi comparée à la densité nationale de population et à celle de la Région du Sud-Cameroun. Cet accroissement singulier de la population aurait entre-autres comme explication la sédentarisation des migrants et leur intégration réussie à Kyé-ossi. Ce mouvement migratoire a induit des transformations sociospatiales, économiques transfrontalières, aboutissant ainsi au développement de cette localité (Mongbet, 2017). En

1. En 1971, à Stockholm, 30 scientifiques de haut niveau provenant de 14 pays ont exprimé un risque de « changement global climatique rapide et grave causé par les humains », confère <https://www.letelegramme.fr/france/climat-l-urgence-evoquee-des-1971-23-11-2015-10859682.php>, revu le 23/08/2018
2. Voir le titre de l'ouvrage de Mimche et Kamdem (2016) *Émigration internationale au Cameroun : des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*.

abetmongbet@yahoo.fr



Source : Exploitation personnelle des données du BUCREP (2010) et de Messi (2015).

effet, l'augmentation de la population est allée de pair avec l'extension des structures commerciales (marché et bâtis privés), la construction de logements, de structures hospitalières, d'hôtels, d'établissements scolaires, de foyers culturels et communautaires, la création de champs agricoles, l'exploitation de produits forestiers; ainsi qu'une intensification du commerce transfrontalier. Or, tous ces changements dus aux migrants se déploient dans un espace forestier faisant par ailleurs face, par plusieurs concours de circonstances, à de profondes dégradations.

En effet, jusqu'à présent, l'arrondissement de Kyé-ossi n'est pas relié au réseau électrique national. L'électricité n'y est pas permanente et ce sont surtout des groupes électrogènes qui sont utilisés pour la produire, lesquels émettent d'ailleurs dans l'atmosphère des gaz toxiques tels que le chlore et le fluor. Le bois, dont on tire le charbon servant aux boulangeries et aux foyers ménagers (bois de chauffe), est, lui, la principale source d'énergie de cuisson. La mise en place de toutes les structures immobilières s'est de plus réalisée par l'abattage des arbres qui abondaient dans la forêt. Plus encore, la construction de la ville équatorienne d'Ebebiyin s'est faite à base de bois venant de Kyé-ossi, un déplacement de matériaux qui s'est fait grâce aux migrants, devenus plus nombreux que les natifs. Voilà autant de facteurs qui ont contribué à la phagocytose biogéographique de cette aire où la transfrontalité des ethnies ne favorise pas une protection environnementale commune, du fait de la réticence à l'ouverture des frontières. La ville de Kyé-ossi s'étant étendue, la Guinée équatoriale aménage sa frontière en construisant actuellement une double voie dans trois directions vers son territoire intérieur, et dont le nœud se trouve à la frontière avec le Cameroun. Le Gabon de son côté augmente les chantiers immobiliers vers la frontière. Ces chantiers boostés d'une manière ou d'une autre par les transformations sociospatiales à Kyé-ossi rasant davantage les arbres qui peuplent cette partie du deuxième poumon vert.

Les images satellitaires de la zone frontalière à Kyé-ossi et ses environs, au fil du temps, montrent en effet l'évolution

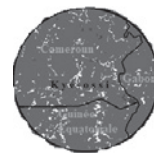
Produits forestiers commercialisés à Kyé-ossi en 2016-2017

PRODUITS FORESTIERS	ANNÉE	
	2016	2017
Dépôt de bois à Kyé-ossi Volume	500 m ³	328,35 m ³ 9104 lattes
Lattes à destination de la Guinée voisine pour les chantiers	100 m ³	Pas de mouvement
Produits forestiers non ligneux - PFNL (<i>Ricinodencron heudelotii</i> , Moabi, <i>Iringia gabonensis</i> , etc)	930 kg	852 kg

Source : Rapport d'activités 2017 du Poste d'arrondissement de Kyé-ossi/MINFOF

progressive de la déforestation³. Alors que le rythme de déforestation en Afrique a baissé entre la décennie de 1990 et celle de 2000 (Mayaux et al, 2013), le contraire semble se produire à Kyé-ossi où les moindres forêts autour de la zone urbaine sont détruites par les implantations humaines continues.

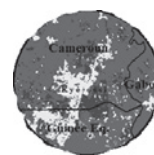
Figure 1. Évolution de la densité de la population



1990 : Forêt encore intacte

Zone transfrontalière encore verte

Les migrants y sont présents, mais pas en grand nombre. Leur mode de vie obéit aux structures d'habitation végétale et épargne la nature d'une destruction abusive de la végétation. La partie marron pour le sol nu est très petite et s'observe à peine : la forêt (en vert) reste majoritairement vierge.

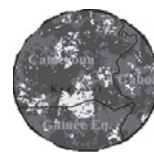


2001 : Déforestation perceptible

Installation des migrants et anthropisation de la nature

Installation préliminaire des migrants : début des constructions immobilières et de l'intensification des activités en forêt; couverture végétale un peu touchée.

NB : La teinte pâle renvoie au bâti



2015 : Déforestation avancée

Du paysage naturel au paysage humain

Transformation spatiale ayant considérablement réduit le couvert végétal : arbres détruits, sol couvert par les installations humaines poussées. Au-delà de la frontière, une transformation pareille engendrée par le dynamisme transfrontalier qui marque la continuité spatiale, l'homogénéité de la déforestation.

3. Ces illustrations proviennent des Landsat 7 et 8 du site de l'Université de Maryland et dont la classification (traitement) a été faite avec Erdas.

En faisant une analogie aux travaux de Gaudin (2015) qui a examiné l'évolution de la population, de la dégradation de l'environnement, de la baisse des ressources au plan mondial, l'analyse du cas de Kyé-ossi donne une courbe semblable à celle de la *migration hump* (Zelinsky, 1971). Selon cet auteur, la courbe de variation du nombre de migrants évolue en relation curviligne avec le développement des infrastructures (urbanisation). Elle connaît un pic et fléchit quand ce développement atteint un certain niveau, formant ainsi une bosse (*hump*) en son milieu. Le développement durable perçu par la gestion modérée des forêts a une relation non linéaire avec l'effectif des migrants. D'abord, au début de la migration, la corrélation entre le nombre de migrant et le développement durable est positive, à cause des progrès économiques induits. Puis, à mesure que le nombre de migrants augmente, cette corrélation devient négative à cause de la ruine de l'environnement qui y est associée.

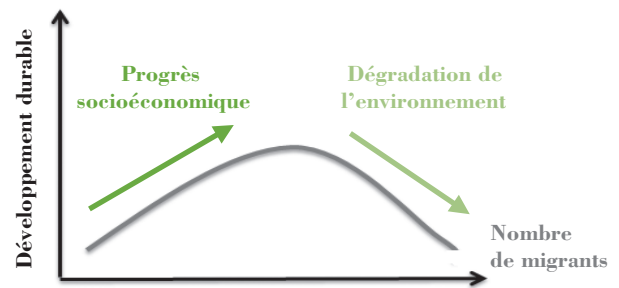
Dans la zone de Kyé-ossi, tout semble indiquer que la population vit sans inquiétude à cause de son ignorance du danger. Elle se préoccupe du gain matériel tiré des échanges transfrontaliers et des opportunités de l'immigration clandestine que la destruction de la forêt offre à la frontière équato-guinéenne. Cette vulnérabilité inconsciente oblige à lancer un appel communautaire, national voire international au regard du rôle mondial de deuxième poumon vert joué par le Bassin du Congo.

Face à ce problème environnemental délicat, il conviendrait de densifier la sensibilisation de la population, accompagnée de mesures pratiques de reboisement. Aussi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale gagneraient à mettre en place une intégration environnementale à travers les contrôles et protections transfrontalières des forêts denses, par la gestion concertée des activités socio-spatiales. Ainsi parviendrait-on à une gestion contrôlée de l'environnement dans cette zone géostratégique et géopolitique. 🌿

■ Bibliographie

BUCREP, 2010: *Rapport du troisième Recensement Général e la Population et de l'Habitat*, (RGPH3) 67p TOME 09: Migrations, 303p.

Gallissot R., 1986, «LATOUCHE Serge, Faut-il refuser le développement? Essai sur l'antiéconomique du Tiers-Monde», Paris, PUF, (Coll. «Économie et liberté»). In: *L'Homme et la société*, N. 84, 1987. Éthique et science sociale. pp. 124-127. https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1987_num_84_2_2296.



Courbe de la *migration hump* liée au développement durable à Kyé-ossi.

fr/doc/homso_0018-4306_1987_num_84_2_2296, consulté le 7 décembre 2018.

Gaudin T., 2015, «Réchauffement climatique, sécheresses et migrations», *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, Paris, 2015/4 (N° 80), p. 29-36.

Mayaux P., Pekel J-F., Desclee B., Donnay F., Lupi A., Achard F., Clerici Marco, Bodart C., Brink1 A., Nasi R. et Belward. A., 2013, *State and evolution of the African rainforests between 1990 and 2010*. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3720022/>, consulté le 7 décembre 2018.

Messi G. C., 2015, *Migrations frontalières et conflits fonciers. Cas de l'arrondissement de Kyé-ossi, sud-Cameroun*, Mémoire de Géographe à l'université de Yaoundé I, 151p

Mimche H. et Kamdem P., 2016, *Emigration internationale au Cameroun : des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, France, L'Harmattan, 490 p

Mongbet A., 2015, *The migrants of Kyé-ossi in the Cameroun-Gabon-Equatorial Guinea border zone: from integration to settlement*, communication à l'atelier du Programme MIGDEVRI (Migrations Development and Regional Integration) sur «Migration, mobilités et développement en Afrique», du 23 au 26 Novembre 2015 à Ota, Ogun State/ Nigeria.

Mongbet A., 2017, «Participation des migrants au développement dans la zone frontalière de Kyé-ossi», Article de *Anales de l'IFORD*, Vol 22, N°2, Pp 7-33.

Ouattara, I., Chouinard, O., Tranchant, C. et Vanderlinden, J., 2008. Changements climatiques, migrations et défis de la gestion de l'environnement: Le cas d'un village au cœur de la tourmente au Burkina Faso. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 8(3)

Tchokouagueu F., Waffo U. I. et Feutoho Defeu J. A., 2016: *Migration clandestine et changement climatique au Sénégal*.

Veron J., 2012: Migration et environnement, *Académie de sciences morales et politiques*, <https://bit.ly/2SBOz3>, consulté le 7 décembre 2018.

Zelinsky, Z., 1971, "The hypothesis of mobility transition", in *Geographical review*, Pp219-49.



Migrations paysannes et bovines et gestion des conflits agro-pastoraux en Afrique centrale : une situation sécuritaire délicate au Cameroun

Cedric Yasser NZOUAKEU NYANDJOU

Cedric Yasser Nzouakeu Nyandjou est consultant en affaires juridiques et solidarité internationale. Chef de projet au sein du Programme d'intégration des chercheurs d'emploi et travailleurs indépendants, il participe à l'élaboration des stratégies commerciales et managériales des entreprises. Juriste de formation, il prépare actuellement une thèse de doctorat en droit à l'Université de Dschang. Il s'intéresse aux relations commerciales, à la gestion et à la sécurité des biens et personnes.

Les changements climatiques observés depuis plusieurs années dans le monde, et particulièrement en Afrique centrale, ont largement modifié le quotidien des populations. Ils ont notamment un impact sur les activités agro-pastorales. Pour faire face aux aléas du climat, les éleveurs migrent vers de nouveaux pâturages fertiles et appropriés à leurs activités. Mais la recherche effrénée de nouvel *el dorado* agro pastoral crée des tensions foncières entre les migrants et les peuples autochtones (Lackar, 2018).

Au Cameroun, les modifications climatiques s'observent particulièrement à travers le bouleversement des saisons, la désertification et les inondations. Ces phénomènes ont un réel impact sur les activités des populations, devenues plus pénibles et soumises aux caprices du climat et des animaux. Depuis des décennies, des initiatives sont menées afin d'adapter les activités agro-pastorales à ces mutations climatiques.

Toutefois, l'on observe de plus en plus d'importants mouvements de migrations des éleveurs de bovins et des agriculteurs à la recherche de nouveaux pâturages et/ou de terres fertiles favorables à leurs activités. L'accès aux terres n'étant pas toujours aisé, cette quête est souvent suivie de conflits domaniaux conduisant à la dégradation de l'environnement sécuritaire et à la rupture de la cohésion sociale dans certaines zones jugées favorables aux activités agro-pastorales (Kossoumna Liba'a, 2016). Dans certains cas, on observe même des affrontements physiques (bagarres, destructions, interpellations, enlèvements...) entre les migrants et les peuples autochtones (Ntap, 2017).

Cette situation délicate pose le problème de la gestion durable des activités agropastorales à l'épreuve des changements climatiques.

Migrations paysannes et bovines et gestion des conflits agro-pastoraux

L'étude des migrations paysannes et bovines et de la gestion des conflits agro-pastoraux permet de mettre à jour les effets accablants des changements climatiques sur l'environnement social et physique au Cameroun. En effet, la désertification et la pollution des sols et des eaux conduisent depuis des années les agriculteurs et les éleveurs à rechercher très souvent de nouvelles terres et pâturages hors de leur cadre de vie habituel pour exercer leurs activités et assurer leur sécurité économique et alimentaire. Ceux-ci sont alors appelés à se déplacer pour de nouveaux horizons parfois inconnus. Mais l'accès à de nouvelles terres est difficile à cause de l'occupation et de l'exploitation de celles-ci par les peuples autochtones.

 cedricyasser@gmail.com



Crédit photo : Dukhan, Michel

Les migrants sur la route

Dans un contexte socio-économique où le foncier est le principal moyen de production de richesse, la cession des terres est très difficile. Deux scénarios sont dès lors visibles. D'une part, les bergers qui n'ont pas la possibilité de s'offrir des pâturages laissent leurs bovins se diriger vers des terres très garnies, qui sont pour la plupart du temps des plantations appartenant à d'autres personnes. Ces animaux causent d'énormes dégâts en détruisant les plantations occupées. D'autre part, plusieurs propriétaires fonciers de mauvaise foi se livrent à de l'escroquerie foncière. Cette infraction consiste à vendre ou à louer simultanément une même parcelle à plusieurs personnes, notamment les agriculteurs.

Ces pratiques liées à l'acquisition des domaines fonciers sont aujourd'hui à l'origine de nombreux conflits entre les migrants et les peuples autochtones¹. Elles sont plus

visibles entre les bergers et les agriculteurs, car le passage des bovins sur des terres agricoles ou dans les plantations causent de graves dégâts économiques et parfois humains. La gestion de ces conflits s'avère très difficile, car il est n'est pas aisé de réparer, du moins en nature, les dégâts causés. Très souvent, les belligérants aimeraient avoir recours à la justice, mais dans la mesure où ils n'ont pas la possibilité de la saisir, ils se font eux même justice. On assiste alors à des affrontements armés entre bergers et agriculteurs ou encore entre personnes réclamant la propriété d'une même parcelle vendue par des propriétaires véreux. De tels événements sont plus rencontrés dans les zones rurales et sont très récurrents. En de pareilles circonstances, la sécurité physique des paysans comme des éleveurs n'est pas garantie. Cette instabilité se répercute aussi au niveau de la sécurité alimentaire chez ces populations et même dans les villes.

1. Cette affirmation est corroborée par la teneur des procès liés à la violation du domicile et la destruction des plantations dans les zones enclavées du pays

Pour faire face à ces conflits, des politiques d'assainissement et de gestion durable de l'environnement sont déployées depuis un certain temps afin de contrer les effets indésirables des changements climatiques sur les activités agro-pastorales. Des actions concrètes pour assurer la sécurité alimentaire, économique et humaine des populations sont de plus soutenues. Ces actions portent sur le reboisement, la gestion des déchets plastiques, la production agricole et l'importation des engrais nécessaires à l'agriculture.

En vue d'améliorer la rentabilité des terres et réduire les migrations paysannes, il devient impératif de subventionner les engrais et les moyens de production (tracteurs), et de fournir des semences améliorées et résistantes aux paysans. Il faut en outre encadrer ou rationaliser l'utilisation des zones humides nécessaires à l'irrigation des cultures. Ces actions permettront d'accroître la capacité de production des paysans et de limiter les risques de conflits fonciers liés à l'accès aux terres fertiles.

Pour entretenir le bétail, il est nécessaire de renforcer la lutte contre les feux de brousses, et de multiplier les projets liés au reboisement et à la création de cours d'eaux artificiels et de forêts communautaires. On peut en outre opter pour une nouvelle forme d'alimentation du bétail en intégrant des matières premières ou résiduelles issues de l'agriculture dans leur alimentation. Le développement et la surproduction agricole pourraient également être encouragés pour améliorer l'élevage. Sur un autre plan, les animaux pourraient de plus aider à labourer les champs, et leurs excréments serviraient comme fertilisant dans l'agriculture. On se retrouverait donc dans un cycle vertueux ou presque rien ne se perd, et où tout se recycle et permet d'améliorer les deux activités. Le recyclage des produits issus de l'agriculture et de l'élevage permettrait alors de préserver l'environnement et de favoriser la sécurité alimentaire², tout en limitant les conflits armés liés à l'immigration paysanne et bovine.

L'état des migrations paysannes et bovines demande une meilleure gestion des conflits agro-pastoraux au Cameroun. Ces migrations sont provoquées pour la plupart par la recherche de nouveaux pâturages et de terres fertiles nécessaires aux activités agropastorales. Mais la rareté des terres et la mauvaise foi des bergers comme des propriétaires fonciers rend difficile l'intégration des migrants et l'exercice d'activités agro-pastorales. La mise sur pied par les pouvoirs publics de nouvelles politiques foncières favorables à l'agriculture s'avère donc nécessaire au regard de la demande sans cesse croissante des populations actives dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. 🌱

■ Bibliographie

Lackhar, M. 2018. «Le réchauffement climatique aggrave les conflits entre éleveurs et cultivateurs» in *Geopolis Afrique*, France infos.

Kossoumna Liba'a, N. 2016. Étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions Camerounaises du Nord, Adamaoua et Est – Rapport final. UNHCR & Fédération luthérienne mondiale. 129p.

Ntap, E. J. 2017. «Tensions entre agriculteurs et nomades au Cameroun» in *VOA Afrique* 18 septembre 2017.

2. www.bonaberi.com. Cameroun : Les fermiers transforment la bouse en biocarburant. 2012. <https://bit.ly/2RqPPIi>



Migrations à l'Est de la République démocratique du Congo : enjeux et défis pour la gestion durable de l'environnement

Magloire DJEMO Y. MONINGA

Magloire Djemo Y. Moninga est expert en énergie, en environnement et en économie. Il est Directeur de la planification et de la Recherche à l'Agence d'Étude et de Recherche sur la Maîtrise de l'Énergie, de l'Environnement et de Technologie (ARMET) de la République démocratique du Congo. Ses domaines de recherche sont la finance carbone et l'efficacité de l'énergie. Il a participé à plusieurs travaux et programmes, notamment dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Il est l'auteur de plusieurs articles et livres sur l'énergie, l'environnement et l'économie.

Le phénomène migratoire prend de plus en plus d'ampleur dans le monde du fait des conflits armés, des crises économiques, de l'instabilité politique, et surtout de la mondialisation. La République démocratique du Congo (RDC), qui connaît des conflits armés depuis plus de deux décennies, n'échappe pas à ce constat. Les femmes et les jeunes constituent la part la plus importante de la population et représentent la catégorie qui subit le plus les effets des conflits et de l'insécurité. Ainsi, la prise en compte de la dimension genre dans la gestion durable de l'environnement et le maintien de la sécurité devrait permettre de contenir les effets pervers résultants du phénomène migratoire.

■ Migrations dans la région des Grands Lacs

Les crises récurrentes en RDC ont causé une instabilité sociale, en créant des déplacés internes et externes. Les déplacés internes sont majoritairement des congolais amenés à fuir les violences des conflits armés, les viols qu'ils engendrent ou les autres menaces affectant leur intégrité physique ou économique, de leur lieu d'origine vers d'autres territoires du pays. Quant aux déplacés externes, il s'agit des congolais ayant traversé une des neuf frontières que la RDC partage avec d'autres pays. En 2018, on dénombre 535 000 réfugiés ; soit 62 000 de plus par rapport à l'année 2017¹.

Crédit photo : Laraque, Alain



Navigation frontalière sur le fleuve Congo

cceramap@gmail.com

1. Information publiée le 21 juin 2018 dans le journal en ligne 7sur7.cd à cette adresse : <https://bit.ly/2EhyFoE>

En plus des instabilités sociales et politiques, les changements climatiques figurent aussi au nombre des raisons expliquant la migration en RDC. En effet, depuis quelques années, de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et Australe connaissent des sécheresses récurrentes. À ces raisons, il y a sans doute lieu d'ajouter l'échec de l'immigration vers l'Europe.

Les femmes et les jeunes déplacés sont les premiers à faire face aux défis engendrés par ces mouvements migratoires. Alors que les femmes partagent les infrastructures de base, notamment les centres de distribution d'eau, d'énergie, et les hôpitaux, les jeunes partagent l'école, les aires de jeux et de loisir. De nombreux conflits s'ensuivent irrémédiablement, car les réfugiés sont parfois considérés comme des usurpateurs ou des occupants perturbateurs de la quiétude sociale. En conséquence de cette stigmatisation, les femmes et les enfants se retrouvent écartés de grandes décisions, privés de l'accès à des emplois décents, et en définitive, ils ne bénéficient que de peu de conditions favorables à l'intégration.

En outre, après tant d'années d'éloignement de leur milieu d'origine, les réfugiés finissent par s'accommoder de leur environnement d'adoption. Ainsi, alors qu'ils vivaient à leur arrivée des dons reçus et de l'aide humanitaire, leur installation implique une augmentation de leurs besoins primaires. L'aide humanitaire ne suffit alors plus à faire face au coût de la vie. Une autre problématique à laquelle font face plusieurs migrants est l'antipathie et la xénophobie. Et après tant d'années, certains migrants finissent de plus par devenir des apatrides, ne sachant plus où aller ou ne pouvant aller nulle part.

Création de meilleures opportunités pour l'intégration des migrants

Comme cela a été souligné dans de nombreuses études, notamment le rapport Stern (2006) prévoyant que les réfugiés climatiques seront de l'ordre de 200 millions d'habitants à l'horizon 2050, une intensification du phénomène migratoire est malheureusement à prévoir dans les prochaines années.

Dans le cas de la RDC, il serait raisonnable de penser que le pays pourrait recevoir davantage de réfugiés dans les années à venir. Toutefois, il se posera à un moment ou à un autre le problème de la cohabitation, à cause, essentiellement, du partage de l'espace vital entre d'une part les réfugiés et les autochtones, et d'autre part entre les cultivateurs et les éleveurs.

Pour pallier ces différents effets potentiellement intenable, en RDC quelques cadres de concertation ont été mis en

Crédit photo : Epeboin, Alain



Habitants de l'agglomération de Kampungu

place. Il s'agit notamment de l'opération Amani Leo pour la paix en RDC ou des Barzas communautaires, qui regroupent les différentes parties prenantes au conflit et qui proposent des stratégies pour la promotion de la paix et des perspectives d'amélioration de niveaux de vie des réfugiés et des populations autochtones. Ces structures préconisent non seulement des solutions politiques, mais également économiques, afin de faciliter la conversion et la réinsertion sociale des réfugiées.

Cependant, il serait bien à propos d'envisager de solutions durables. Ainsi, au nombre de celles-ci, on pourrait retenir la mise en place d'une politique régionale de gestion des mouvements migratoires et d'intégration des réfugiés. Cette forme d'intervention serait utilement renforcée par une coopération régionale dynamique avec des échanges d'informations, et la mise à disposition des moyens nécessaires pour des interventions en amont (c'est-à-dire à un niveau local) et en aval (c'est-à-dire à l'attention des immigrants sur leur lieu de localisation). En l'occurrence, une politique d'accès à l'emploi peut être considérée comme étant le facteur centrifuge sociologique de l'intégration des immigrants.

Par ailleurs, il semble possible de renforcer l'efficacité d'une telle politique d'intégration en tenant compte de plusieurs autres paramètres, notamment la sensibilité culturelle des immigrants. En effet, cela permettrait d'éviter l'exacerbation des conflits latents résultants de la concentration ethnologique identitaire d'origine des migrants, et causés par le climat délétère qui y règne entre les prétendants aux terres et les propriétaires ancestraux. 🌿

Bibliographie

Ahmed DJOHLAF: biodiversité et changements climatiques, le rôle de la convention sur la diversité biologique, Liaison-Energie-Francophonie, n° spécial, septembre 2008.

Stern, N. (2006). Stern Review Report on the Economics of Climate Change [en ligne] <https://bit.ly/1KgbmaV> (Page consultée le 12 décembre 2018).

Impacts de la migration sur les écosystèmes et la santé humaine lors des conflits armés en République démocratique du Congo



Nicolas SHUKU ONEMBA

Nicolas Shuku Onemba est chercheur en Sciences forestières et membre du Centre des recherches sur les matériaux renouvelables, département de Science du bois et de la forêt, Université Laval-Québec Canada.



Évelyne THIFFAULT

Évelyne Thiffault est professeur adjointe et membre du Centre de recherche sur les matériaux renouvelables, département des Sciences du bois et de la forêt, Université Laval-Québec Canada.



Ayaovi LOCOH

Ayaovi Locoh est chercheur en Sciences forestières et membre du Centre des recherches sur les matériaux renouvelables, département de Science du bois et de la forêt, Université Laval-Québec Canada.



Étienne BERTHOLD

Étienne Berthold est professeur adjoint, directeur du certificat en développement durable et membre du Centre de recherche en aménagement et développement, département de géographie, Université Laval-Québec Canada.

nicolas-onemba.shuku.1@ulaval.ca

ayaovi.locoh.1@ulaval.ca

evelyne.thiffault@sbf.ulaval.ca

Etienne.Berthold@ggr.ulaval.ca

Certains pays, comme la République démocratique du Congo (RDC), ont connu de nombreux conflits, dont l'ampleur, la source et l'extension varient selon les régions. Dans les provinces occupées, la violence généralisée a entraîné de lourdes pertes en vie humaine, une dégradation de l'environnement et des déplacements massifs de population ayant à leur tour des impacts sur les écosystèmes (utilisation incontrôlée de la biomasse solide) et sur la santé humaine (pertes en vies humaines, maladies notamment les maladies sexuellement transmissibles).

La guerre en RDC est l'une des guerres les plus meurtrières au monde (Ministère des droits humains, 2003). En 1998, du fait de la guerre, de la famine et des maladies, près de quatre millions de congolais et congolaises ont perdu la vie (Ministère des

droits humains, 2003). Les affrontements inter-ethniques entre Hema et Lendu dans l'Ituri ont entraîné à eux seuls plus de 50 000 morts.

Ces affrontements ne sont également pas sans effet sur l'environnement. En effet, pendant les conflits armés, des impacts environnementaux significatifs ont été constatés, notamment la destruction d'habitats ou la disparition d'animaux sauvages. La végétation a été de plus coupée et brûlée dans le but d'accroître la mobilité et la visibilité des troupes. En 2001, une bande de 50 à 100 m de largeur à travers la forêt de bambous attenante aux volcans de Virunga a été ainsi brûlée dans le but de réduire les risques d'embuscade le long d'une piste. L'une des techniques fréquemment utilisées

lors de ce type de conflit est la politique de terre brûlée qui se traduit par les incendies volontaires des villages et champs, avec comme conséquences des brûlures corporelles et la destruction des productions agricoles, de l'écosystème et du cadre de vie. Ainsi, à la suite de la destruction de leur habitat, certaines espèces de la faune et de la flore sont menacées d'extinction. Les conflits s'accompagnent également d'un effondrement de la gouvernance environnementale, engendrant une dégradation de l'environnement et du braconnage (Bouchard, M. 2006). Parfois la destruction provoque des dégradations irréversibles des écosystèmes fragiles et des ressources irrémédiablement détruites ou contaminées.

Ces divers conflits armés ont de plus accentué le phénomène de migration de la population congolaise, touchée par les violences et la destruction de l'environnement. Le ministère des droits humains (2002) a enregistré pendant ces conflits plus de deux millions de déplacés, 332 000 réfugiés dans les États voisins et 16 millions de civils affectés par la guerre.

Or, ces mouvements migratoires ont eu des effets négatifs significatifs sur l'environnement, notamment sur l'écosystème forestier.

Dégradation des écosystèmes

En effet, lorsque les migrants s'installent provisoirement dans un milieu forestier, ils dégradent les écosystèmes en coupant les espèces végétales afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire et surtout la production et la carbonisation de la biomasse solide à des fins énergétiques. Ils prélèvent ainsi indistinctement des espèces d'arbres sans se soucier de la génération future (Binzangi Kamalandua, 2000).

La majorité des migrants affectés par les conflits dans la partie orientale de la RDC ont ainsi occasionné des dégradations de grande ampleur. La conséquence majeure sur les écosystèmes est la déforestation pour satisfaire la construction de logements (PNUE, 2011) et le besoin énergétique

par l'usage de la biomasse solide (BS) (Schure *et al.*, 2012). Cette carbonisation (photos a. à c.) constitue l'un des facteurs responsables de la déforestation dans les milieux urbains et périurbains (Schure *et al.*, 2012).

Les aires protégées ont également été touchées par ces migrations forcées. Si 75 % des parcs nationaux congolais situés à l'est du pays sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, ils ont pourtant subi un empiètement exagéré, suivi de braconnage des espèces animales du milieu sauvage par les migrants cherchant refuge dans ces zones riches en ressources écologiques. On dénombre ainsi plusieurs camps des migrants dans ces parcs (PNUE, 2011). La même source signale que le parc national de Virunga perdait quotidiennement durant la crise 89 hectares de forêts à cause de l'exploitation illégale de la BS.

a. Empilement de bois dans la meule



b. carbonisation.



c. Dépôt de BS.



Certaines étapes de la production de la biomasse solide en RDC



Barges sur le fleuve Congo

Crédit photo : Laraque, Alain

Recrudescence des maladies et atteintes à la dignité des femmes

Ces migrants forcés vivent souvent dans des conditions difficiles : surpopulation, pollution des eaux de surface et propagation des maladies infectieuses. Il s'ensuit alors une menace sur la santé des populations (Kalpers, 2001). En effet, il a été constaté la résurgence de certaines maladies dans les camps des migrants, dont la trypanosomiase. En 2009, la RDC seule représentait 74 % de cas diagnostiqués en Afrique centrale. Ce taux est passé à 84 % en 2015, soit une augmentation de 13,5 % (Aubry et Gaüzère, 2018).


La RDC est actuellement parmi les pays les plus touchés par la carence en Vitamine A avec un taux de prévalence d'avitaminose de 61 % chez les enfants âgés de 6 à 36 mois. Cette prévalence dépasse de loin le seuil de tolérance de sécurité de carence en Afrique où la moyenne continentale se situe entre 30 et 40 % (Ngongo, 2017). En outre, 1 837 femmes sur 100 000 meurent en couches, soit trois fois plus que la moyenne des autres nations africaines (PNUD, 2015). Dans les camps des migrants, il a été enregistré aussi des cas de choléra suite à la consommation d'eau polluée, infestée en bactéries et

microbes. En outre, les orphelins s'alimentent de racines et d'aliments pauvres en vitamines et protéines, ce qui semble entraîner une malnutrition, accompagnée du gonflement du ventre et de jaunissement des cheveux.

À cela s'ajoute le recours de plus en plus courant aux violences sexuelles sur les jeunes filles et les femmes comme arme de guerre, viols ayant lieu aussi bien pendant la phase de conflit que lors des déplacements de population. En plus de l'atteinte à la dignité humaine des victimes, cela a également pour conséquence une augmentation de la transmission du VIH-SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Selon le PECA-RDC (2009), le taux de prévalence du VIH parmi les combattants et les migrants de guerre en RDC était de 60 %. Selon l'OMS, les déplacements et les multiples mouvements de troupes entre la RDC et ses pays voisins ont exposé le Congo à une forte prévalence du VIH-SIDA (OMS, 2001). En plus des conséquences inestimables sur leur état de santé, physique et mentale, les victimes souffrent de stigmatisation entraînant le déshonneur, la mauvaise réputation du foyer conjugal et la fuite vers une autre localité. Ce qui, dans une certaine mesure, renforce encore plus les déplacements humains.

Au-delà des enjeux humanitaires, les conflits soulèvent donc des enjeux cruciaux, sur le plan de la santé humaine comme de l'environnement. Ils provoquent des déplacements massifs de population et/ou l'installation de camps de réfugiés qui engendrent des dégâts tels que l'accroissement des violences sexuelles, des maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA), des grossesses indésirables et de la stérilité, ainsi que la recrudescence de la malnutrition et de maladies comme le choléra, la gale et la diarrhée. Ce sont des éléments déjà causés par le conflit en lui-même, mais que les déplacements de population qu'il entraîne vont venir parfois exacerber. Déjà fragilisés par les affrontements, les écosystèmes connaissent également d'importantes dégradations causées par les réinstallations provisoires de migrants.

En définitive, il ressort que l'environnement n'est pas protégé quand des vies humaines sont en danger ou que des valeurs humaines fondamentales doivent être défendues, alors que c'est sans doute sur l'environnement et ses ressources que se fonde la reconstruction. En effet, à titre de déterminant significatif pour une éventuelle reconstruction, l'importance de l'eau, de la biodiversité, de la forêt et des espaces agricoles est bien connue.

Il serait donc souhaitable de résoudre les conflits armés par le dialogue et la médiation. Concernant les écosystèmes, il est préférable d'utiliser les énergies alternatives notamment les énergies solaires et surtout passer de la biomasse solide traditionnelle à la biomasse solide moderne 

Bibliographie

- Aubry, P. et Gaüzère, B-A.. 2018. Trypanosomiase humaine africaine ou maladie du sommeil actualités. Centre Rene Labusquiere, Institut de Médecine, Université de Bordeaux, Bordeaux, France. 8p.
- Binzangi Kamalandua. 2000. La destruction des écosystèmes forestiers du Bas Congo: Menace à la vie. Lukuni Lua Yuma, Vol.1, numéro 2, Kinshasa, p. 90-104.
- Bouchard, M-A. 2006. Les impacts et les enjeux environnementaux des conflits armés en RDC. in Actes de l'atelier de l'association nationale pour l'évaluation environnementale en collaboration avec le Secrétariat sous régional en évaluation environnementale en Afrique centrale à Kinshasa, RDC.
- Kalpers, J. 2001. Overview of armed conflict and biodiversity in sub-Saharan Africa: impacts, mechanisms and responses. Biodiversity support program, Washington, USA
- Ministère congolais des droits humains. 2003. Les récents massacres, actes d'anthropophagie et autres graves violation des droits de l'homme et du droit international commis essentiellement en Ituri au nord Kivu et sud Kivu en République démocratique du Congo. Livre blanc numéro spécial.
- Ngongo, L. 2017. La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne: Opportunités ou impacts? Mémoire de Maîtrise scientifique en Science politique. Université de Québec à Montréal
- ONUSIDA. 2016. Le VIH/SIDA en chiffres – République démocratique du Congo. <http://cd.one.un.org/content/dam/unct/rdcngo/docs/UNCT-CD-ONUSIDA-data-2.pdf>
- Organisation Mondiale de la Santé. 2001. Democratic Republic of Congo Health Update.
- PECA-RDC. 2009. Étude urbaine de la ville de Kinshasa et environ. PECA-RDC. Kinshasa. 150p.
- PNUD. 2015. Éliminer la pauvreté en RDC: objectif millénaire pour le développement. Rapport 2010. 148 p.
- PNUE. 2011. République démocratique du Congo; Évaluation environnementale post-conflit, synthèse à l'intention des décideurs. Nairobi, Kenya, 72 p.
- Schure J., Verinalngram M., et Freek W. 2012. Formalisation of charcoal value chains Energy for sustainable development. Vol. 17., p. 95-105.

Conflits armés et déplacements massifs : un désarroi des ONG engagées dans la relève environnementale, dans l'Est de la République démocratique du Congo



Placide MUBALAMA

Vétérinaire, Placide Mubalama est détenteur d'un Baccalauréat en études politiques et multidisciplinaires de l'Université de Sherbrooke et étudiant à l'Université St-Paul Ottawa. Président en exercice de la Communauté

congolaise d'Ottawa-Gatineau au Canada, il est Directeur chargé de planification de l'association nationale pour l'évaluation environnementale en RDC.



Nicolas SHUKU ONEMBA

Nicolas Shuku Onemba est chercheur en Sciences forestières et membre du Centre des recherches sur les matériaux renouvelables, département de Science du bois et de la forêt, Université Laval-Québec Canada.

placidemubalama@hotmail.com
nicolasshuku@gmail.com

À l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), une grande partie de la population vit principalement de l'agriculture et de l'élevage. On peut y observer une réelle corrélation entre le peuplement et l'environnement, malgré certaines mutations causées par la colonisation, la décolonisation, et la période post indépendance et les problèmes de gouvernance et de crise politique qui l'ont rythmée.

Au regard des conflits armés et de leurs conséquences sur l'environnement et les déplacements massifs de population, le contexte politique de la post indépendance est l'influence la plus marquante, car il est à l'origine du relâchement du pouvoir public face au secteur clé de l'économie sociale.

Très implantées dans l'est de la RDC, avec l'aide des partenaires au développement, les organisations non gouvernementales (ONG) agissent pour la relève du secteur environnemental et agricole. Bien que leur émergence soit plus perceptible ces vingt dernières années, une première structure existait déjà entre 1965 et 1985 et contribuait à la sensibilisation des populations locales à l'autonomisation et l'amélioration du secteur agro-pastoral. À titre d'exemple, le « Symposium sur l'avenir de l'enfant du Kivu d'altitude », en novembre 1979, avait déjà stigmatisé les causes de la malnutrition qui sévit dans la région, notamment la baisse continue de la production vivrière consécutive à la sur-exploitation des sols et à l'érosion.

Malheureusement, jusqu'en 2018, les conflits armés, qui ont sévi à l'est de la RDC et occasionné des migrations des populations, ont réduit les efforts entrepris. En effet, obtenir et maintenir des résultats positifs en matière de protection de la biodiversité et de la production agro-pastorale pour un environnement viable demeure un réel défi en raison de la crise politique et des conflits armés permanents.

En se référant à plusieurs rapports, tant d'acteurs nationaux, régionaux qu'internationaux, on enregistre ainsi une énorme dégradation des réserves forestières et l'abandon des pratiques de reboisement initiées par les ONG, à cause de ces violences. 🌿



Assistants de liaisons communautaires sur l'environnement de travail dans la ville de Goma en RDC

Crédit photo : MONUSCO / Myriam Asmani



Faye SENY

Ancien professeur de lycées et collèges au Sénégal (2001 à 2009) et chercheur post-doctorant, Faye Seny est titulaire d'un doctorat de cotutelle (Université Jean Monnet de Saint-Etienne, Université de Lyon en France et Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal) et de trois masters de recherche (géographie physique, patrimoines et développement durable et science politique). Il détient également plusieurs certificats de formations courtes, notamment en énergies et transition écologique, en changements climatiques, développement durable, sécurité globale.

Migrations écologiques, enjeux et perspectives

De nos jours, la gestion durable de l'environnement se trouve de plus en plus confrontée aux défis des migrations internationales. Les divers facteurs de déplacement des populations, surtout les crises écologiques, poussent davantage les humains à migrer. Or, ces migrations ne sont à leur tour pas sans effets sur l'environnement, entraînant par exemple une pression démographique plus intense sur certains lieux.

Ces flux migratoires sont cependant également porteurs d'opportunités à développer et on assiste aujourd'hui à une nouvelle prise de conscience des liens entre environnement, migrations et stratégies de développement. Se pose alors la question des mesures à mettre en place pour transformer ce cercle vicieux entre crises écologiques et déplacements humains en cercle vertueux, mesures qui nécessitent de prendre en compte un ensemble d'interrelations complexes.

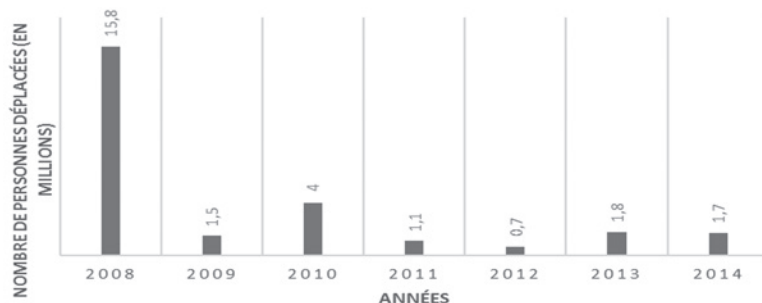
Facteurs environnementaux, une influence croissante sur les migrations

Il existe « un système migratoire international sous pression, vu son ampleur, son dynamisme, sa diversité et sa généralisation à l'ensemble de la planète dans une architecture de plus en plus polyvalente » (Carroué, 2018).

Dans ce système, les migrations environnementales occupent une place bien particulière, provoquant davantage un cercle vicieux entre crises écologiques et déplacements de populations, mettant en péril la sécurité globale, dans un contexte marqué déjà par une « mondialisation malheureuse » (Guénoilé, 2016).

Les facteurs géophysiques (séismes, volcans, tsunamis, etc.), notamment, ont toujours été et constituent encore de nos jours des mobiles de déplacement des populations dans le monde, comme le présente le Graphique 1 ci-dessous.

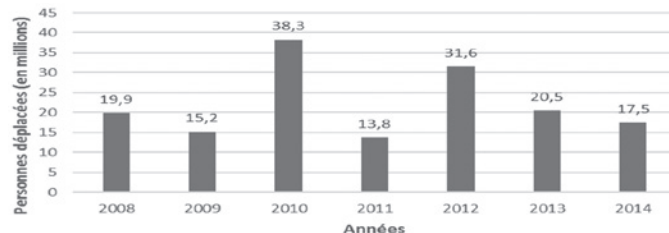
Graphique 1. Déplacements dus aux catastrophes géophysiques dans le monde (2008-2014)



Source : Ionesco *et al.*, 2016. p.48

De la même manière, les conséquences des aléas météorologiques affectent des millions de personnes de par le monde, comme le montre le Graphique 2 ci-après. En effet, la multiplication des épisodes climatiques extrêmes et l'impact du « réchauffement (dérèglement) climatique, comme ultime injustice » sur la montée des eaux, créent des risques indiscutables (Ionesco et al., 2016).

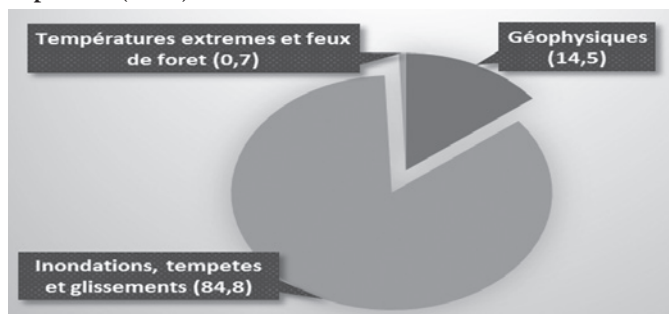
Graphique 2. Déplacements dus aux inondations, tempêtes et glissements de terrains dans le monde (2008-2014)



Source: Ionesco et al., 2016. p.50

Parmi les trois principaux facteurs de migrations écologiques, les événements météorologiques extrêmes sont d'ailleurs de loin les plus importants et, à eux seuls, expliquent 84,8% des migrations dans le monde, comme le montre le Graphique 3.

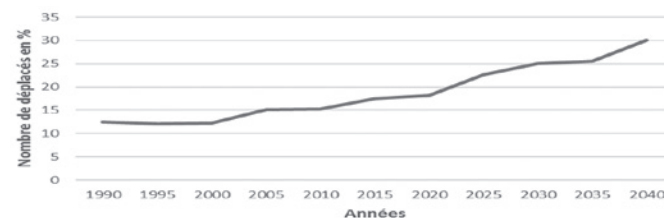
Graphique 3. Facteurs principaux et parts des populations déplacées (en %) dans le monde de 2008 à 2014



Source: Ionesco et al. (2016). p.50

Les déplacements de populations, en raison de ces divers facteurs de migrations écologiques, risquent de s'aggraver dans le futur. Selon certaines estimations, l'Afrique sera particulièrement touchée, notamment dans sa partie orientale. La Somalie, par exemple, sera sujette à des déplacements de populations croissants dans le futur, et les populations pastorales seront les plus touchées, comme le montre le Graphique 4 ci-après.

Graphique 4. Estimations des déplacements de la population pastorale en Somalie (1990-2040)



Source: Ionesco et al., 2016. p.52

Prise en compte des migrations dans les stratégies de développement: défis, opportunités, solutions.

Vu l'ampleur du phénomène migratoire écologique, l'on peut s'interroger sur les « défis (urbanisation, conséquences sur la sécurité globale, la gestion des crises et des conflits, les déplacements de masses, la protection des droits de l'homme, etc.) et (...) opportunités » (Ionesco et al., 2016) induits par ces migrations. Se pose également la question des réponses politiques (le rôle du droit international, les financements de l'action, le rôle des organisations internationales, les bonnes pratiques de gestion des catastrophes, etc.) pour transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux. Les inquiétudes sur le climat suscitent aujourd'hui une nouvelle prise de conscience des liens entre environnement, migrations et stratégies de développement.

Face à des problèmes d'une telle complexité, une nouvelle gouvernance mondiale et des réponses politiques nationales s'imposent donc pour réaliser une véritable « transition énergétique », voire même écologique (Bréon et Luneau, 2015).

Quelles perspectives ?

La question des migrations internationales se fait de plus en plus globale, pour diverses raisons, dans un contexte de changements climatiques et de perte progressive de la biodiversité. Au-delà des facteurs socio-économiques et politiques, la crise écologique est devenue un véritable motif de déplacements des humains dans le monde et le phénomène risque d'aller crescendo.

Cette réalité très alarmante est d'ailleurs soulignée par de nombreux chercheurs et experts. Mais pour mieux comprendre les relations avec la crise écologique qui affectent

actuellement notre planète il importe d'avoir « une vision élargie des migrations internationales » (Ionesco *et al.*, 2016). C'est tout un ensemble d'interrelations complexes que les décideurs politiques devront avoir à l'esprit s'ils veulent mettre en place une gestion durable des migrations.

Ces migrations écologiques soulèvent notamment un certain nombre de questionnements auxquels il faudra nécessairement apporter des réponses :

- Comment mieux distinguer les causes sociopolitiques (guerres, conflits, crises, etc.), socio-économiques, écologiques pour une meilleure compréhension du phénomène migratoire ?
- Comment mieux analyser les cercles vicieux entre migrations internationales et dégradations écologiques, ainsi que leurs conséquences sur la sécurité planétaire ?
- Comment renforcer les solutions politiques et socio-économiques (réductions des inégalités économiques, etc.) nationales et la gouvernance des affaires mondiales pour mieux maîtriser les facteurs des crises écologiques et réduire les migrations internationales ?
- Comment renforcer les solutions écologiques (transition énergétique voire écologique, réduction des gaz à effet de serre, écotaxe, taxe carbone, etc.) pour maîtriser davantage les migrations climatiques? 🌿

■ Bibliographie

Bréon, F-M. et Luneau, G. 2015. Atlas du climat. Face aux défis du réchauffement, Editions Autrement, Collection Atlas/Monde, Paris, pp. 6-9, 100, 154,

Carroué, L. 2018. Atlas de la mondialisation. Une seule terre, des mondes, Editions Autrement, Collection Atlas/Monde, Paris, p. 80

Guénolé, T. 2016. La mondialisation malheureuse : Inégalités, pillage, oligarchie. Editions First, Essai, Paris, p. 338

Ionesco, D., Mokhnacheva, D., et Gémenne, F. 2016. Atlas des migrations environnementales. OIM, Les Presses SciencesPo, Paris, pp. 7, 48, 86

Le Bras, H. 2017. L'Age des migrations, Editions Autrement, Collection Angles et Reliefs, Paris, p. 17.



Crédit photo: UN Photo/Rick Bajornas



Crédit photo: Ministère néerlandais des affaires étrangères
(Wikimedia Commons)

MIGRATIONS DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Photo du haut: Table ronde sur le renforcement du partenariat et de la coopération en matière de migration internationale

Photo du bas: Bureaux du Mécanisme de ressource et de réponse pour les migrants

Changement climatique, santé et migrations : prioriser la recherche dans les Antilles

Patrick CLOOS

Patrick Cloos est médecin et professeur à l'Université de Montréal, Québec. Détenteur d'une maîtrise en santé publique, il détient également un Ph.D. interdisciplinaire en sciences sociales. Avant d'occuper un poste académique, Patrick Cloos a pratiqué la médecine d'urgence en Belgique et la médecine humanitaire. Ce sont les multiples interactions entre les humains et leur environnement qui l'intéressent, à la lumière de la globalisation, des rapports de pouvoir et du sens que les gens donnent à leurs expériences de vie.

Dimitri BÉCHACQ

Dimitri Béchacq est anthropologue, chargé de recherche CNRS et membre du Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (UMR 8053 LC2S/Université des Antilles). Ses recherches développent une anthropologie et une histoire sociale des situations migratoires entre Haïti et les territoires français (Île-de-France, Guadeloupe, Martinique). Les registres identitaires, les faits de culture et d'histoire, et les pratiques religieuses, dont celles du vodou, sont appréhendés à travers les recompositions induites par la migration et la mobilité.

Jean-Raphaël GROS-DÉSORMEAUX

Jean-Raphaël Gros-Désormeaux est docteur en géographie, chercheur au CNRS, membre du Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales et membre du Centre d'étude de la biodiversité amazonienne (LabEx CEBA). Il est rattaché aux sections « hommes et milieu : évolution, interactions » et « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel » à l'InEE au CNRS. Ces thématiques de recherche traitent des connaissances géographiques sur la biodiversité dans les processus de problématisation des rapports entre nature et culture.

patrick.cloos@umontreal.ca
d.bechacq@free.fr
jrmgrosdesormeaux@yahoo.fr

Le changement climatique représente l'un des principaux défis de santé publique du XXI^e siècle avec de graves conséquences pour la santé et le bien-être des populations, et plus globalement sur l'organisation des sociétés humaines (Watts et al., 2017). Il est maintenant largement admis dans les milieux scientifiques que les activités humaines, par le biais des émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuent aux catastrophes climatiques extrêmes (Sim et Mackie, 2017). Les concentrations élevées de GES dans l'atmosphère augmentent la température globale sur Terre, le niveau et la chaleur des mers et des océans, un phénomène climatique qui contribue à son tour à l'augmentation de la proportion d'ouragans les plus puissants, des risques de tempêtes en mer et des taux de précipitations (Walsh et al., 2016). Dans ce contexte, les petits États insulaires sont particulièrement touchés par les déplacements de populations forcées de quitter leur maison, leur quartier ou même parfois leur pays pour tenter de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs (McLeman et Hunter, 2010). C'est le cas des Antilles, une région située dans le bassin des cyclones tropicaux de l'Atlantique Nord, et qui est composée de petites îles particulièrement vulnérables aux catastrophes climatiques extrêmes. Il nous paraît donc primordial que la recherche et les bailleurs de fonds s'intéressent davantage et sans délai à la situation des Antilles. Les connaissances pourraient appuyer l'élaboration de politiques et programmes prenant en compte les multiples risques associés au changement climatique pesant sur les populations et sociétés antillaises et l'environnement.

Les Antilles : une région particulièrement vulnérable aux catastrophes climatiques

Les petits États insulaires en développement (PEID) ont des caractéristiques climatiques et des situations socio-économiques spécifiques qui les placent parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique. En effet, ils sont sévèrement affectés par des catastrophes climatiques telles que les tempêtes, les précipitations et les inondations. Beaucoup d'entre eux sont situés dans la région des Antilles.

Le 18 septembre 2017, quelques jours après le passage de l'ouragan Irma dans les Caraïbes, un autre ouragan de catégorie 5, Maria, a frappé de nombreuses îles de cette région. Parmi elles figurait la Dominique, un petit État insulaire en développement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), situé entre la Guadeloupe au Nord et la Martinique au Sud. La Dominique était en ruine,



Crédit photo : Key West Wedding Photography

Ouragan Irma

avec au moins 65 personnes décédées ou disparues pour une population de 71 000 personnes, et 60% des habitations complètement détruites ou gravement endommagées. Aux dégâts structurels importants, dont des centres de santé rendus inutilisables, se sont ajoutés des glissements de terrain, des ruptures de canalisation d'eau potable et de lignes électriques et téléphoniques, la pollution des rivières et l'amoncellement de débris, autant d'atteintes à l'environnement et à la sécurité sanitaire des populations (Cloos et al., 2017).

La Dominique est un exemple éloquent de PEID touché par les catastrophes climatiques (Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2017). En 2015 déjà, le pays a subi les conséquences néfastes de la tempête tropicale Erika qui a provoqué de graves répercussions sur l'économie, la santé et le système scolaire. En plus des 30 morts qui ont été enregistrés, l'étude d'impact menée par le gouvernement de la Dominique en 2015 a permis d'évaluer à 1 000 le nombre de personnes déplacées.

À cause de l'ouragan Maria (18 et 19 septembre 2017), environ 3 000 personnes à la Dominique ont dû être hébergées dans des abris collectifs. Au 2 novembre 2017, 742 personnes résidaient encore dans des centres collectifs et 60% d'entre elles étaient considérées vulnérables. Ces centres d'hébergement disposent souvent d'installations sanitaires inadéquates et les résidents ont un accès parfois limité aux ressources de base (santé, éducation, eau,

alimentation) (OIM, 2017). Si l'OIM a élaboré un outil d'appréciation et de mesure des déplacements internes, le *Displacement Tracking Matrix*, il demeure toutefois difficile à ce jour d'évaluer avec précision l'ampleur globale des migrations internationales suite aux événements climatiques. Néanmoins, d'après des observateurs locaux, plusieurs milliers de Dominicains auraient émigré en Guadeloupe, en Martinique et vers d'autres territoires.

D'autres PEID ont été très sévèrement touchés, à l'image de Barbuda dont toute la population, soit 1 800 personnes, a été évacuée à Antigua après le passage dévastateur de l'ouragan Irma le 6 septembre 2017.

■ Changement climatique et migrations

Le changement climatique peut provoquer des déplacements de populations à l'intérieur des frontières d'un pays ou vers l'extérieur dans d'autres pays (Haines et al., 2006). Le nombre total de personnes forcées de migrer à cause du changement climatique pourrait atteindre le milliard à la fin du siècle si rien n'est fait pour atténuer le réchauffement planétaire et s'adapter à ses conséquences sur les sociétés humaines (Watts et al., 2017 : 13). La mobilité humaine est vue comme étant déterminée non seulement par les changements environnementaux et le niveau de développement politique et social d'un pays ou d'une région, mais également par le contexte démographique et social des communautés, des familles et des individus.



Crédit photo : U.S. Navy / Joan E. Kretschmer

Soutien humanitaire aux déplacés à Port-au-Prince après un tremblement de terre

À notre connaissance, il existe très peu d'études empiriques qui se sont intéressées à l'intersection entre changement climatique, migrations et situation sanitaire dans les Caraïbes. Le concept de vulnérabilité peut nous aider à comprendre les liens entre ces trois composantes. En effet, la vulnérabilité d'un pays ou d'une population est tributaire du contexte environnemental et rend compte du niveau d'exposition et de fragilité des systèmes sociaux et écologiques locaux face aux aléas climatiques. Elle peut être mesurée à partir des facteurs de sensibilité et des capacités d'adaptation et de résilience (structurels, économiques, institutionnels) face aux impacts du changement climatique, notamment sanitaires (maladies, mortalité, migrations, insécurité alimentaire, manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé) (Folke, 2007).

Ainsi, dans un environnement régional où de fortes inégalités socioéconomiques sont observées d'un territoire à l'autre, les habitants doivent composer avec un large éventail de vulnérabilités que le changement climatique ne cesse d'amplifier. Dans ce contexte, et à partir du lieu de départ, la mobilité peut constituer une stratégie d'adaptation; en revanche, dans les territoires d'accueil, les migrants doivent mobiliser de multiples ressources pour résoudre une précarité multifactorielle: administrative, sanitaire, économique et sociale.

Se pencher sur la situation des Antilles

Malgré les promesses, il y a une inaction globale visant à atténuer et faire face au changement climatique et à ses conséquences, celles-ci ayant été récemment reconfirmées lors de la COP23. Malgré la très faible contribution des PEID des Caraïbes au changement climatique, ils comptent

parmi les territoires qui y sont les plus exposés. La recherche devrait donner la priorité aux pays à revenu faible ou intermédiaire, tels que les PEID des Caraïbes, qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique sur la santé et qui ont de faibles capacités de recherche et d'adaptation (Cloos et Ridde, 2018).

Le changement climatique est un problème de justice sociale, car il aggraverait les inégalités en matière de santé qui sont enracinées à la fois dans les facteurs environnementaux et socio-économiques (Ebi et al., 2016). Il est plus que temps de voir la santé humaine dans une perspective de santé planétaire, ancrée dans un système d'interactions complexes entre les sociétés et la nature (Pongsiri et al., 2017). 🌱

Bibliographie

- Cloos P, Ridde V. Research on climate change, health inequities, and migration in the Caribbean. *Lancet Planetary Health* 2018;2:e4–5. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S2542-5196\(17\)30176-6](http://dx.doi.org/10.1016/S2542-5196(17)30176-6).
- Cloos P, Tremblay LL, Sameien S, Van Diest S. Hurricane Maria Assessment Dominica 24–29 September 2017. Brussels, Belgium: Médecins Sans Frontières; 2017.
- Ebi KL, Fawcett SB, Spiegel J, Tovalin H. Carbon pollution increases health inequities: lessons in resilience from the most vulnerable. *Rev Panam Salud Publica* 2016;40:181–5.
- Folke C. Social–ecological systems and adaptive governance of the commons. *Ecol Res* 2007;22:14–5. doi:10.1007/s11284-006-0074-0.
- Haines A, Kovats RS, Campbell-Lendrum D, Corvalan C. Climate change and human health: Impacts, vulnerability and public health. *Public Health* 2006;120:585–96.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2017). IOM Appeal: Hurricane Maria - Dominica, September - December 2017 | Published on 2 October 2017. Geneva: IOM.
- McLeman RA, Hunter LM. Migration in the context of vulnerability and adaptation to climate change: insights from analogues. *WIREs Clim Change* 2010;1:450–61. doi:10.1002/wcc.51.
- Pongsiri MJ, Gatzweiler FW, Bassi Andrea M, Haines A, Demassieux F. The need for a systems approach to planetary health. *The Lancet Planetary Health* 2017;1:e257–9.
- Sim F, Mackie P. Climate change, hurricanes and public health. *Public Health* 2017;152:A1–2. doi:10.1016/j.puhe.2017.10.009.
- Walsh KJE, McBride JL, Klotzbach PJ, Balachandran S, Camargo SJ, Holland G, et al. Tropical cyclones and climate change. *WIREs Clim Change* 2016;7:65–89. doi:10.1002/wcc.371.
- Watts N, Amann M, Ayeb-Karlsson S, Belesova K, Bouley T, Boykoff M, et al. The Lancet Countdown on health and climate change: from 25 years of inaction to a global transformation for public health. *The Lancet* 2017;0. doi:10.1016/S0140-6736(17)32464-9.



Le Maghreb face aux migrations de crise : défis et opportunités

Mohamed Saïb MUsETTE

Dr. Mohamed Saïb Musette, est un sociologue algérien, originaire de l'île Maurice. Il est Directeur de Recherche au Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement à Alger (Algérie). Ses thématiques de recherche couvrent la jeunesse, le marché du travail et les migrations internationales. Il a publié une cinquantaine d'articles dans des revues scientifiques ainsi que douze ouvrages collectifs, dont trois sur les migrations internationales. Consultant sur les migrations internationales, il a produit plusieurs rapports techniques sur ces sujets pour le gouvernement algérien, les agences des Nations Unies (PNUD, OIT, UNESCO, FAO), la Banque mondiale, l'Union Européenne et l'Union Africaine.

Le concept de « migrations de crise » développé par les analystes des migrations internationales (McAdam, 2014), renvoie à différentes formes de flux migratoires, notamment des déplacements forcés des populations exacerbés suite à des crises ou des conflits politiques, mais aussi des mouvements de populations, qui peuvent être temporaires ou durables, suite aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, séisme, etc.) ou aux changements climatiques (avancée du désert). Le changement climatique impose parfois des déplacements forcés des populations et peut aussi piéger les migrants vulnérables qui ne peuvent se déplacer.

Les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc, Mauritanie et Lybie) sont confrontés périodiquement à des migrations de crise. Pour y faire face, ils ont développé des stratégies de gestion ayant permis une certaine stabilité des populations dans un environnement marqué par des conflits géostratégiques intenses et cycliques. Bien que ces migrations soient autant de défis à relever, elles présentent aussi des opportunités non seulement pour la prévention des événements, mais aussi pour le développement des synergies entre les pays africains. Des perspectives existent pour l'adoption d'une stratégie globale en vue de prémunir cette sous-région des déplacements forcés des populations.

Les défis relevant de contraintes géologiques et géopolitiques

Trois types de défis, communs aux pays du Maghreb, sont à relever. Il s'agit de la désertification, de la sismicité de la bande littorale de l'Afrique du Nord et des déplacements forcés des populations des pays frontaliers au sud du Sahara.

Désertification

Bien que le Sahara, notamment en Algérie et en Lybie, renferme la plus grande richesse du Maghreb sur le plan géologique, le désert ne cesse d'avancer d'années en années, ce qui n'est pas sans effets sur l'environnement et les populations. La désertification est un phénomène qui relève à la fois de l'environnement et de l'économie. Selon Requier-Desjardin (2009), « [La désertification] est liée à l'action anthropique et à la variabilité climatique mais aussi aux modifications de la biodiversité, en particulier au Maghreb (Hobbs et al., 1995). La désertification des zones steppiques d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) est jugée préoccupante par les spécialistes de ces régions ». Malgré les efforts pour développer le Sud du Maghreb, cet espace enregistre une faible densité de population et les conditions de vie sont très difficiles pour l'ensemble des pays du Maghreb. Les effets de la désertification sont multiples, complexes et coûteux pour la sédentarisation des populations.

saibmusette@gmail.com



Crédit photo : Michon, Geneviève

Savoirs locaux et changement climatique : les leçons de l'oasis

Sismicité de la bande littorale

La bande littorale de l'Afrique du Nord est connue aussi pour son intense activité sismique. Plusieurs pays méditerranéens sont exposés à une activité sismique importante. Selon une étude récente de Ratzov (2015), cette bande est située sur une zone de convergence entre la plaque africaine et la plaque eurasiennne. Le nord de l'Algérie est la région la plus à risque. Paradoxalement, l'essentiel de la population maghrébine habite la bande côtière de la Méditerranée. Cette densification a été aussi le produit, pour l'Algérie, d'un lourd investissement industriel qui a provoqué un exode rural massif vers les villes du Nord.

Ces deux contraintes géologiques constituent une préoccupation permanente des autorités maghrébines. D'autres contraintes viennent aussi des migrations cycliques des populations des pays limitrophes du désert.

Déplacements forcés des subsahariens

La position géographique du Maghreb, espace charnier entre l'Afrique profonde et la Méditerranée, a été régulièrement sollicitée par les pays voisins de la rive sud du Désert (Mali et Niger). Par exemple, les populations migrent vers le Sud algérien à chaque événement critique (Khaled & Musette, 2012) : catastrophe naturelle (sécheresse) ou conflits politiques. Ces migrations issues de crises sont souvent associées à des migrations circulaires et saisonnières des populations « Touaregs » qui sont partagées entre les différents pays du Sahel et le sud du Maghreb, avec la Mauritanie, ayant la double appartenance régionale.

En bref, le processus de la désertification fait que le désert du Sahara enregistre une faible densité de la population. Par contre, malgré la forte sismicité de la bande littorale au nord, on observe une forte concentration de la population maghrébine, notamment pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Des projets sur les migrations à réactiver et à rentabiliser

Certes préoccupantes, ces contraintes peuvent aussi être des opportunités intéressantes tant sur le plan environnemental qu'économique. Le développement de la steppe ainsi que la route transsaharienne et la lutte contre la désertification produiraient des effets non négligeables sur le plan économique que la protection de l'environnement.

Stratégie de développement de la Steppe

La steppe (hauts plateaux) est la région qui présente le moins de risque pour le Maghreb malgré le climat semi-aride qui règne entre le désert du Sahara et la bande littorale du Nord. Pour l'Algérie, le Schéma national de l'aménagement du territoire (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, 2008) projette un effort maximum des autorités locales sur le développement de cette région. Cette stratégie peut conduire à réduire la densification de population du Nord et à faire de cette région le pôle de liaison avec la sédentarisation des populations du Sud (Abaab & Genin, 2004) pour l'ensemble des pays du Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie).

La route transsaharienne, vecteur de développement

Les causes profondes des migrations subsahariennes, outre les catastrophes naturelles, sont liées au développement économique et social. Le développement des pays du Maghreb, à travers les échanges économiques, indique, à ce jour, une orientation quasi-exclusive vers les pays du Nord. La nouvelle orientation envisagée s'inscrit dans une stratégie de diversification de leurs tissus économiques et une projection des échanges vers l'Afrique. L'Algérie et la Tunisie ont par exemple déjà consenti un investissement énorme depuis des années dans la réalisation de la route transsaharienne, débutée dans les années 60 (Géopolis, 2018). 5^e route transafricaine, cette route transsaharienne dessert six pays du Sahel et du Maghreb et est porteuse de perspectives économiques. Le Maroc, lui, est le premier pays de la région à avoir opté pour un processus de régularisation des migrants subsahariens. Cette orientation semble être opportune dans le contexte actuel de développement des échanges avec le reste de l'Afrique.

Lutte contre la désertification

L'ensemble des pays du Maghreb a engagé un programme de lutte contre la désertification, avec la contribution des Nations unies sous l'égide de l'Union du Maghreb

Arabe (2017). L'Algérie a par exemple procédé, depuis les années 1970, à la mise en place d'un Barrage vert pour réduire et stopper l'avancée du désert (Belaaz, 2003). Bien qu'il recèle des effets environnementaux et économiques positifs, ce programme a connu à ce jour des résultats mitigés. Sa reprise, dans un cadre concerté et soutenu avec les pays voisins, semble une piste porteuse d'espoir d'une intégration économique et de stabilisation des populations.

Perspectives de développement régional

L'Afrique du Nord présente des défis permanents qui nécessitent des interventions constantes pour maintenir son habitabilité. Les prévisions des déplacements potentiels des populations, selon le Rapport Groundswell (2018) de la Banque mondiale, ont mis en relief les effets du changement climatique sur le continent. L'Afrique du Nord est particulièrement confrontée à un problème d'eau, cet élément vital pour l'économie et pour la vie humaine.

Les prévisions des déplacements forcés ne sont pas strictement internes, mais s'orienteraient aussi vers les migrations internationales, en direction de la rive nord de la Méditerranée, déjà fortement empruntée par les migrations régulières et irrégulières.



Oasis irriguée de Monkara

Crédit photo : Ruuf, Thierry

Et si le phénomène reste préoccupant, il est également porteur d'opportunités. Le développement de la région des steppes et de la route transsaharienne, comme l'intensification de la lutte contre la désertification, permettraient ainsi d'harmoniser ces déplacements de population tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'échange économique avec le reste de l'Afrique. 🌱

Bibliographie

Abaab, A. et Genin, D. 2004. Politiques de développement agropastoral au Maghreb Enseignements pour de nouvelles problématiques de recherche-développement, pp 341-359 in Ouvrage collectif *Environnement et sociétés rurales en mutation*, Edition IRD, France. <https://bit.ly/2TeclRX>

Belaaz, M. 2003. Le barrage vert en tant que patrimoine naturel national et moyen de lutte contre la désertification, Communication XII Congrès Forestier, Québec. <http://www.fao.org/docrep/article/wfc/xii/0301-b3.htm>

Géopolis. 2018. Lagos-Alger-Tunis : 9500 km, la route transsaharienne en voie d'achèvement. <https://bit.ly/2Foj4Bp>

Rapport Groundswell. 2018. Preparing for internal climate migration. International Bank for Reconstruction and Development. <https://bit.ly/2FmBYNu>

Khaled, N. et Musette, M.S. 2012. «L'Algérie, pays d'immigration?», Revue Hommes et migrations. Article issu du N°1298, juillet-août 2012: France - Algérie, le renouveau. <https://bit.ly/2FpOvzW>

McAdam, J. 2014. Forced Migration Review. <https://bit.ly/2Tk1OVF>

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme. 2008. La mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) Algérie. <https://bit.ly/2FybKro>

Ratzov, G. et al. 2015. Holocene turbidites record earthquake supercycles at a slow rate plate boundary. In *Revue Geology*, Volume 43, Issue 4, pp, 331-334 <https://bit.ly/2FybKro>

Requier-Desjardin, M. 2009. Lutter contre la désertification. Chapitre 4, in *CIHEAM et Plan Bleu Méditerranée*, Edition Presses des Sciences Politiques, France. Pp. 137-180. <https://bit.ly/2PvltN5>

Union du Maghreb Arabe. 2017. Programme d'Action sous-régional de lutte contre la désertification au Maghreb, 112p. <https://bit.ly/2OL7ggI>



Le potentiel de l'adaptation aux changements climatiques pour relever le défi de la protection des migrants environnementaux

Adam CHABI BOUKO

Adam Chabi Bouko est doctorant en droit public à l'Université Laval et à l'Université Paris13 où il est associé respectivement au Centre d'études en droit international et transnational (CDIT), à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS) et au Centre d'études et de recherches administratives et politiques (CERAP). Il s'intéresse dans ses recherches notamment aux aspects juridiques des changements climatiques, ainsi qu'aux enjeux migratoires qui y sont relatifs. Il est également consultant associé à la mise en œuvre de projets de recherches thématiques et pluridisciplinaires menés en Afrique par certaines universités américaines.

Dans le contexte mondial actuel marqué par des crises migratoires aiguës, la protection de la catégorie émergente des migrants environnementaux se pose avec acuité. L'absence d'un statut juridique clair à leur égard rend inapplicable la plupart des instruments juridiques mobilisables en leur faveur. L'adaptation, un des pendants de la lutte contre les répercussions des changements climatiques s'offre alors comme un moyen incontournable de consolider le système de protection des droits de ces personnes.

Changements climatiques et dynamiques migratoires

Il est aujourd'hui largement admis que les dégradations de l'environnement et les changements climatiques ont des impacts sur les dynamiques migratoires à travers le monde. Selon les conclusions du rapport 2014 du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les changements climatiques devraient, entre autres, provoquer une augmentation des déplacements de populations, surtout dans les pays les plus vulnérables, au cours du XXI^e siècle. Les dégradations environnementales, les dérèglements climatiques, et l'exacerbation des flux migratoires se traduisent, dans ces régions, par un accès limité aux ressources vitales dont dépendent les communautés ou une augmentation des risques de conflits violents (GIEC, 2014). Ainsi, les migrants environnementaux viennent amplifier les statistiques déjà explosives des flux migratoires résultant des conflits à travers le monde et notamment en Afrique.

En effet, en 2017 selon les estimations des Nations Unies (ONU, 2017), sur les 258 millions de migrants internationaux, 39% étaient la conséquence des conflits et 61% des catastrophes à travers le monde en 2017 (GRID, 2018). Par ailleurs, plus de la moitié des nouveaux déplacements liés aux conflits et à la violence ont lieu en Afrique Subsaharienne, notamment en République démocratique du Congo et en Centrafrique (GRID, 2018). Récemment, plusieurs études ont montré l'impact grandissant des dégradations environnementales et des changements climatiques dans ces dynamiques migratoires déjà intenses, en influençant les schémas migratoires conventionnels surtout en Afrique subsaharienne¹. La Banque mondiale a prévu dans une étude récente que cette région risque d'abriter 86 millions de « réfugiés climatiques internes » parmi les 143 millions qui pourraient se déplacer à l'intérieur de leur pays pour les mêmes motifs, à l'horizon 2050 (Banque mondiale, 2018). La hausse

 adam.chabi-bouko.1@ulaval.ca

1. Voir notamment les rapports IDMC-NRC intitulés, *People Displaced By Disasters* de 2012, 2014 et 2015.



Crédit photo : Lemasson, Jean-Jacques

Scène de vie d'un groupe Touareg.

du niveau de la mer, les sécheresses et les inondations récurrentes, particulièrement dévastatrices ces dernières années, sont également associées aux migrations environnementales dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest entre 2009 et 2012, notamment au Burkina-Faso, au Mali, au Bénin, au Sénégal et en Côte-d'Ivoire (Cournil et Vlassopoulos, 2015).

Complexité des migrations climatiques

Concept encore très polémique, les migrations climatiques sont un phénomène complexe. Elles suscitent de vives controverses doctrinales, juridiques, politiques et institutionnelles, notamment sur la responsabilité de l'environnement, et plus encore des changements climatiques, dans cette forme de mobilité humaine. Tout en faisant l'économie de ces discussions théoriques, on peut tout de même affirmer que si les migrations environnementales ne sont pas nouvelles, elles se singularisent désormais par leur fréquence, leur intensité et l'ampleur des populations potentiellement exposées (McAdam, 2011). D'ailleurs, le principe de l'interdépendance des causes liées aux migrations environnementales, l'un des points de discorde, est désormais largement admis par les experts sur la question. Ainsi, il devient plus juste d'affirmer que le phénomène est plutôt lié que dû en général aux facteurs environnementaux seuls, étant donné que ni l'environnement ni le climat n'ont que très rarement été identifiés comme seules causes. En outre, on note souvent l'implication des facteurs sous-jacents, notamment des vulnérabilités socio-économiques, politiques, démographiques déjà si fortement ancrées dans les zones concernées, qui sont déterminants dans le processus de prise de décision des personnes désireuses fuir leur domicile (Cournil et Mayer, 2014). Subséquent, la multifactorialité des causes constitue l'une

des raisons expliquant l'absence actuelle de statut juridique pour ces personnes et rend encore instable la terminologie exacte pour les désigner.

En effet, qu'ils soient appelés « migrants », « déplacés », ou même « réfugiés environnementaux », « climatiques » ou « écologiques », ils soulèvent des enjeux politiques, économiques, sécuritaires et humanitaires. Du point de vue juridique, les migrations environnementales posent de véritables défis relatifs à la problématique de la protection des droits fondamentaux des populations touchées, en majorité celles issues des pays en développement très vulnérables, notamment en Afrique de l'Ouest. À ce jour, le droit positif existant n'offre aucune réponse adéquate, suffisante et spécifique aux besoins spécifiques des migrants environnementaux. Pour ce faire, au plan régional, l'Union africaine (UA) a adopté en 2019 un instrument juridique contraignant, à savoir la *Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique*, qui est entrée en vigueur le 6 décembre 2012. Cependant, nonobstant sa pertinence pour encadrer les déplacés y compris les migrants « climatiques », et pour ambitieuse qu'elle soit, elle présente des limites liées notamment à son effectivité dans les États parties. À titre d'exemple, cette Convention reste muette sur le sort des migrants environnementaux qui traverseraient les frontières internationales. De surcroît, la doctrine juridique, bien que divisée sur la question, a initié des approches de protection innovantes qui sont en général basées sur les droits de l'homme ou centrées sur des propositions de réformes du droit inadapté de la migration. Pour l'heure, malgré l'importance de ces travaux, ils demeurent théoriques et inopérants.


La communauté internationale a engagé elle aussi des initiatives politiques de haut niveau. En revanche, le respect des obligations internationales qui en sont issues, parce que relevant du droit mou, bute sur la prégnance des principes *jus cogens* de l'ordre westphalien se rapportant aux souverainetés étatiques et de non-ingérence. Au niveau africain, beaucoup de défis de protection et d'assistance restent à relever. À cet effet, en juin 2017, à Banjul (Gambie), à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, la rapporteure spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique, Maya Sahli Fahdel, a exposé les raisons qui minent la protection de tous les déplacés sur ce continent. Elle a déploré notamment la faiblesse des moyens dont disposent les pays hôtes, l'inégale répartition du fardeau que représente l'accueil des réfugiés en raison de l'inexistence et de la faiblesse des politiques nationales en matière d'octroi du droit d'asile, attribut qui dépend de la souveraineté des États, et l'absence d'une politique commune au niveau régional.

Protection des migrants environnementaux et adaptation aux changements climatiques

Au regard des impasses illustrées précédemment, il serait indiqué de soutenir une approche de protection des migrants environnementaux basée sur l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. L'adaptation est un concept protéiforme et peut se définir comme une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'en exploiter les effets bénéfiques (GIEC, 2014). En d'autres termes, l'adaptation permet de renforcer la résilience et de réduire les vulnérabilités, une des causes qui dressent le lit à la survenance du phénomène au sein des communautés touchées.

La pertinence de l'adaptation en lien avec les questions migratoires a déjà été approuvée par la communauté internationale, plus officiellement dans le paragraphe 14(f) de la Décision 1/CP.16 des Accords de Cancún adoptée lors de sa seizième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC en 2010 (FCCC/CP/2010/7/Add.1)². Au titre de ces accords, les États parties sont invités à adopter « des mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, au niveau national, régional et international ». Sous l'angle des migrations, l'adaptation peut être envisagée sous trois formes. D'abord comme un moyen de contrer les migrations en favorisant la résilience en amont afin de les prévenir; ensuite, sous l'optique du réaménagement des migrants, c'est-à-dire leur réinstallation dès leur retour sur leurs lieux d'habitation; enfin, elle peut prendre la forme de migrations temporaires, circulaires ou définitives, y compris la réinstallation préventive en tant que stratégie d'adaptation (Cournil et Vlassopoulos, 2015). Le Groupe d'experts des Pays les moins avancés (PMA) devrait entre autres travailler à rendre contraignante la prise en considération de la problématique migratoire à travers les directives techniques des Plans nationaux d'adaptation (PNA), en cohérence avec l'article 7 de l'Accord de Paris signé le 12 décembre 2015 et qui est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Les pays africains touchés par le phénomène devraient élaborer des programmes et projets et autres

mesures appropriées relatives aux migrations environnementales dans toutes leurs dimensions, dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN). Ainsi, en plus de la possibilité de bénéficier de soutiens technologiques multisectoriels, du renforcement de capacités techniques, les pays africains pourront utiliser les multiples mécanismes de financement de l'adaptation pour lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre de projets pertinents. Parmi les fonds mobilisables pour l'Afrique subsaharienne dans ce cadre, on peut mentionner le Fonds Vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (PPCR).

En outre, un autre front de lutte pertinent concerne les travaux actuels de l'équipe spéciale sur les déplacements de populations liés aux changements climatiques, chargée de faire des recommandations pour une meilleure gouvernance du phénomène. Au regard de sa configuration actuelle, elle se révèle comme un terrain approprié pour faire avancer le système de protection à concevoir. En effet, elle accepte le point de vue du Groupe d'experts des PMA et comporte en son sein le Comité d'adaptation (CA) ainsi que le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences (y compris migratoires) des changements climatiques dans les pays en développement. 

Bibliographie

- Banque mondiale. (2018). Groundswell: se préparer aux migrations climatiques Aperçu général, en ligne : <https://bit.ly/2FTIZRO>
- Cournil, C et Mayer, B. (2014). Les migrations environnementales. Enjeux et gouvernance, Presses de Sciences-Po, 342:5, pp 28-36.
- Cournil, C et Vlassopoulos, C, dir. (2015)., *Mobilité humaine et environnement : du global au local*, coll Nature et société, Versailles, Éditions Quæ, pp 227-247.
- GIEC, (2014). Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse).
- GRID, (2018). Rapport mondial sur les déplacements internes faits marquants. En ligne : <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/downloads/misc/2018-GRID-Highlights-FR.pdf>.
- McAdam, J. (2011). 'Refusing Refuge in the Pacific: (De)constructing Climate-Induced Displacement in International Law', dans Piguet, E., A Pécoud, A. et de Guchteneire, P. (eds), *Migration and Climate Change*, UNESCO, Paris.
- ONU, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, (2017). *International Migration Report 2017 Highlights (ST/ESA/SER.A/404)*

2. Voir également sur ce sujet et avant la Conférence de Cancun, les dispositions prévues par l'article 4 de la CCNUCC, au paragraphe f.



La gouvernance de la migration : une opportunité pour le développement des territoires

Matcheu OUAFO

Diplômée de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun, Matcheu Ouafu est spécialisée en Coopération pour le développement local et la coopération décentralisée. Elle s'intéresse aux politiques publiques en matière de migration et développement. En 2016, elle a occupé le poste d'Assistante de programmes « Coopération et développement local » au Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique Centrale, en tant que Volontaire internationale de la Francophonie (VIF).

En discutant des problèmes contemporains découlant des politiques de migration, les dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ont permis d'explorer les aspects pluridisciplinaires de la migration internationale et de favoriser la recherche sur les migrations et le développement. Les besoins de gestion des flux de personnes et des changements qui en résultent aux niveaux économique, sécuritaire et environnemental restent importants pour assurer le développement durable des territoires de départ et d'accueil.

Les dialogues de haut niveau pour une reconnaissance internationale des migrants comme acteurs de la transformation durable des territoires

En considérant que « la migration représente à la fois des opportunités et des défis qu'il faut traiter comme un tout de manière à pouvoir en tirer des bénéfices » (Annan, 2005), les Etats ont décidé d'organiser des rencontres de haut niveau pour définir des plans d'actions sur le thème migration-développement. Le premier dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la migration s'est tenu du 14 au 15 septembre 2006. Le 2^e Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui s'est ensuite tenu les 3 et 4 octobre 2013, représente une étape importante dans le sillage de la Conférence Rio+20 sur le développement durable et les discussions sur le calendrier de développement pour l'après-2015. Il s'agissait de « définir des mesures concrètes permettant d'améliorer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue de renforcer les effets positifs des migrations internationales, aussi bien pour les migrants que pour leurs pays d'origine et d'accueil, et leurs liens importants avec le développement, tout en réduisant les incidences négatives de ce phénomène » (OIM, 2013).



Table ronde sur le renforcement du partenariat et de la coopération en matière de migration internationale

Crédit photo : UN Photo/Manuel Elias



matcheu.ouafo@gmail.com

Si par le passé il y a eu d'autres rencontres internationales sur le sujet, l'organisation de ces deux concertations inédites a réussi à mobiliser, en plus des 193 Etats membres, plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, d'organisations de la société civile et du secteur privé. Ils ont convenu d'améliorer la gouvernance de la migration – notamment sous l'angle de la protection des droits humains de tous les migrants, de la façon dont les migrants et la migration sont perçus, et de la place qu'occupe la migration dans les programmes de développement à l'échelle nationale et mondiale.

L'engagement des acteurs pour une meilleure contribution des migrants au développement durable

Les transferts de fonds constituent l'une des contributions les plus tangibles des migrants à la lutte contre la pauvreté. S'agissant des envois en direction des pays à revenu faible et intermédiaire, ils passent de 72,3 milliards de dollars US en 2001 à 466 milliards de dollars US en 2017 (Banque Mondiale, 2018). Ces contributions répondent directement aux Objectifs 1 et 2 du développement durable visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde et à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Avec ces chiffres record, les envois de fonds qu'effectuent les migrants en direction de leur pays d'origine sont trois fois plus élevés que l'aide publique au développement et équivalent aux 2/3 du montant global des investissements directs étrangers (Banque Mondiale, 2013).

La contribution des migrants n'est pas seulement économique, mais touche également les domaines de la résilience face aux changements climatiques. Pour «faire des migrations un atout», les Etats se sont accordés sur des règles peu contraignantes, mais qui s'intègrent dans le droit international coutumier pour canaliser le pouvoir des acteurs sur la migration. En constituant le cadre de la gouvernance concertée des migrations, le droit international de la migration reflète essentiellement les intérêts des Etats, de leurs ressortissants et des relations inter Etats.

D'autres rencontres ont suivi ces dialogues pour faire avancer le débat mondial sur les migrations internationales. L'une des plus importantes plateformes est le Forum mondial sur la migration et le développement dont la 11^e édition en 2018 souhaite définir un «Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières».

Crédit photo : Favier, Marie-Noëlle



Migration de travail sur les routes du Niger

La mise en place d'une politique partenariale avec les migrants

La diaspora ne doit pas seulement être considérée comme une source de financement, mais également comme un partenaire du développement (Banque africaine de Développement, 2011). Grâce à leur potentiel, les migrants représentent des synergies de savoir, de pouvoir et d'avoir qui pourraient être optimisées et capitalisées si une place leur était véritablement accordée en tant que partenaire dans les stratégies de développement. Au niveau des territoires d'accueil comme de départ, les migrants ont une influence souvent positive et il serait judicieux de prendre des mesures pratiques pour que la migration serve davantage les intérêts du développement durable. Loin de célébrer les transferts de fonds comme la nouvelle solution du sous-développement, il s'agit d'impliquer davantage les migrants dans les programmes et projets de développement durable afin de favoriser la durabilité de leurs contributions.

En ce sens, la définition d'une politique partenariale avec les migrants demande à chaque pays de revoir son cadre juridique et institutionnel de la migration, ainsi que la relation qu'il entretient avec ses ressortissants à l'étranger. Aussi, l'identification de dispositifs pour une meilleure mobilisation et orientation des contributions diasporiques est essentielle pour capitaliser ces investissements au niveau des territoires.



Projet de Maitrise de la gestion, du traitement et de la valorisation des déchets de la ville de Dschang, soutenu par les associations de migrants de la commune
Crédit photo : Commune de Dschang

L'intégration des associations de migrants dans les collectivités d'accueil peut aussi servir de jalon à une relation de coopération décentralisée avec les collectivités d'origine. L'influence de l'Association Pays de la Loire-Cameroun (association de migrants camerounais en France) dans la coopération décentralisée Nantes-Dschang en est un exemple. Des projets ont vu le jour tant à Nantes qu'à Dschang grâce au rôle d'ambassadeur qu'a joué cette association.

Les acteurs en jeu pourraient alors discuter des problèmes qui les préoccupent et proposer des solutions conjointes. 🌱

■ Bibliographie

Annan, K. 2005. Discours face à la Délégation des Maires au siège de l'ONU, New York.

Banque Mondiale. 2013. Rapport Migrations et développement.

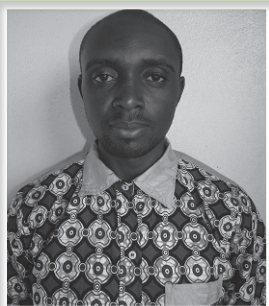
Banque africaine de Développement. 2011. Le rôle de la diaspora dans la construction de la nation : Leçons à tirer par les États fragiles et les États sortant de conflits en Afrique. 42 p.

Migration and development brief 29. 2018. Migration and remittances, Recent developments and Outlook. World Bank Group, KNOMAD. 52 p.

Monsutti, A. 2008. Migration et développement : une histoire de brouilles et de retrouvailles. Migration et développement : un mariage arrangé. *Annuaire suisse de politique de développement*. 23-42.

Organisation internationale pour les migrations. 2013. Rapport final des séries de dialogues de Haut niveau, « Vers le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 », 130 p.

PRESEC : une réponse à la vulnérabilité, la migration et l'insécurité nutritionnelle dans le septentrion camerounais



Armel MEWOUTH

Armel Mewouth assure la coordination technique des formations, la capitalisation des bonnes pratiques et connaissances produites par le Projet de Renforcement de la résilience des populations des régions septentrionales du

Cameroun (PRESEC). Il est environnementaliste-géographe et réalise actuellement une thèse de Doctorat/PhD en géographie à l'Université de Yaoundé I.

armelgillesmewouththang@snv.org
amewouth@gmail.com

Le Projet de Renforcement de la résilience des populations des régions septentrionales du Cameroun (PRESEC) lancé en juillet 2017 pour une durée de trois (03) ans, s'inscrit dans la reconstruction et la protection des moyens d'existence, et la prévention de la malnutrition, afin de renforcer la résilience des populations cibles et contribuer ainsi à la transition de l'urgence vers le développement durable dans onze communes réparties dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. Le projet est mis en œuvre par l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et ses partenaires Cellule d'Appui au Développement Local Participatif Intégré (CADEPI) et Action pour la Promotion de la Santé la Production et l'Environnement (APROSPEN) sur le financement de l'Union Européenne.

Le projet a pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité nutritionnelle dans le septentrion camerounais tout en participant à la consolidation de la cohésion sociale. Il contribue à reconstruire et protéger les moyens d'existence des populations à travers des filets sociaux non contributifs comme l'amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle, de l'accès des communautés aux opportunités économiques et à une alimentation durable, et, par ailleurs, de la gouvernance des institutions appelées à supporter le processus de changement.

Le PRESEC s'adresse directement à 11 000 ménages, soit plus de 81 000 personnes réparties entre 110 villages des 11 Communes ciblées : Makary, Goufey, Logone Birni, Waza, Mora et Mogodé (Région de l'Extrême-Nord), Lagdo et Guider (Région du Nord), Ngan-Ha, Nyambaka et Meiganga (Région de l'Adamaoua). Ces personnes sont constituées de 33 696 femmes, de 31 104 hommes et de 16 200 enfants de moins de 5 ans. La population ciblée comprend des réfugiés, déplacés internes et populations hôtes.

Le PRESEC s'appuie sur l'approche « *Sustainable Nutrition for All* » (SN4A) qui vise à promouvoir des systèmes de production sensibles à la nutrition, le changement de comportement et le renforcement de la gouvernance locale. L'accent est mis sur la production, la transformation et la distribution de la spiruline, aussi bien pour sa très forte valeur nutritive et médicinale, que pour sa valeur économique. Pour faciliter l'amélioration de l'accès des communautés aux opportunités économiques, le PRESEC s'appuie sur le développement de six (6) chaînes de valeur. Ainsi, partant du fait que les petits exploitants agricoles peuvent être considérés comme le maillon le plus faible dans la chaîne de production, le projet accompagne la mise en valeur de 5 000 ha de terre par 5 850 ménages pour les cultures de maïs, mil, riz, soja et arachide, moringa, oignon et sorgho.

Pour éviter le bradage à la récolte des produits aux profits des commerçants véreux, l'action appuie la construction de 11 magasins de stockage d'une capacité de 500 tonnes chacun. Des banques de céréales sont également mises sur pied afin de pratiquer le warrantage. Il s'agira de racheter auprès des ménages les productions au prix du marché à la récolte, de les stocker et de les remettre aux propriétaires pendant la période de soudure au prix initial d'achat, moyennant le paiement des charges liées au stockage et au fonctionnement de la banque. L'ensemble de ces actions permettra de diversifier les sources de revenus des populations et réduire par conséquent la migration et l'insécurité alimentaire. 🌱



Vers un droit pour les déplacés environnementaux

José Antônio TIETZMANN E SILVA

José Antônio Tietzmann E Silva est titulaire d'un doctorat en Droit de l'environnement de l'Université de Limoges (France). Avocat et enseignant-chercheur à l'Université Catholique Pontificale de Goiás et à l'Université Fédérale de Goiás, il est représentant au Brésil du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE).

Prenant en compte la réalité des déplacements de populations dans le monde, y compris ceux causés par la dégradation environnementale, l'article présente la proposition du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE), pour l'adoption d'un traité qui reconnaît juridiquement les droits des déplacés environnementaux, comme un prolongement nécessaire du Pacte mondial pour les migrations.

Des déplacés environnementaux de plus en plus nombreux

Les catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, font partie du quotidien des êtres humains vivant dans ce qu'il y a lieu d'appeler une « société du risque » selon Beck (2002). Des données de l'ONU indiquent que, entre 2005 et 2015, des catastrophes naturelles ont provoqué plus de 700 000 décès, 1,4 million de victimes et environ 23 millions de déplacés. Plus de 1,5 milliard de personnes ont été touchées par des catastrophes de différentes origines, impliquant environ 3,3 milliards de dollars en pertes économiques (UNISDR, 2015a). En 2050, les déplacés environnementaux seront plus de 143 millions.

Les déplacements de personnes produisent des modifications significatives dans leur quotidien, leurs activités économiques, leurs relations familiales et leurs liens sociaux. Elles déracinent les personnes, même si elles ne les conduisent pas toujours à traverser des frontières. En outre, il en ressort que les déplacements des personnes au-delà des frontières ont souvent pour origine des conflits armés. Bien que les catastrophes naturelles empêchent les personnes de vivre avec dignité, à ce jour, le droit international ne semble pas avoir pris la mesure de la situation des déplacés environnementaux.

Nécessité d'un droit nouveau pour les déplacés environnementaux

Sur le plan international, pour ce qui se rapporte à la défense des droits des déplacés, il n'y a que la Convention de Genève de 1951, et son protocole, adopté à New York en 1967; et ces textes ne concernent que les réfugiés politiques. Le but de la Convention de Genève est de reconnaître juridiquement, et donc de protéger les personnes qui font l'objet d'une persécution en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou bien en raison de leur opinion politique. Et, pour être reconnues comme étant des réfugiés politiques, ces personnes doivent avoir traversé la frontière de leur pays.

jose.tietzmann@cidce.org



Crédit photo: Dukhan, Michel

Inondations à Donaye, Sénégal

Or, cela n'est pas la situation du déplacé environnemental, puisque c'est la dégradation de l'environnement et, par conséquent, de son cadre de vie, qui le conduit à prendre la décision de se déplacer, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de son propre pays.

À la lumière des faits, la question des « réfugiés écologiques » est chaque fois plus dramatique en raison des effets de plus en plus néfastes des changements climatiques. Elle est à l'ordre du jour dans les discussions internationales, que ce soit au sein de l'Organisation des Nations Unies ou au niveau régional.

Dans ce contexte, les textes de *soft law* (droit souple) qui ont été adoptés au niveau latino-américain ne constituent pas un cadre juridique, ni même institutionnel, pour les

déplacés environnementaux. En effet, si les déclarations de Cartagena (1984), de San José (1994) et de Tlateloco (1999) prônent l'élargissement du terme « réfugié », pour couvrir aussi les personnes qui migrent en raison de catastrophes naturelles, elles ne leur donnent aucun statut juridique spécifique.

Les travaux de la Commission du droit international de l'ONU (CDI) concernant « la protection des personnes en cas de catastrophes » affirment la nécessité de garantir la dignité et les droits fondamentaux des victimes. Ils mentionnent aussi l'obligation de respecter les normes du droit humanitaire – humanité, neutralité, impartialité – sans jamais oublier les besoins des plus vulnérables.

L'Agenda de Sendai concernant la réduction des risques de catastrophes aborde également le sujet, en mentionnant la nécessité de renforcer la résilience au sein des États pour éviter les déplacements de personnes (UNISDR, 2015b).

En 2016, à l'occasion du Sommet Humanitaire Mondial, l'ONU a abordé le sujet des déplacés environnementaux, en demandant aux États de se préparer aux déplacements transfrontaliers des populations, en raison des changements climatiques. C'est également à cette occasion que l'on a mentionné le besoin d'adopter, au plus tard en 2025, un document prenant en compte les migrants qui ne sont pas couverts par la Convention de Genève de 1951 (ONU, 2016a). Il a été alors prévu que les pays qui se trouvent dans les régions les plus soumises à des catastrophes se préparent à recevoir et à protéger les déplacés transfrontaliers, qui n'ont pas le statut de réfugiés (ONU, 2016). Il s'agit du concept de « *ne laisser personne de côté* »¹, aussi présent dans le Nouvel agenda urbain mondial et dans les Objectifs de développement durable (ONU Habitat, 2017).

L'adoption, en 2016, de la Déclaration de New York sur les Réfugiés et les Migrants (ONU, 2016b) a conduit à l'approbation du Pacte Mondial pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières, les 10 et 11 décembre 2018, à Marrakech (ONU, 2018).

Mais aucun de ces textes ne prend en compte la situation des déplacés environnementaux. En effet, ces documents ne sont pas contraignants et ils ne formulent aucun cadre juridique adapté à la situation de ces personnes.

Aussi, chaque État est libre de donner ou non un statut juridique aux déplacés environnementaux.

1. *Leave no one behind* (en anglais)



Conférence de presse de clôture sur le Pacte mondial pour la migration

Quelle reconnaissance juridique pour le statut de déplacé environnemental ?

La lacune juridique entourant le statut du déplacé environnemental est d'autant plus grave qu'elle ignore les conditions particulières de leur déplacement. Même si la dégradation de l'environnement est la principale cause de leur déplacement, celui-ci peut se faire dans l'urgence ou dans la durée. Tout dépend de l'intensité et de l'urgence de la situation (GOUGUET, 2006).

Dans tous les cas, il faut que ces personnes voient leurs droits fondamentaux reconnus par leur propre État – s'il s'agit d'un déplacement interne – ou par un État tiers – en cas de déplacement externe.

C'est à partir du constat de ce vide juridique que le Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) travaille depuis 2005 sur une proposition d'accord contraignant, d'ampleur mondiale, visant à la reconnaissance d'un statut juridique pour les déplacés environnementaux. António Guterres, alors Haut Commissaire aux Réfugiés, constatait, lui-même, en 2008, le vide juridique concernant les droits des déplacés environnementaux.

Selon la proposition du CIDCE, peuvent être considérés comme déplacés environnementaux les personnes, les familles, les groupes et les populations confrontés à un bouleversement brutal ou insidieux de leur environnement, portant inéluctablement atteinte à leurs conditions de vie, les forçant à quitter, dans l'urgence ou dans la durée, leurs lieux habituels de vie.

Cette définition a pour but de prendre en compte toutes les situations dans lesquelles on constate des processus migratoires entraînés par la dégradation environnementale pour lesquels il est plus adéquat d'utiliser le terme « déplacé », au lieu de « réfugié », pour ne pas confondre avec la définition de la Convention de Genève et prendre en compte à la fois les migrations internes et externes.

Dans cette proposition, on trouve des principes qui régissent ce type de déplacement – similaires à ceux de la Convention de Genève –, comme le droit d'être secouru et soigné, d'avoir un logement ou de se voir reconnaître la personnalité juridique.

On prône également la création d'une Commission nationale pour les déplacés environnementaux, d'une Haute autorité, au niveau international, rattachée à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ces structures seront responsables, entre autres, d'apprécier les demandes de reconnaissance du statut de déplacé environnemental.



Crédit photo : Protoplasmakid [CC BY-SA 4.0] (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>), from Wikimedia Commons

La proposition du CIDCE² propose un cadre juridique qui est à la fois général – avec les grands principes – tout en prévoyant la procédure permettant la reconnaissance du statut de déplacé environnemental.

Cette reconnaissance pourrait être considérée comme faisant partie du droit de l'homme à un environnement sain. Ce droit à l'environnement exige des États des obligations positives. Si elles ne sont pas observées, la survenance de dommages écologiques peut entraîner la violation des droits de l'homme, comme cela a été affirmé dans l'opinion consultative n. 23/17 (OEA, 2017) de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ou bien le devoir d'indemniser pour les dommages environnementaux encourus, comme reconnu par la Cour internationale de justice (CIJ), en 2018³.

La protection des déplacés passe, ainsi, par la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, mais aussi par la garantie effective de leur droit à l'environnement – le seul capable d'éviter les migrations résultant de catastrophes écologiques.

L'adoption du Pacte de Marrakech est, on l'espère, un premier pas vers la reconnaissance juridique des déplacés environnementaux, qui nécessitera l'adoption d'une convention spécifique.

■ Bibliographie

BECK, U. (2002). *La sociedad del riesgo global*. Madrid: Siglo XXI Editores.

GOUGUET, J.J. (2006). « Réfugiés écologiques : un débat controversé ». In *Revue Européenne de Droit de l'Environnement* n. 4/2006, décembre 2006, p. 381-399.

OEA. (2017). Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIADH). *Opinión Consultiva OC-23/17 de 15 de noviembre de 2017. Serie A No. 23*.

ONU. (2016a). *One humanity: shared responsibility*. Doc. A/70/709; ONU. *Agenda for Humanity*. Disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2282agenda-forhumanity.pdf>.

ONU. (2016b). *New York Declaration for Refugees and Migrants*. Doc. A/RES/71/1.

ONU. (2018). *Global Compact For Safe, Orderly And Regular Migration*. Disponible sur https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713_agreed_outcome_global_compact_for_migration.pdf.

ONU-HABITAT. (2017). *The New Urban Agenda*. Doc. A/RES/71/256.

UNISDR. (2015a). *Making Development Sustainable: The Future of Disaster Risk Management*. Genève, Suisse.

UNISDR. (2015b). *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030*. Genève, Suisse.

2. Pour avoir accès au texte de la proposition du CIDCE, aller à www.cidce.org.

3. Disponible sur <http://www.icj-cij.org/fr/affaire/150>.

BERNARD DUBOIS

(1958-2018)

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès inattendu survenu à Québec (Canada), le 11 mai 2018, de **Monsieur Bernard Dubois**, Directeur adjoint de l'Institut de mai 2015 à décembre 2017.

Par ces quelques mots, la Direction et l'ensemble de l'équipe de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) souhaitent lui rendre hommage et souligner son apport aux réussites de l'Institut ces dernières années.



Bernard est arrivé à l'Institut en janvier 2015, mis à disposition par le gouvernement du Québec (Ministère des Relations internationales et de la Francophonie). En venant à l'Institut, à l'approche de la fin de sa carrière, il avait souhaité poursuivre son activité dans le domaine des relations internationales et de la Francophonie mais aussi renouer avec les secteurs de l'environnement et du développement durable dans lesquels il avait œuvré de 1995 à 2000.

On peut penser que son poste à l'IFDD était une sorte de « synthèse » de sa vie professionnelle et Bernard a montré rapidement beaucoup d'intérêt et de motivation pour ses nouvelles fonctions. À l'affût des nouvelles technologies et des nouvelles tendances, il a partagé plusieurs nouvelles façons de faire ou nouveaux outils avec les collègues.

Nous avons beaucoup apprécié sa collaboration dans l'ensemble des programmes de l'Institut, particulièrement son calme et son esprit méthodique et rigoureux, propre à un bon ingénieur, mais aussi son ouverture et son sens de la communication interculturelle et des relations publiques. Il allait volontiers à la rencontre des professionnels de toutes les nationalités que nous rencontrons lors d'événements internationaux.

Voici quelques exemples d'actions importantes pour l'IFDD menées par Bernard ces dernières années :

- La représentation de la direction de l'Institut à plusieurs conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris 2015, Marrakech 2016 et Bonn 2017), la biodiversité (Cancun, 2016) et la désertification (Ordos, Chine, 2017), au Congrès mondial de l'énergie (Istanbul, 2016), à la Conférence de Montréal (Forum économique des Amériques (2015, 2016 et 2017), au Festival international de films Vues d'Afrique (2015, 2016, 2017) et à la Journée internationale de la Francophonie en Mauricie (2015, 2016 et 2017)
- La représentation de la direction à la Formation sur la réglementation économique et financière de l'industrie électrique (Longueuil, Canada-Québec) – Éditions 2015, 2016 et 2017
- La réalisation du premier pavillon de l'OIF/IFDD au Mondial du bâtiment (Paris, 2017),
- L'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la réalisation du Système d'Information Énergétique de l'UEMOA et les négociations pour la sélection du prestataire de service chargé de réaliser ce projet,

Par ailleurs, sur le plan de l'administration, des finances et de l'information, Bernard a géré de manière rigoureuse les dossiers courants et joué un rôle de facilitateur dans d'autres : par exemple l'organisation de la réunion annuelle du Conseil d'orientation de l'Institut, les formalités administratives entourant la venue de nouveaux collaborateurs, Volontaires internationaux de la Francophonie et stagiaires, la modernisation de la salle des serveurs informatiques de l'Institut...

Nous nous souviendrons aussi des moments décontractés et chaleureux passés à ses côtés, après des journées de travail intenses, lorsque nous étions en mission hors du Québec. Bernard aimait, dans ses moments, partager ses souvenirs de voyages ou ses goûts musicaux.

Bernard, tu nous as quittés beaucoup trop tôt, à seulement 59 ans, et tu nous manqueras.

Toute l'équipe de l'IFDD transmet ses plus profondes condoléances à la famille de Monsieur Bernard Dubois, notamment sa femme Bernadeth Sohier, et ses filles Ève Sohier Dubois et Esther Sohier Dubois.

L'équipe de l'IFDD.

RAPPEL DU PARCOURS DE VIE DE M. DUBOIS

5 septembre 1958 : naissance à Arthabaska (Canada-Québec).

ÉTUDES :

- Septembre 1976 à décembre 1980 : Baccalauréat en génie civil (système coopératif), Université de Sherbrooke.
- Février à avril 2000 : Certificat de gestion supérieure (CIREM-HEC), École des hautes études commerciales de Montréal,

M. Dubois était membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE :

1981 : Gulf Canada – Ingénieur Civil,

1983 - 1984 : Cégep de Matane – Enseignant en informatique,

1981 - 1995 : Ministère des Transports du Québec

- Ingénieur en construction à Sainte-Anne-des-Monts, mars 1981 à janvier 1987
- Chef de district adjoint à Cacouna – secteur entretien, janvier 1987 à juillet 1993
- Chef du centre de services de Cabano, juillet 1993 à mai 1995
- Chef du centre de services de Sainte-Anne-des-Monts, mai à décembre 1995

1995 – 2000 : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec

- Directeur régional de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, déc. 1995 à oct. 1998
- Directeur de la coordination opérationnelle, octobre 1998 à décembre 1999
- Directeur de la coordination opérationnelle, des urgences et des enquêtes, décembre 1999 à janvier 2000

2000-2006 : Ministère de la Sécurité publique du Québec

- Directeur des opérations territoriales de la sécurité civile, janvier 2000 à déc. 2005
- Directeur des stratégies gouvernementales, décembre 2005 à avril 2006

2006 - 2014 : Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec

- Directeur de la planification stratégique et opérationnelle, mai 2006 à juin 2008
- Directeur général de l'administration, juin 2008 à décembre 2014

2015 - 2017 : Organisation internationale de la Francophonie (OIF) / Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

- Directeur adjoint Administration, Finances et Information, de mai 2015 à décembre 2017.

30 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont le siège est à Québec, au Canada. Il a pris sa dénomination actuelle en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20.

À l'origine, l'IFDD était dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, créé en 1988, peu après le II^e Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

Si ses compétences se sont étoffées au fil des ans, l'IFDD développe depuis sa création la coopération au service de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable. Comme l'a rappelé son Directeur, Monsieur Jean-Pierre Ndoutoum, lors de l'anniversaire des 30 ans de l'Institut, « *évoluant au rythme des grands changements mondiaux et s'adaptant aux réalités et aux besoins des populations, notre action se fonde sur quatre modes d'intervention* ». L'IFDD fédère l'expertise francophone, développe des outils de renforcement de capacités et s'emploie à former les acteurs publics, privés et de la société civile, renforce la communication, la sensibilisation et l'éducation au développement durable, et finance des projets concrets de démonstration.

Célébration du 30^e anniversaire de l'IFDD

Dans un contexte marqué par une accélération de la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat, le 30^e anniversaire de l'IFDD a été célébré le 10 juillet 2018 en présence de Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie. À cette occasion, un *colloque sur le thème « Bilan et perspectives »*, qui a rassemblé une centaine de personnalités et d'experts, a permis de faire le point sur les réalisations de l'Institut, son positionnement et les perspectives pour les 10 prochaines années au regard des nouveaux enjeux et contextes mondiaux du développement durable. En plus de séances plénières, quatre sessions parallèles de réflexion ont été successivement organisées sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, l'information et la communication, la planification des ODD et la transition énergétique, et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. La journée s'est clôturée par une soirée anniversaire mettant à l'honneur les équipes de l'IFDD, les actions réalisées par l'Institut depuis sa fondation et une remise de médailles Senghor à trois agents (*Joanne Dallaire, Nicole Chouinard et Marlène Gauthier*) qui ont été au service de l'Institut pendant plus de 25 ans.

La célébration s'est clôturée par la *21^e session du Conseil d'orientation de l'IFDD*, les 11 et 12 juillet 2018.



Les participants du colloque



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE IFDD *30 ans*

Allocution de la Secrétaire générale au colloque



Une session parallèle au colloque



Conclusions du colloque



Le Directeur, les récipiendaires de la médaille Senghor et la Secrétaire générale



Conseil d'orientation



Publication de 110 numéros de la revue Liaison-Énergie-Francophonie en 30 ans

L'année 2018 célèbre également les 30 ans de la revue Liaison Énergie Francophonie (LEF) avec la parution de son 110^e numéro. Lancée d'abord sous forme d'un bulletin, la revue LEF a constamment contribué à valoriser les expériences réussies et les bonnes pratiques de développement durable dans l'espace francophone.

En tant qu'outil de diffusion et de partage de l'IFDD, cette revue souligne le rôle de l'Institut en tant que vecteur de connaissances, tout en renouvelant sa capacité à traiter et à exposer de manière accessible des questions spécifiques, mais aussi des thématiques parfois complexes telles que l'accès à l'énergie, les nouveaux marchés de l'économie durable, la gouvernance environnementale, la gestion des territoires...

Tirée à 2400 exemplaires et diffusée numériquement, cette revue trimestrielle s'est toujours efforcée de mobiliser et mutualiser l'expertise francophone pour continuer à relever les défis de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable. Elle contribue en cela, plus que jamais, à façonner un héritage plus noble et durable à transmettre aux générations futures.





INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA
L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.